



HAL
open science

Vers un tourisme durable dans les stations de montagne? Le cas de la station de Chamrousse

Estelle Bimmel

► To cite this version:

Estelle Bimmel. Vers un tourisme durable dans les stations de montagne? Le cas de la station de Chamrousse. Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-02058922

HAL Id: dumas-02058922

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02058922>

Submitted on 18 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE PARIS 1- PANTHEON SORBONNE
INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUPERIEURES DU
TOURISME

VERS UN TOURISME DURABLE DANS LES STATIONS DE
MONTAGNE ?

Le cas de la station de Chamrousse

Mémoire présenté pour l'obtention du :

Diplôme de Paris 1 – Panthéon Sorbonne

MASTER MENTION « TOURISME » (2^{ème} année)

Parcours : **Economie du Développement Touristique International (EDTI)**

Présenté par : Estelle BIMMEL

Directrice de mémoire : Madame Anne DUBOSC

JURY

Membres du jury : Madame Anne DUBOSC

Madame Aurélie CONDEVAUX

Session de Septembre 2017

IREST - MASTER TOURISME

Année universitaire 2016-2017

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Madame Anne DUBOSC pour ses conseils éclairés et sa disponibilité, qui m'ont aidés dans la rédaction de ce mémoire.

Par ailleurs, mes remerciements s'adressent à l'équipe de l'office de tourisme de Chamrousse pour leurs nombreuses informations et tout particulièrement à Madame Dominique PERNOT, chargée de mission en développement durable au sein de la station, pour avoir accepté de répondre à mes questions.

Je remercie également les personnes ayant pris le temps de répondre à mon questionnaire.

Une pensée toute particulière également à ma famille et mes amis qui m'ont encouragée et aidée tout au long de ce travail.

Je remercie également tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail de fin d'études.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION GENERALE.....	8
1- Présentation du sujet	8
1-1 L'émergence du concept de tourisme durable : une véritable prise de conscience internationale.....	8
1-2 La prise en compte du développement durable dans l'aménagement des stations de montagne.....	19
2-Problématique et hypothèses	23
3- Présentation de la méthodologie suivie.....	25
3-1 L'étude quantitative	25
3-1-1 Le profil sociodémographique des répondants	25
3-1-2 Les habitudes de voyages en stations de ski	26
3-1-3 Les motivations des clientèles	26
3-2 L'étude qualitative : zoom sur la station de Chamrousse	27
PARTIE 1 : L'ENVIRONNEMENT, LA PRINCIPALE PRÉOCCUPATION DES STATIONS DE MONTAGNE	31
I- 1. Des touristes très sensibles aux problématiques environnementales	31
I-2. L'engagement des stations envers les problématiques environnementales	32
I-2.1 Un développement qui contribue à la valorisation et la préservation de l'environnement	32
I-2.1.1 La gestion de la hausse des déchets durant les périodes de flux touristiques	32
I-2.1.2 Un rationnement de l'utilisation de l'eau.....	33
I-2.1.3 La protection de la biodiversité	34
I-2.1.4 L'amélioration de la qualité architecturale et paysagère	36
I-2.2 Des actions visant à limiter les impacts du réchauffement climatique	37
I-2.2.1 Le réchauffement climatique, un phénomène responsable de nombreux maux en station	37
I-2.2.2 La mise en place de modèles de transport plus doux pour limiter les problèmes de pollution.....	41
I- 2.2.3 La contribution à la préservation de l'énergie à partir de ressources locales	42
I-2.3 Des stations de plus en plus soucieuses d'obtenir des preuves de certification environnementale	45
PARTIE 2 : UN TOURISME QUI SE PREOCCUPE DES IMPACTS ECONOMIQUES SUR LES COMMUNAUTES LOCALES.....	51
II- 1. Des touristes sensibles aux retombées économiques de leurs activités	51

II-2. Les actions des stations de montagne en vue de pérenniser les retombées économiques du tourisme	51
II- 2.1 Le renforcement de la viabilité et la compétitivité des stations de ski	52
II-2.1.1 La nécessité du maintien de l'activité ski.....	52
II-2.1.2 Un développement équilibré de l'immobilier.....	55
II-2.2 La diversification des activités proposées en station pour faire face au phénomène de saisonnalité	62
II-2.2.1 Le développement d'activités autour de la neige	63
II-2.2.2 Le développement d'activités de pleine nature	63
II-2.2.3 L'organisation d'évènements sportifs et culturels.....	64
II-2.2.4 Le développement de produits bien-être et de loisirs indoor.....	65
II-2.2.5 La diversification des activités proposées au sein de la station de Chamrousse	65
II- 2.3 Le développement de circuits courts pour faire vivre les acteurs économiques locaux.....	67
II-2.4 Vers une amélioration de la qualité de l'emploi des travailleurs saisonniers	68
PARTIE 3 : UN TOURISME TOURNÉ VERS LES QUESTIONS D'ORDRE SOCIAL ET CULTUREL.....	73
III-1. Des touristes moins sensibles aux problématiques sociales et culturelles	73
III-2. L'action des stations pour promouvoir les bienfaits socioculturels du tourisme	73
III-2.1 L'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des populations locales et des saisonniers.....	73
III-2.1.1 Vers une prise en compte des conditions sociales des travailleurs saisonniers	74
III-2.1.2 Le développement des systèmes de santé pour faire face à la désertification médicale	76
III-2.1.3 Le développement de l'accès au haut débit afin de lutter contre les exclusions	77
III-2.1.4 Le développement d'une offre éducative en lien avec les spécificités des stations de montagne.....	77
III-2.1.5 Le déploiement des modes de transports pour relier les stations au reste du territoire.....	78
III-2.2 Une revalorisation des activités traditionnelles et culturelles	78
III-2.3 Une accessibilité aux stations de montagne renforcée	80
III-2.3.1 Un accès amélioré pour les personnes handicapées	80
III-2.3.2 Des stations davantage accessibles aux jeunes	81

III-2.4 Des dispositifs de sécurité pour gérer les risques éventuels	83
PARTIE 4 : VERS UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE.....	86
IV- 1. Les acteurs politiques face à une remise en question de leur légitimité et un manque d'expertise	87
IV-2. Les acteurs de la société civile et l'émergence de revendications pour une amélioration du cadre de vie.....	88
IV-3. Les acteurs économiques, une implication inégale et une évolution dans un domaine peu homogène.....	88
IV-4. La question de la gouvernance au sein de la station de Chamrousse	90
CONCLUSION GENERALE.....	91
BIBLIOGRAPHIE	95
ANNEXES	101
TABLE DES FIGURES	108
RESUME	109

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANMSM : Association Nationale des Maires de Stations de Montagne

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CIAM : Commission interministérielle d'aménagement de la montagne

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

EMAS : Système européen d'audit et de management environnemental

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MEDDEM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ORIL : Opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

SEATM : Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne

S.N.O.S.M : Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne

SNTF : Syndicat National des Téléphériques de France

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UTN : Unité Touristique Nouvelle

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

INTRODUCTION GENERALE

1- Présentation du sujet

1-1 L'émergence du concept de tourisme durable : une véritable prise de conscience internationale

Le tourisme durable : une notion relativement récente

Cette notion de tourisme durable est relativement récente. Elle apparaît en 1992, lors du sommet de la terre à Rio sur le développement durable. Les directives issues de l'Agenda 21, qui suit le sommet, sont principalement appliquées au niveau des initiatives locales et régionales dans le domaine touristique. En 1993, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), publie un guide en anglais s'intitulant *Sustainable Tourism Development : A Guide for local Planners*. Il se destine aux autorités locales qui souhaitent appliquer cette notion de durabilité au domaine touristique. Plus précisément, il explique que « l'environnement est à la base des ressources naturelles et culturelles qui attirent les touristes. Par conséquent, la protection de l'environnement est essentielle pour un succès à long terme du tourisme ». Le tourisme durable permettrait donc la protection de l'environnement, un développement économique et des bénéfices sociaux. En 1995, se déroule à Lanzarote la conférence mondiale sur le tourisme durable organisée par l'UNESCO, l'OMT et le Programme des Nations-Unies pour le Développement. Les Etats et gouvernements régionaux sont encouragés à élaborer d'urgence des programmes d'action pour un développement durable du secteur touristique, en accord avec les principes énoncés lors de la Conférence de Rio en 1992. En mars 1997, se déroule la conférence internationale sur la biodiversité et le tourisme durable, également appelée Déclaration de Berlin. Les 18 pays et 10 institutions allemandes représentants la conférence publient une déclaration en une vingtaine de points posant ainsi les bases d'un tourisme durable qui respecte l'environnement, l'économie, la vie sociale et culturelle. L'Europe a également élaboré une charte de tourisme durable. Celle-ci définit les responsabilités de l'autorité gestionnaire de l'espace protégé, les entreprises de tourisme et de l'organisateur de voyages. Cette charte précise également que le tourisme durable « doit

répondre aux besoins des générations présentes sans pour autant sanctionner les générations futures ». Un Code mondial d'éthique du tourisme est adopté le 1^{er} octobre 1999 à Santiago lors de l'assemblée générale de l'OMT. Ce dernier « constitue un cadre de référence pour le développement rationnel et durable du tourisme mondial à l'aube du nouveau millénaire ». La reconnaissance du tourisme comme étant un outil potentiel de développement durable a été officialisé sur la scène internationale en 2000 dans la Déclaration des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Son rôle devient une partie intégrante du programme de mise en œuvre à la suite du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002. Le PNUE mène de nombreux travaux sur les impacts du tourisme sur l'environnement et sur les conséquences du changement climatique. La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) quant à elle, développe une initiative articulant tourisme durable et technologies de l'information afin de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises du secteur touristique des pays en développement. L'UNESCO met en place différents projets de « routes » culturelles servant de base au développement d'un tourisme durable.

Le tourisme durable : une application du développement durable au tourisme

En 2004, l'OMT propose une définition officielle du tourisme durable. Selon l'organisation, le tourisme durable doit « faire un usage optimal des ressources environnementales qui sont un élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ; respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant, ainsi que leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la tolérance et à la compréhension interculturelles ; garantir des activités économiques viables à long terme en apportant à tous les acteurs des retombées socio-économiques équitablement réparties, notamment des possibilités d'emploi et de revenus stables, des services sociaux aux communautés d'accueil, et en contribuant à la lutte contre la pauvreté¹ ». L'OMT précise également que la satisfaction et la sensibilisation des touristes aux pratiques durables sont essentielles, ce qui n'avait pas été évoqué jusqu'ici par les discours officiels. En effet, ce tourisme doit maintenir un haut niveau de satisfaction des touristes et leur permettre de vivre des expériences intéressantes, en les sensibilisant aux

¹ <http://sdt.unwto.org/fr/content/definition>

problèmes de développement durable et en leur faisant mieux connaître les pratiques de tourisme durable. En outre, le tourisme durable requiert la participation en connaissance de cause de tous les acteurs concernés ainsi qu'une forte direction politique pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus. Par ailleurs, cette définition met l'accent sur le fait que le tourisme durable n'est ni une forme spécifique de tourisme, ni une nouvelle filière de l'industrie touristique. Ceci implique donc que le tourisme durable concerne l'ensemble du secteur du tourisme.

En 2006, l'OMT et le PNUE lancent un Groupe de Travail International sur le développement du tourisme durable dans le cadre du processus onusien dit « de Marrakech », en partenariat avec certains ministères français. Il s'est réuni trois fois à Paris en 2006-2007 et au Costa Rica en juin 2008. Conformément aux travaux présentés par le PNUE et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales, en 2007, le tourisme durable est vu comme l'articulation de douze objectifs reliés aux dimensions économiques, socioculturelles et environnementale :

- 1- Viabilité et compétitivité économique des destinations et entreprises touristiques : assurer la viabilité et la compétitivité des destinations et entreprises touristiques afin qu'elles puissent continuer à prospérer et à générer des profits à long terme
- 2- Prospérité économique au niveau local : maximiser la contribution du tourisme à la prospérité économique de la destination hôte, notamment la proportion de dépenses touristiques réalisées dont bénéficie la collectivité locale
- 3- Qualité de l'emploi touristique : renforcer le nombre et la qualité des emplois locaux créés et soutenus par le tourisme, notamment les niveaux de salaire, les conditions de travail et l'égalité des chances devant l'emploi, sans discrimination de sexe, de race, de handicap ou autre
- 4- Equité sociale et économique au sein des communautés locales : rechercher une répartition large des avantages économiques et sociaux du tourisme dans l'ensemble de la collectivité bénéficiaire, notamment en améliorant les occasions d'emploi, les revenus et les services proposés aux plus pauvres
- 5- Satisfaction des visiteurs : offrir à tous les visiteurs des activités sûres, enrichissantes et appréciées sans discrimination fondée sur le sexe, la race, le handicap ou autre
- 6- Contrôle local du tourisme : faire participer les collectivités locales en leur donnant des moyens utiles à la planification et au processus décisionnel concernant la gestion et l'évolution future du tourisme dans leur région et en consultation avec les autres acteurs

- 7- Bien-être et qualité de vie des communautés locales : maintenir et améliorer la qualité de vie des collectivités locales, notamment les structures sociales et l'accès aux ressources, aux services collectifs et aux systèmes d'assistance à la vie en évitant toute forme de dégradation ou d'exploitation sociales
- 8- Richesse culturelle : respecter et renforcer le patrimoine historique, la culture authentique, les traditions et les particularités des collectivités d'accueil
- 9- Intégrité physique des destinations : maintenir et améliorer la qualité des paysages, urbains et ruraux, et éviter toute dégradation physique et visuelle de l'environnement
- 10- Diversité biologique : soutenir la conservation des aires naturelles, des habitats, de la faune et de la flore sauvages et limiter le plus possible les dommages qu'ils peuvent subir.
- 11- Utilisation rationnelle des ressources : limiter au maximum l'utilisation des ressources rares et non renouvelables dans le développement et l'exploitation des infrastructures et services touristiques
- 12- Pureté de l'environnement : limiter au maximum la pollution de l'air, de l'eau et du sol ainsi que la production de déchets par les entreprises touristiques et les visiteurs²

La mise en pratique de ces principes directeurs exige une vision à long terme accompagnée d'une planification stratégique qui engage toutes les parties prenantes au processus. Le tout doit être suivi d'une action concrète sur le terrain dont les progrès se mesureront au moyen d'indicateurs convenus de manière à permettre des améliorations continues.

Ainsi, le tourisme durable exige l'établissement d'un équilibre cohérent et viable à long terme entre trois enjeux. Cela signifie trouver l'équilibre entre :

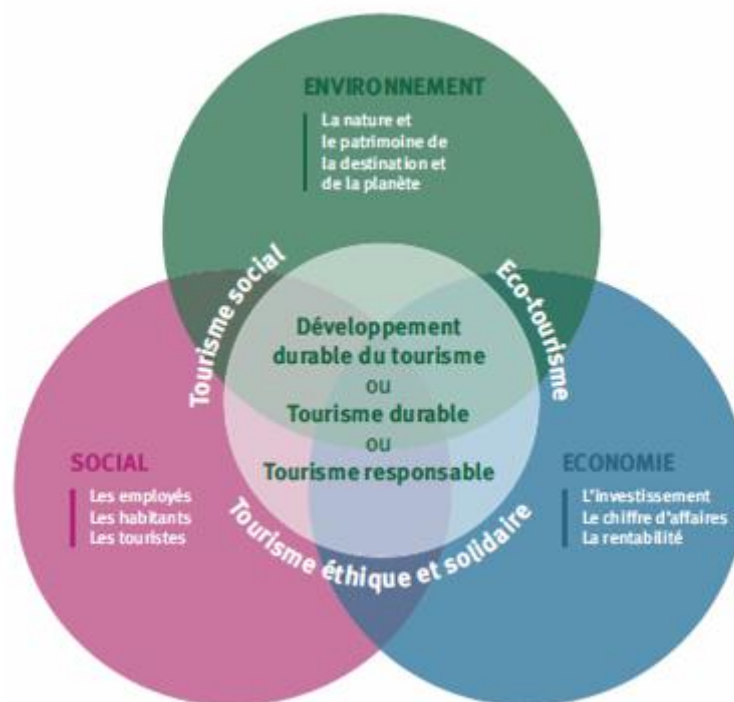
- La viabilité économique : les activités touristiques engendrent une prospérité à différents niveaux de la société, dans un souci d'assurer la rentabilité et la viabilité des entreprises et des activités touristiques, de même que, par conséquent, leur capacité de se maintenir à long terme.
- La viabilité sociale : respecter les droits de la personne et l'égalité des chances pour tous dans la société ainsi que protéger la diversité culturelle. Elle suppose une répartition équitable des bénéfices du développement touristique et des retombées

² « Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs » (2005).

positives pour les collectivités locales, dans un objectif de renforcement de l'autonomie et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

- La viabilité environnementale : conserver et gérer les ressources naturelles et utiliser efficacement ou en moindre quantité celles qui ne sont pas renouvelables. Elle exige des mesures pour réduire la production globale de déchets et accentuer la protection de la biodiversité.

Figure 1 : Schéma de développement durable du tourisme



Source : Atout France

L'application du tourisme durable dans les stations de ski

Pour comprendre la place que prennent les stations de ski dans le débat sur le développement durable, nous affirmons tout d'abord que le ski peut être assimilé au tourisme de masse. Ceci s'observe grâce au modèle économique d'un domaine skiable. D'autres facteurs comme la durée d'enneigement ou l'organisation des flux des skieurs jouent encore dans le sens de la concentration de la fréquentation touristique dans le temps et l'espace. Ceci représente ainsi des avantages mais également des inconvénients.

La notion de développement durable nous invite donc à prendre en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance.

Le pilier environnemental

Intéressons nous tout d'abord au pilier environnemental. L'objectif est de deux ordres. En effet, les stations doivent d'une part contribuer à la préservation et la valorisation de l'environnement et deuxièmement, contribuer à la lutte contre les effets du réchauffement climatique en limitant l'émission des gaz à effets de serre. Nous allons donc détailler chacun de ces objectifs stratégiques.

D'une part, les stations doivent préserver et protéger l'environnement. Les stations peuvent agir de différentes manières.

Il faut tout d'abord améliorer la qualité architecturale et paysagère. En effet, la multiplication des bâtis entraîne une diminution de la qualité paysagère des lieux d'accueil. Certaines stations tendent aujourd'hui vers une architecture dite « néo-traditionnelle » qui témoigne que la « montagne est redevenue refuge³ ». Ces stations doivent donc créer des volumes et des décors standards. Ensuite, il convient d'optimiser la gestion de la ressource en eau et de son utilisation, notamment en lien avec le recours à la neige de culture en rationalisant son recours.

Par ailleurs, les stations doivent gérer efficacement leurs déchets. Cela peut passer par le tri sélectif, le recours à des compostes, la suppression des gobelets en plastique dans les salles de bain, etc.

De plus, elles doivent adhérer à des outils de certification environnementale, gage d'implication des stations dans ce domaine. Ces labels concernent plusieurs domaines, tels que les transports, les domaines skiables, la station en elle-même, les bâtiments. Et elles doivent adhérer à différentes chartes.

Enfin, les stations doivent protéger leur biodiversité. Plusieurs outils de protection se sont multipliés en montagne. Premièrement, les parcs nationaux, dont cinq d'entre eux intéressent le patrimoine montagnard et ont été mis en place entre 1963 et 1989. Quatre sont situés en haute montagne (Vanoise, Ecrins, Mercantour et Pyrénées) alors que le Parc des Cévennes est situé en moyenne montagne et abrite une activité économique traditionnelle. Autre mesure de protection, les réserves naturelles. Sur les 150 réserves naturelles installées sur le territoire, 40

³ Facim, 2005, p.3

se situent en zone de montagne. Cet outil tend à la préservation de la reconstitution de populations d'espèces animales ou végétales ou d'habitats en voie de disparition, de formations géologiques, etc. Le troisième outil concerne les parcs naturels régionaux. Parmi les 40 parcs nationaux sur le territoire français, 19 sont concernés par des massifs et sont situés principalement en moyenne montagne. Enfin, les arrêts de protection de biotopes constituent également une des mesures de protection de la biodiversité en montagne. En lançant en 1995 le Réseau Alpin des Espaces Protégés, les Etats signataires de la Convention Alpine ont développé un fort moyen de répondre aux menaces de perte de biodiversité dans les Alpes. Cette initiative rejoint un objectif de la Commission Européenne dans le domaine de la protection de la nature.

D'autre part, les actions en faveur de l'environnement doivent lutter contre la hausse des émissions de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique. Ce phénomène affecte les territoires de montagne de façon plus sensible qu'en plaine. Les projections climatiques prévoient des changements très marqués tels que des hausses de températures, une forte baisse de l'enneigement en durée et en qualité, une forte diminution des glaciers, un impact fort de la baisse de l'enneigement et de la diminution des surfaces englacées sur le régime hydrologique des rivières de montagne et une hausse des risques d'éboulements rocheux dans les zones de haute altitude.

Afin de limiter les effets négatifs du réchauffement climatique les stations doivent tout d'abord développer des transports plus doux et donc moins pollués. Il est en effet nécessaire de surveiller l'équilibre global des impacts du tourisme, du transport vers et à partir des destinations, ainsi que la mobilité sur place, constitue l'un des principaux problèmes. La topographie des Alpes multiplie localement les impacts le long des vallées ou des cols.

De plus, ces stations doivent apprendre à réduire leur consommation d'énergie. Cette action peut se faire sur le secteur de l'hébergement touristique en construisant des bâtiments ayant un meilleur rendement énergétique, en limitant l'usage de la clim, en améliorant l'isolation, en utilisant des ampoules à basse consommation, etc. Les remontées mécaniques peuvent également se doter de systèmes performants de suivi de consommation énergétique, d'un plan permettant de former les conducteurs de dames à adopter une éco-conduite. Les stations peuvent aussi développer les énergies renouvelables en installant des panneaux solaires par exemple.

Le pilier économique

Au-delà de la dimension environnementale, pilier du développement durable le plus présenté, la durabilité en station de ski ouvre également sur des piliers économiques. Ceux-ci sont de plusieurs ordres. L'enjeu primordial pour les stations est tout d'abord de rester compétitif et viable. Pour cela, il est essentiel qu'elles s'engagent dans un renouvellement de leur domaine skiable, le ski restant la principale source de motivation des touristes. Elles doivent également redynamiser leurs offres d'hébergements afin d'inciter les clientèles à séjourner davantage dans les stations, et donc espérer de meilleures retombées économiques. Par ailleurs, les stations de ski doivent diversifier leurs offres d'activités pour lutter contre le phénomène de saisonnalité et satisfaire les clientèles, dont l'objectif n'est pas de forcément venir pour skier mais pratiquer d'autres activités. Elles doivent également renforcer la qualité des emplois et notamment la situation des travailleurs saisonniers. Enfin, les stations doivent développer des circuits courts afin de faire vivre les acteurs économiques locaux. Nous allons donc étudier plus en détail chacun de ces trois objectifs.

Tout d'abord, afin de rester compétitives par rapport aux autres stations, elles doivent améliorer la performance de leur domaine skiable pour accroître leur compétitivité. Ceci peut passer par la remise en état de certaines remontées mécaniques, l'installation de nouvelles, etc. Ensuite, de nombreuses stations de montagne connaissent un vieillissement de leur patrimoine immobilier, entraînant une dégradation de l'offre globale, et donc une baisse de la fréquentation. Ce problème est responsable de surcoûts de fonctionnement pour les stations et donc d'une diminution de l'activité des entreprises locales touristiques. Afin que les stations continuent de tirer parti de la taxe de séjour, il est nécessaire que ces dernières luttent contre le phénomène des lits froids en rénovant notamment leur parc immobilier, ou encore en évitant la « fuite en avant » de l'immobilier de loisir.

Le développement économique des stations passe par ailleurs par la diversification des activités proposées au sein de la station. Cette notion de diversification peut se traduire de trois façons. Que propose-t-on aux clientèles qui ne skient pas ? Que peut-on faire en fin de journée ? Que propose-t-on aux personnes qui accompagnent les skieurs mais qui ne sont eux-mêmes pas skieurs ? L'exploitation de l'activité neige reste la source de revenus principale des stations, mais de nouvelles activités permettent de renforcer l'attractivité des stations tant sur le plan sportif notamment. Des événements de grande envergure, liés ou non à ces activités, peuvent également renforcer l'attractivité des stations. L'ambition d'un

développement touristique diversifié toute l'année est une nécessité pour garantir le développement économique et l'emploi dans les stations.

Ensuite, les stations cherchent à améliorer les conditions de travail des salariés, notamment des travailleurs saisonniers, en développant des formations adaptées, indemnisant les salariés en cas de réduction de l'activité, souvent provoquée par un manque de neige, favorisant le travail saisonnier des femmes, encore sous représenté aujourd'hui par rapport aux hommes.

Enfin, les stations doivent promouvoir au maximum les produits locaux notamment et développer des filières courtes, notamment agricoles en évitant de passer par des intermédiaires, dans le but de maximiser les retombées économiques pour les acteurs du territoire.

Le pilier socioculturel

La présentation de la situation du tourisme durable dans les Alpes est principalement axée sur les aspects écologiques et économiques et ne serait pas complète sans une étude des aspects sociaux du tourisme. Dans ce domaine encore, les stations ont plusieurs objectifs stratégiques. Le premier concerne les saisonniers et leurs conditions de vie au sein de la station. De nombreux progrès doivent être apportés à leur égard. Deuxièmement, elles se doivent d'améliorer leur accessibilité, aussi bien pour les personnes à mobilité réduite mais également pour les jeunes, souvent mis de côté et qui n'ont pas forcément les moyens de partir en montagne. Par ailleurs, les stations doivent revaloriser leurs cultures et leurs activités traditionnelles, notamment l'agriculture. Ensuite, elles doivent gérer de manière efficace les risques potentiels. Enfin, il est nécessaire qu'elles développent davantage de services à destination des habitants de la station mais également des touristes. Nous allons donc successivement étudier ces différents objectifs sociaux.

En effet, historiquement, les stations, notamment celles construites sur le modèle intégré, n'intégraient que peu le capital humain dans le modèle d'aménagement. La main d'œuvre, essentiellement saisonnière, constituait alors une ressource jugée inépuisable. Cependant, l'examen des parcours des saisonniers et plus largement des actifs, a mis en lumière leurs conditions de vie difficiles (problèmes de logement, de santé, etc). En effet, les stations ont été marquées ces dernières années par une forte hausse du marché de l'immobilier de loisirs et

corrélativement du foncier, obligeant les saisonniers à loger en périphérie des stations. Face à ce constat, il est donc essentiel que les stations renforcent les droits des saisonniers, leur mettent à disposition des logements spécifiques et créent une offre de service globale et adaptée à ces travailleurs.

Par ailleurs, les stations doivent développer les services proposés afin d'améliorer la qualité de vie des communautés locales. Cela passe par le déploiement des services de santé à proximité, l'accès à l'éducation, aux services numériques, et aux transports dans un souci de désenclavement de ces territoires.

Ces dernières années, cette lecture sociale du fonctionnement et du devenir des stations s'est doublée d'une autre dimension, celle de l'accessibilité des clientèles en stations. Cette notion s'associe à deux enjeux, celle de l'accessibilité physique pour les publics en situation de handicap notamment, mais également celle de l'accessibilité pour tous et en particulier des jeunes qui n'ont pas forcément l'occasion de se rendre dans les stations de ski notamment à cause des prix pratiqués. Historiquement inscrites dans une finalité sociale et un processus de massification, les stations offraient des activités et des services à des fins de loisirs pour une population touristique en constante augmentation. Cependant, très rapidement, les stations, notamment d'altitude, ont perdu ce caractère social et sont associées à une fréquentation élitiste. Cette tendance présente le risque de contribuer à la croissance des transports, d'ores et déjà incriminés d'être la principale source d'émission de GES. Les nouveaux services proposés par les stations contribuent également à sélectionner les catégories sociales qui fréquentent ces stations. On a vu ces dernières années se développer les produits « bien-être » avec des salons de massage, spas, saunas ou piscines. Ils participent également à alourdir la consommation énergétique.

Face à ces tendances contraires à l'ouverture sociale, deux formes de réponses se développent. D'un côté l'accueil de catégories particulières de population avec l'accueil des jeunes qui constituent un segment de clientèle promoteur, représentant les clientèles de demain. Il s'agit de les sensibiliser aux spécificités de la montagne et à la pratique du ski. D'autre part, l'accueil des populations handicapées concourt également à élargir l'accessibilité sociale des stations.

Par ailleurs, le tourisme en station de ski a conduit à une perte de l'identité culturelle de ces espaces et a eu un impact négatif sur les activités traditionnelles. En effet, les activités traditionnelles comme l'agriculture, la sylviculture et le pastoralisme au profit du tourisme. La

maturité du marché et l'évolution des demandes de la clientèle à laquelle leur offre n'est plus adaptée sont aujourd'hui une menace pour ces villages dont l'activité principale, et parfois unique, est le tourisme. Des villages entiers pâtissent de ces évolutions du marché puisque ces activités traditionnelles ont été abandonnées. L'agriculture est un des fondements du développement économique des territoires de montagne et participe aussi de leur qualité paysagère et environnementale. Il s'agit donc d'un véritable facteur d'attractivité pour la montagne. Il convient ainsi de relancer cette activité en encourageant par exemple l'agrotourisme. Les stations peuvent promouvoir les offres culturelles du territoire, en misant par exemple sur la gastronomie ou la découverte de certains sites ou monuments afin de sensibiliser le touriste à cette culture.

Enfin, les stations doivent gérer les risques auxquels elles sont susceptibles d'être confrontées. La gestion de ces risques s'affirme comme une composante essentielle des activités physiques de nature, d'autant plus que ces pratiques sportives se déroulent dans un environnement dangereux par essence. Ces risques sont de nature diverses. Les stations sont confrontées à des risques naturels tels que les avalanches, les glissements de terrain, etc mais également à des risques liés à l'activité humaine. En effet, la pratique des diverses activités de glisse sur les domaines skiables alpins induit chaque saison un nombre important d'accidents. Cinq principes d'action peuvent donc être développés par ces stations : réactif (ex : aménagements sécuritaires du domaine skiable), juridico-normatif (ex : signalisation, information), commercial (ex : location et vente de casques), socio-économique (ex : sauvegarde et solidification de l'implantation des organismes centraux) et passionnel (ex : goût pour l'action risquée et la réalisation de missions de secours).

La gouvernance dans les stations de montagne

La question de la durabilité du tourisme se fait également jour dans la gouvernance des territoires. Il apparaît clairement que les stations ne peuvent être considérées indépendamment du territoire sur lequel elles ont un impact social et économique. Cela impose une réflexion sur la stratégie touristique au niveau d'une vallée, d'un pays, parfois bien au-delà de l'intercommunalité en place. Cela impose également de ne plus raisonner au niveau communal d'une station qui vend une activité neige, mais d'un ensemble d'activités complémentaires sur un territoire pertinent. De plus, cela suppose que l'ensemble des acteurs de ce territoire soit associé à la réflexion sur la stratégie de développement de ce territoire

dont les stations font partie. Ces acteurs sont issus du monde économique mais aussi de la société civile (associations).

1-2 La prise en compte du développement durable dans l'aménagement des stations de montagne

Les stations de montagne sont des entités qui ont souvent été pensées comme des outils d'aménagement du territoire, destinées à répondre aux difficultés du système agropastoral classique et tentent aujourd'hui de prendre en compte les enjeux du développement durable dans leur aménagement.

Au 18^{ème} siècle, en Europe de l'Ouest, l'hiver est considéré comme une saison hostile. La montagne est perçue comme un endroit dangereux où la vie est particulièrement difficile. En été, les Alpes attirent cependant une clientèle mondaine anglo-saxonne en quête de sociabilité, de randonnée et d'alpinisme. A la fin du 19^{ème} siècle, elles vont commencer à s'ouvrir au tourisme hivernal en Suisse tout d'abord, puis en France. La clientèle s'initie à de nouveaux loisirs sur neige et sur glace. En 1864, dans la station suisse de Saint-Moritz, l'hôtelier Johannes Badrutt lance la saison touristique hivernale. Il propose à sa clientèle habituée aux séjours estivaux de revenir à Noël. Les premières stations de sports d'hiver françaises telles que Davos ou Chamonix cherchent à recréer l'ambiance festive des grandes villes. De nouvelles infrastructures routières et ferroviaires se développent petit à petit.

Dans les Alpes françaises, l'alpiniste Henri Duhamel est le premier à se lancer sur des skis et va progressivement faire découvrir cette pratique. Le Ski-Club de Grenoble naîtra en 1895. Mais ce sont surtout les militaires et plus précisément les chasseurs alpins qui introduisent véritablement la pratique du ski dans les Alpes. De jeunes militaires enseignent bénévolement ce nouveau sport. L'engouement pour cette pratique se confirme lors du premier concours international de ski alpin, organisé conjointement par les militaires et le Club Alpin Français, en 1907 à Montgenève dans les Hautes-Alpes. Le ski devient alors un jeu, un sport mais aussi un phénomène de mode, plus seulement un moyen de locomotion. Les premiers skieurs « civils » commencent à fréquenter les pentes enneigées et les premières compétitions s'organisent. En 1924, se tiennent à Chamonix Mont-Blanc les premiers Jeux Olympiques d'Hiver. Ce sont surtout les bourgeois, industriels et les familles aisées de la vallée qui vont réellement s'emparer de cette pratique. Cependant, skier est une pratique très éprouvante

puisque les remontées mécaniques n'existent pas encore. Les pistes se remontent à pieds ou à skis avec des peaux de chamois placées sous le patin. En Isère, Jean Pomagalski, ingénieur-mécanicien d'origine polonaise, invente en 1935 le premier système de remontée mécanique avec poulies, câbles et perches. C'est la naissance du télésiège. Le premier est installé à l'Alpe d'Huez. Cette mécanisation permet alors aux sports d'hiver de réellement se démocratiser.

L'émergence des stations de première génération à proximité de villages existants

Dans les années 30-40, sont créées les stations dites de première génération. Il s'agit de stations construites dans et autour de villages existants, à une altitude comprise entre 900 et 1200 m. C'est notamment le cas de Megève, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Chamonix, Villard-de-Lans, Serre Chevalier, Le Revard, Morzine. Ces stations sont plutôt des lieux de vacances estivales où l'on pratique le thermalisme et l'alpinisme (ex : Chamonix, Megève) et la plupart d'entre elles sont proches de villes alpines (ex : Col de Porte près de Grenoble, le Revard, près de Chambéry). Ces stations de première génération se caractérisent par l'absence de stratégie précise de développement, la pluralité des styles architecturaux, l'extension pratiquement permanente dans toutes les directions, la fonctionnalité diffuse du domaine skiable morcelé en divers secteurs et/ou joignable en téléphérique et la présence d'une communauté locale qui occupe une place importante dans le développement touristique.

L'émergence des stations de deuxième génération (ou stations créées ex-nihilo) implantées sur des sites vierges

A la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'Etat a pour objectif d'aménager la montagne. Le tourisme est alors vu comme une activité permettant d'aider ces espaces. Les ingénieurs et architectes savoyards Maurice Michaud et Laurent Chappis sont les premiers à aménager une station de toutes pièces, en terre vierge, dans des espaces jusqu'alors inhabités. Il s'agit de la station de Courchevel, qui naît en 1946. Ces stations se situent à des hauteurs plus élevées, au niveau des alpages, entre 1600 et 1800 mètres. Elles sont pensées essentiellement pour la pratique du ski, à travers la réalisation de centres sportifs, comme à Chamrousse. A la différence des stations de villégiature du début du 20ème siècle, ces stations sont caractérisées par la dense volumétrie de leurs constructions. Elles offrent une mobilité quasi totale à ski entre les différents services proposés au sein de la station. Cette

pratique pionnière naît avec l'invention du concept de "grenouillère" (aussi appelé "front de neige"). Ce concept sera ensuite repris dans la logique fordiste des stations de troisième génération. En 1938 et 1973, une prospection est mise en place sur les sites vierges considérés comme étant les plus à même pour implanter des stations de ski. C'est notamment le cas de Chamrousse avec la réalisation des quartiers de Roche-Béranger et de Bachat Bouloud. D'autres stations telles que Méribel et l'Alpes d'Huez se développent également et se dédient aux sports d'hiver.

L'émergence des stations de troisième génération, la station intégrée

Ces stations intégrées voient le jour à partir de 1962. Le gouvernement cherche à impulser l'émergence de ces stations, avec des politiques publiques d'aménagement de la montagne. Le Comité Interministériel pour l'Aménagement de la Montagne est notamment fondé en 1964. La même année, l'Etat lance le Plan Neige avec l'objectif d'aider les territoires de montagne à créer ce type de stations afin de démocratiser la pratique du ski. Ces stations sont implantées à des altitudes encore plus élevées, généralement entre 1800 et 2000 mètres. On retrouve des stations comme Les Arcs, La Plagne, Isola 2000, Le Corbier ou encore Les Menuires. Elles sont édifiées par un acteur unique, public ou privé, à partir du projet d'un seul architecte ou d'une équipe d'architectes et généralement grâce à des capitaux extérieurs à la région. D'un point de vue architectural, elles se caractérisent par une unité de style spécifique, des structures particulièrement fonctionnelles, avec des complexes érigés en hauteur afin d'économiser l'espace. Par ailleurs, elles offrent une capacité d'hébergement relativement importante, comprise entre 8000 et 15000 lits, et sont souvent disposées en unités réparties en étages à différentes altitudes (ex : Les Arcs 1600, Les Arcs 1800, Les Arcs 2000). On peut ainsi atteindre un volume de 45 000 lits. Ces stations se veulent rationnelles et fonctionnelles pour les touristes, avec notamment la présence d'immeubles en bord des domaines skiables, conçues à partir d'un point de chute qu'est le parking, supérieur à 1800 m, à proximité duquel se trouvent des immeubles en front de neige avec à proximité, les services. C'est à partir de cette période que les stations se démocratisent réellement et vont faire le plein chaque hiver.

Le taux de fréquentation est l'élément fondamental de la station intégrée. Le nombre de séjours est perçu à travers la capacité d'hébergement de la station, donc pour les acteurs du tourisme, plus le nombre de lits augmente, plus la fréquentation augmente à son tour. Pour que cela devienne possible, le réseau de commercialisation doit être important, autant pour la

vente que pour la location des appartements. Ce modèle économique va donc avoir deux conséquences principales sur le système touristique. D'une part, ces stations se caractérisent par une standardisation et une massification de la pratique vers le ski alpin sur un domaine balisé. D'autre part, elles nécessitent de construire toujours plus d'hébergement afin de garantir un certain seuil de rentabilité, ce que certains ont nommé la « fuite en avant ». C'est en cela que de nombreux acteurs ont qualifié ces stations de fordistes.

Les premières crises et l'émergence des stations de quatrième génération, les stations villages

A partir du milieu des années 1970, le modèle des stations de troisième génération commence à être remis en cause. De nombreux ouvrages, dont un des plus connus est *La neige empoisonnée* de Danielle Arnaud en 1976, vont critiquer ouvertement le mode de développement de ces stations intégrées. En effet, comme nous l'avons précédemment vu, ces stations n'ont pas été construites dans un but de développement local, mais dans un objectif de modernisation de la montagne, afin de développer son attractivité.

Le contexte des années 70 est marqué par la fin des Trente Glorieuses. Cela va se traduire par une baisse des ventes d'appartements en station. Le marché va alors trouver un autre type de commercialisation, notamment les résidences de tourisme. Les stations vont donc poursuivre leurs constructions, entraînant ainsi un endettement très fort de certaines communes. Les problèmes vont continuer à s'accroître dans les années 1980 sous l'effet de la conjoncture économique mondiale puisque les départs en stations de montagne vont stagner, particulièrement à partir de 1984. Les stations vont donc rechercher une nouvelle clientèle souvent internationale et issue de pays émergents ainsi que de nouveaux modes de commercialisation avec les tours opérateurs.

La France a souvent été en retard par rapport à ses voisins européens concernant la mise en place d'une politique de la montagne. Cependant, c'est bien autour de la montagne qu'émergent les préoccupations liées à la fois à l'aménagement, à la préservation de l'environnement et au développement local, parallèlement à la hausse des pratiques touristiques. L'affaire de la Vanoise va être l'élément déclencheur des postures écologiques contre le développement des stations intégrées. Le promoteur de Tignes conçoit un projet d'aménagement affectant un secteur de la zone centrale du parc de la Vanoise. L'affaire devient nationale et Georges Pompidou, alors Président de la République arbitre en faveur de l'intégrité du parc. Il en résulta la création du ministère de l'Environnement en 1971. En août

1977, lors du discours de Vallouise le président Giscard d'Estaing annonce une « pause » dans l'urbanisation touristique de la montagne, mais proclame aussi que la montagne doit être « vivante, active et protégée ». En novembre, la directive nationale d'aménagement sur la protection et l'aménagement de la montagne interdit l'urbanisation en haute altitude.

Le 9 janvier 1985 est votée la loi montagne (Loi n°85-30 relative au développement et à la protection de la montagne). Elle souligne l'importance de trouver un juste équilibre entre aménagement et protection de la nature. Il s'agit d'une loi de développement durable : « la montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection. L'identité et les spécificités de la montagne sont reconnues par la nation » (article 1^{er}). Le texte donne les compétences d'aménagement aux communes et regroupements de communes. Cette loi crée de plus de nouvelles ressources économiques pour les communes comme la taxe sur les remontées mécaniques et la taxe de séjour.

C'est alors dans ce contexte que naissent les stations de quatrième génération, également appelées stations villages, qui apparaissent à partir de 1985 et correspondent à des villages traditionnels, plus soucieux des usages traditionnels. Ces stations optent pour des constructions de taille raisonnable et cherchent à s'intégrer de façon plus harmonieuse dans le cadre naturel. C'est notamment le cas de la station de Valmorel.

2-Problématique et hypothèses

L'objectif de ce mémoire réside dans la relation entre tourisme et développement durable dans les stations de montagne en France. La problématique est la suivante :

Les stations de montagne sont-elles un terrain propice pour la pratique du tourisme durable ? Dans quelle mesure ce concept intéresse-t-il les voyageurs ? Pourquoi tendre vers un tourisme plus durable dans ces espaces ? Quelles solutions peuvent être envisagées par les professionnels du tourisme dans les stations afin de développer ce tourisme ?

Dans le but de répondre à ces questions, plusieurs hypothèses ont été avancées.

Hypothèse 1 : Quelles sont les actions du tourisme durable qui préoccupent le plus les clientèles touristiques ? Sont-elles les mêmes que celles développées en priorité par les stations de montagne ?

Nous verrons, à travers le questionnaire distribué aux touristes, que ces derniers sont surtout préoccupés par les questions d'ordre environnemental et ont souvent tendance à assimiler développement durable au seul pilier environnemental. Nous verrons que ceci se retrouve aussi du côté de l'offre, les stations de ski étant le plus souvent davantage impliquées dans cette pratique que des actions d'ordre économique et social.

Hypothèse 2 : Quelles sont les principales motivations des clientèles touristiques en stations de ski ? Le ski est-il l'activité engendrant les plus fortes retombées économiques ?

Nous montrerons grâce au questionnaire que les clientèles touristiques se rendent principalement en stations de montagne l'hiver afin de pratiquer des offres de nature, notamment liées à la neige (ski, snowboard, etc). En ce sens, les stations devront donc maintenir leurs activités neige pour rester compétitives.

Hypothèse 3 : Le tourisme apporte-t-il seulement des avantages économiques ? Comment contribue-t-il à améliorer le bien-être des populations locales et des travailleurs saisonniers ?

L'intégration de la notion de la durabilité dans la gestion des stations et leur développement ne leur porte pas toujours des profits mais également des avantages sociaux et environnementaux qu'il est important de prendre en compte. Il ne faut donc pas se concentrer uniquement sur la question du rendement économique puisque tous les processus économiques ne sont pas forcément rentables et efficaces. Ils doivent aussi servir aux autres objectifs que sont l'aspect socioculturel et environnemental.

Hypothèse 4 : Les acteurs travaillent-ils de manière suffisante ensemble ? Ont-ils les mêmes intérêts ?

L'implication de tous les acteurs dans les stations de ski est essentielle afin de mener à bien les actions de tourisme durable. Nous verrons que les stations périurbaines présentent un plus

fort potentiel pour la mise en place de telles actions, se situant à proximité de pôles urbains dynamiques.

Ce travail se déclinera en quatre parties principales, chacune reprenant un des piliers du tourisme durable : environnement, économie, socioculturel et la gouvernance. Dans chacune de ces parties, nous traiterons d'une part des pratiques des voyageurs en termes de tourisme durable, en analysant notamment le questionnaire distribué. Etudier le comportement et la demande des clientèles est indispensable, l'offre devant s'adapter à cette dernière au risque de ne rester qu'un marché de niche. Cette partie portera ainsi sur l'analyse du questionnaire distribué. D'autre part, nous nous intéresserons à l'offre et aux actions des stations en termes de tourisme durable. Nous donnerons plusieurs exemples de stations de montagne des Alpes observées. Une analyse plus approfondie sera faite de la station de Chamrousse, située dans le département de l'Isère. Pour cela, un entretien a été réalisé avec Madame Dominique Pernet de l'office de tourisme, qui a porté le dossier de la station pour l'obtention du label Flocon Vert. Il nous a paru intéressant de nous focaliser sur cette station du fait de son engagement vers le développement durable mais également par sa proximité avec la ville de Grenoble, susceptible de générer de nombreuses opportunités pour chacune des deux parties.

3- Présentation de la méthodologie suivie

3-1 L'étude quantitative

Afin de mener mon étude quantitative, j'ai eu recours à l'administration d'un questionnaire, créé par mes propres soins. Ce questionnaire a été distribué via le logiciel Google Form, l'objectif étant de récolter le maximum de réponses afin d'avoir un échantillon le plus représentatif possible de la population. Ce questionnaire a donc été distribué par email et sur les réseaux sociaux (Facebook notamment). Avant la distribution des questionnaires, une première question filtre a été posée pour s'assurer que ces derniers ne soient remplis que par des personnes se rendant régulièrement en stations de montagne. 224 réponses ont ainsi pu être collectées.

3-1-1 Le profil sociodémographique des répondants

Les femmes ont plus répondu que les hommes (61,5% contre 38,5%).

La répartition des sondés en termes de classe d'âge est en règle générale assez homogène. La classe la plus représentée est celle des 18-24 ans (32,2%) suivi par les 50-64 ans (25,6%). Si les jeunes sont davantage représentés, ceci peut s'expliquer par le fait qu'ils sont plus sujets à aller sur Internet et ont donc eu plus la possibilité d'avoir accès au questionnaire. La classe la moins représentée est celle des seniors. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils sont moins sujets à partir en vacances et qu'ils sont moins enclins à se rendre sur Internet et donc d'avoir accès au questionnaire.

Ensuite, en termes de catégories socio-professionnelles, la classe la plus représentée est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (28%), suivie par les étudiants (20,7%) et les employés (19,5%).

3-1-2 Les habitudes de voyages en stations de ski

38,6% des personnes interrogées ont déclaré se rendre en stations aussi bien à la journée qu'en séjours. Parmi ceux ayant répondu qu'ils se rendaient en stations en séjours, la moitié a déclaré qu'ils y séjournaient une semaine. Toujours parmi ces clientèles, près de 90% d'entre eux logent dans un appartement, une maison ou un chalet.

Par ailleurs, plus de la moitié des répondants interrogés déclarent se rendre plus de deux fois en stations de montagne par an.

Enfin, près de 60% d'entre eux vont en stations à la fois durant la saison hivernale et la saison estivale. Il est intéressant de noter que 35% des répondants se rendent en stations en hiver et seulement 6% s'y rendent uniquement durant l'été, ce qui est très peu.

3-1-3 Les motivations des clientèles

Parmi les trois critères principaux dans le choix des stations, 70% des répondants choisissent la qualité du domaine skiable en premier. Le deuxième critère est la beauté du paysage (55,4%) et le troisième le rapport qualité/prix (50,6%). Les jeunes sont davantage sensibles aux questions d'accessibilité de la station, tout comme les personnes séjournant en dehors de la région Rhône-Alpes. Par ailleurs, la question du prix se retrouve le plus chez les ouvriers et employés ainsi que chez les moins de 30 ans.

Concernant les activités proposées, 88% d'entre eux considèrent les activités de neige comme étant essentielles, suivies par les activités de pleine nature de type randonnées, vélo, ...

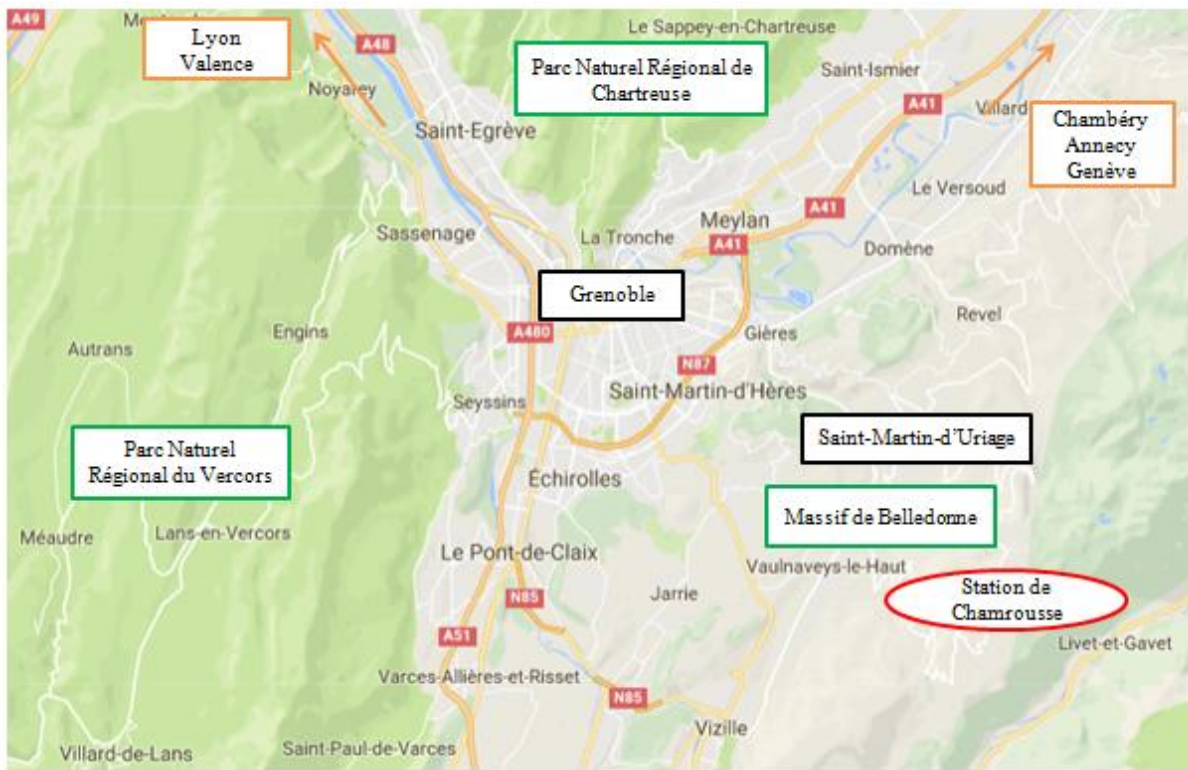
(68,7%) et les activités de découverte de la culture montagnarde (48,2%). Notons que les activités les moins importantes sont celles relatives aux activités de bien être. Il est intéressant de noter que les jeunes sont davantage intéressés par la tenue d'évènements en station. Parallèlement, les personnes ayant entre 50 et 64 ans sont celles s'intéressant le plus aux activités liées à la découverte de la culture montagnarde.

3-2 L'étude qualitative : zoom sur la station de Chamrousse

Un entretien a été réalisé avec Madame Dominique Pernot de l'office de tourisme de Chamrousse, qui a porté le dossier de la station pour l'obtention du label Flocon Vert. L'objectif de ce rendez-vous était de discuter des différentes actions mises en place par la station en termes de tourisme durable. J'ai également pu rencontrer diverses personnes de mon entourage connaissant la station et qui ont pu m'apporter des informations supplémentaires. Un travail d'observation a aussi été réalisé sur place. Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi de nous intéresser à la station de Chamrousse. En effet, il nous a paru intéressant de nous focaliser sur cette station du fait de son engagement vers le développement durable mais également par sa proximité avec la ville de Grenoble, susceptible de générer de nombreuses opportunités pour chacune des deux parties. Aujourd'hui, le site de Chamrousse reste dans l'inconscient collectif « la » station de l'agglomération grenobloise.

La station de Chamrousse, à proximité de l'agglomération grenobloise

Figure 1 : Localisation de la station de Chamrousse



Source : Elaboration personnelle

Avant de présenter toutes ces actions, tâchons de présenter la station ainsi que sa localisation. L'agglomération grenobloise marque l'entrée du massif montagneux des Alpes sur sa partie ouest. Elle a la particularité de s'être développée dans un contexte environnant exceptionnel avec une vallée encaissée entre des territoires de montagne, avec seulement trois accès possibles, dont la fameuse cluse de l'Isère au Sud-Est. On parle du « Y » grenoblois. Considérée comme la plus grande agglomération des Alpes françaises, elle affiche un contraste fort avec les massifs avoisinants : la Chartreuse au Nord, le Vercors à l'Ouest et Belledonne à l'Est.

Chamrousse est située sur la pointe Sud de la chaîne de Belledonne, à une trentaine de kilomètres de Grenoble. Elle s'étend sur deux niveaux, le premier à 1 650m d'altitude avec le village de Recoin (appelé également Chamrousse 1 650) et le deuxième à 1 750m d'altitude avec les villages de Roche Béranger (Chamrousse 1 750) et Bachat Bouloud avec son plateau de l'Arselle (1 700m). Il s'agit d'une station de moyenne montagne, du fait de sa taille moyenne et sa proximité avec un pôle urbain.

La naissance de la station

L'histoire de la station commence avec la construction du Chalet-auberge du Père Tasse en 1863, à Roche Béranger. Ces premiers équipements émergent suite à l'essor du tourisme à Uriage durant la première moitié du 19^{ème} siècle. En effet, le premier établissement thermal de la source d'Uriage ouvre en 1825, et de nombreux baigneurs en profitent pour gravir le sommet de Chamrousse. Ce grand pâturage, jusqu'alors territoire de nombreux troupeaux devient petit à petit un secteur d'affluence important pour les touristes. A la fin des années 1980, la Société des Touristes du Dauphiné⁴ installe les premiers câbles au Grand Pic de Belledonne (2 978m) et fait venir les premiers emplois, liés au tourisme de montagne (guide, porteurs, etc). Par la suite, c'est sur les pentes de Chamrousse que se feront les essais de ski utilités en France en 1878, par Henry Duhamel, alpiniste et fondateur du Club Alpin Français. Dès le début des années 1950, la station s'urbanise au niveau de Recoin, avec notamment l'installation du téléphérique de la Croix de Chamrousse en 1952. A la suite d'une convention entre le département de l'Isère et la Société d'Aménagement de Chamrousse, la deuxième moitié de station, la zone résidentielle de Roche Béranger et le centre de jeunesse de Bachat Bouloud, est lancée au début des années 1960. Ces deux morceaux sont construits par Laurent Chappis. La station prend alors de l'ampleur, avec ses deux niveaux (1650 et 1750) et ses trois ensembles bâtis : Le Recoin, Roche-Béranger et Bachat Bouloud⁵. En 1968, la station accueille les Jeux Olympiques d'hiver. En 1989, Chamrousse devient une commune.

Les caractéristiques de Chamrousse

Les atouts et les potentialités de développement de la station sont nombreux. C'est aujourd'hui la seule station française qui surplombe une agglomération de plus de 450 000 habitants avec un domaine culminant à plus de 2 000 mètres d'altitude et dont la fréquentation dépasse les 500 000 journées-skieurs par an⁶.

La station a lancé un projet de restructuration du centre-village de Recoin « Chamrousse Mountain Park 2030 » avec l'agence d'urbanisme et d'architecture AKTIS, lauréate du concours d'urbanisme organisé par la commune. Chamrousse présente un urbanisme assez

⁴ La Société des Touristes du Dauphiné est un club de montagne grenoblois encore actif, créé en 1875 et proposant diverses activités liées au milieu montagnard : alpinisme, escalade, ski de randonnée et randonnée pédestre

⁵ <https://www.chamrousse.com/histoire-chamrousse.html>

⁶ Groupe Caisse des Dépôts (2014). *Dynamiser l'attractivité touristique et économique de Chamrousse*. Caissedesdepots.fr, 18 décembre 2014, consulté le 08 mars 2017

Disponible sur :<http://www.caissedesdepots.fr/dynamiser-lattractivite-touristique-et-economique-de-chamrousse>

peu organisé, il devenait donc nécessaire de repenser la station. De plus, le niveau de Recoin s'est développé de manière aléatoire, se traduisant aujourd'hui par un centre mal identifié et un besoin de réorganisation urbaine. Ce projet de développement a tout d'abord été l'objet de nombreuses études, lancées en 2015, sur des thématiques aussi variées que l'aménagement, les données économiques et touristiques, la biodiversité, les risques environnementaux, les mobilités et déplacements. Toutes ces observations ont donc permis de dresser un état des lieux global de la station, et faire émerger les divers enjeux. Afin de poursuivre les dynamiques mises en place, Chamrousse a lancé une révision du PLU et a signé une convention d'objectifs avec la Caisse des Dépôts et Consignations. La troisième étape qui a mené au lancement du projet de restructuration de Recoin a été la création d'un appel d'offres pour un concours d'architecture et d'urbanisme, publié en mai 2015. La commune souhaitait créer une SEM pour piloter l'ensemble du projet, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. L'objectif est de commencer les travaux en 2018. Ce projet défend l'idée de créer la première « Smart Station » qui prend en compte des enjeux aussi variés que l'énergie, les mobilités, les nouveaux usages numériques, etc. En s'appuyant sur ce concept central, le nouveau modèle de tourisme quatre saisons, et la connexion à Grenoble d'un côté et au Parc Naturel Régional de Belledonne de l'autre, viennent créer une logique d'ensemble plus territorialisée.

PARTIE 1 : L'ENVIRONNEMENT, LA PRINCIPALE PRÉOCCUPATION DES STATIONS DE MONTAGNE

I- 1. Des touristes très sensibles aux problématiques environnementales

L'environnement représente le pilier fondamental du développement durable, en raison notamment des intenses campagnes de greenwashing et des messages relayés par les médias. Il s'agit de la motivation principale des pratiquants du tourisme durable de plus en plus sensibles aux questions écologiques et à leurs impacts sur l'environnement. Le désir de s'immerger dans la nature et de découvrir de nouveaux paysages constituent les facteurs principaux pour les voyageurs. Ces derniers sont de plus en plus soucieux de l'environnement et tentent d'adapter leurs comportements.

Les répondants sont particulièrement bien engagés dans des pratiques liées à l'environnement lors de leurs séjours dans les stations de ski. En effet, ils sont 84% à trier leurs déchets, 77% à économiser l'eau, 75% à économiser l'énergie. Ils sont un peu moins nombreux cependant à recourir à des modes de transport plus doux (66%). Ces diverses pratiques liées au pilier environnemental laissent supposer un attrait des touristes plus prononcé pour celui-ci. La dimension environnementale arrive d'ailleurs en tête pour qualifier le tourisme durable et le symboliser. Elle représente ainsi la plus forte préoccupation des touristes se rendant en stations de ski.

De plus, parmi les trois actions qui sensibiliseraient le plus les voyageurs, les deux premières actions sont d'ordre environnemental. En effet, 82% d'entre eux seraient sensibilisés par la préservation de l'environnement (gestion des déchets, gestion de l'eau, protection de la biodiversité et revalorisation de la qualité architecturale et paysagère). 68,5% d'entre eux estiment qu'ils seraient sensibilisés par les actions visant à réduire les impacts néfastes du réchauffement climatique (gestion de l'énergie et mise en place de transports plus doux).

Enfin, lorsqu'il est demandé aux interrogés de citer une ou plusieurs actions des stations allant dans le sens du tourisme durable, les principales mesures citées par ces répondants concernent des actions d'ordre environnemental. Des éléments reviennent plusieurs fois tels que le tri des déchets, la mise en place de navettes.

Ainsi, les principales actions qui sensibilisent le plus les clientèles dans les stations de ski sont d'ordre environnemental, reléguant ainsi l'économie et le social au second plan. Ce résultat n'est pas vraiment surprenant puisque la montagne a tendance à évoquer la nature par excellence. Il importait cependant de le vérifier par des données chiffrées. Toutefois, il est important de noter qu'au fil des années, il a tendance à perdre de l'importance au profit du pilier économique, étant de plus en plus soucieux des retombées économiques générées par leurs activités sur les populations locales. Il est donc important que les stations ne négligent pas cet aspect dans leurs offres.

I-2. L'engagement des stations envers les problématiques environnementales

I-2.1 Un développement qui contribue à la valorisation et la préservation de l'environnement

Les stations de montagne entreprennent de plus en plus d'actions afin d'assurer une gestion optimale de l'eau, des déchets, protéger la biodiversité, améliorer la qualité paysagère et architecturale, mais également lutter contre le réchauffement climatique en économisant l'énergie et réduisant l'impact négatif des transports, et enfin adhérer à divers outils environnementaux (normes, labels, ...).

I-2.1.1 La gestion de la hausse des déchets durant les périodes de flux touristiques

En hiver, les stations sont confrontées à une forte concentration de populations, ce qui se traduit par une forte production d'ordures ménagères. Il paraît donc essentiel de réduire et gérer ces déchets.

Certaines stations ont alors mis en place un système de tri sélectif et l'ont généralisé à l'ensemble des habitations et hébergements. Certaines ont implanté une déchetterie à proximité afin de connaître et communiquer les quantités de matériaux récupérées, d'autres incitent au compostage des déchets verts, ou organisent également des journées de ramassage des déchets.

La station de Chamrousse a mis en place un système de tri sélectif grâce à une implantation importante de conteneurs semi-enterrés. Elle organise par ailleurs chaque année, une journée de sensibilisation au tri des déchets via un ramassage de déchets, « Chamrousse

Propre ». Cette pratique est ouverte à tous et se déroule au mois de juin. L'organisation de cette journée est mutualisée entre la mairie, les remontées mécaniques et l'office de tourisme. En 2016, 120 personnes ont participé à cet évènement dont 40 écoliers et 18 employés d'une entreprise de la région. 1 250kg de déchets ont été ramassés dans la nature, dont 8 kg de mégots, qui sont ensuite recyclés par Terracycle. Trois ateliers autour du bienfait du tri et des filières de recyclage étaient également organisés. La station mène aussi des opérations de recyclage de skis. Cette action est mise en place avec les magasins de sports de la station en partenariat avec les 7 Laux pour mutualiser les coûts de transport et le retraitement des skis usagés en partenariat avec Trivallée.

I-2.1.2 Un rationnement de l'utilisation de l'eau

Au printemps, en été et en automne, les réserves en eau connaissent une baisse notable. Des risques de pénuries d'eau et des conflits d'usages peuvent émerger dans les pratiques touristiques de la montagne. Les stations de montagne ont des besoins en consommation d'eau potable et non-potable pour des usages multiples tels que l'hébergement, les enneigeurs, les complexes aquatiques, espaces verts, etc. La pression exercée par les pics de fréquentation touristique provoque des conflits d'usage durant les périodes de vacances, les plaines agricoles environnantes nécessitant également des besoins en irrigation. Dans les Alpes, 32% des domaines skiables sont enneigés artificiellement⁷. En 2020, ce taux devrait s'élever à 43%⁸. L'enneigement artificiel est nocif, mais reste la seule solution face au manque de neige naturelle. En effet, depuis de nombreuses années, les stations de montagne se sont équipées en production de neige de culture. Les premières à le faire ont été les grands domaines skiables qui souhaitaient ouvrir le maximum de pistes, le plus longtemps possible et en permettant des liaisons entre domaines et des liaisons avec le centre des stations. Les stations de moyenne montagne ont commencé à s'équiper plus tardivement, avec quatre objectifs principaux : combler les déficits d'enneigement à certains endroits et donc renforcer la sécurité des pistes, garantir l'enneigement sur au moins une partie du domaine pour répondre aux exigences croissantes des clientèles, assurer malgré tout des retombées économiques pour la station au cours d'un hiver à faible enneigement et enfin permettre des activités ludiques pour les enfants au cœur des stations. Dans ces stations, ce développement s'est amplifié après la mauvaise saison 2006-2007 en termes d'enneigement. Les nombreuses

⁷ François, H. ; George-Marcelpoil, E. ; Morin, S. ; Spandre, P. (2015). Dynamique de la neige de culture dans les Alpes Françaises : Contexte climatique et état des lieux, *Revue de géographie alpine*, n°103-2

⁸ Ibid

controverses ont conduit à la rédaction en 2009 du rapport "Etat des lieux et impacts environnementaux de la neige de culture » du Commissariat général à l'environnement et au développement durable du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEDDEM).

Les stations ont donc initié des actions afin de rationaliser l'utilisation de l'eau, notamment pour la fabrication de la neige de culture, qui nécessite un fort besoin en eau. Pour produire cette neige de culture et limiter les impacts négatifs sur la ressource en eau, les exploitants des domaines skiables et les stations façonnent des retenues d'altitude. Ces lacs artificiels sont implantés entre 1 200 et 3 000 mètres d'altitude. Afin d'économiser l'eau, les stations peuvent également installer des stations d'épuration, traiter leurs boues, récupérer les eaux de pluie sur les bâtiments publics ou professionnels, posséder des toilettes sèches accessibles au public ainsi que des systèmes de réduction et d'optimisation de la consommation d'eau.

Au sein de la station de Chamrousse, l'eau utilisée pour la neige de production est fournie par des retenues collinaires, dont l'une est alimentée par les eaux de pluie et la fonte des neiges et une deuxième par de petits ruisseaux. Toutes les eaux retournent sur le même bassin versant.

Par ailleurs, des actions ont été engagées afin de réduire les consommations d'eau au cœur de la station. La moitié des robinets des bâtiments publics ont été équipés de réducteurs de débit. Le projet de Smart Station prévoit le retour de l'eau au milieu de la place centrale, ce qui engendrera une certaine désimperméabilisation des sols avec le prolongement d'un ruisseau existant. Grâce à la désimperméabilisation globale de Recoin, la capacité résiduaire en eau potable est ainsi estimée à plus de 200m cubes par jour, permettant aisément de programmer le centre « balnéotonique » sans impacter la ressource en eau de la commune.

I-2.1.3 La protection de la biodiversité

Tout d'abord, la végétation dans les stations de ski est fortement endommagée par la préparation des pistes de ski mais également par le ski lui-même. La neige artificielle peut également entraîner des modifications de la structure de la composition de la végétation alpine. On constate notamment une plus faible diversité végétale sur les pistes de ski que dans les prairies à proximité. Par ailleurs, les pistes de ski peuvent provoquer une perte d'habitat et

d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux de prairies. Les pistes de ski exercent également un effet néfaste sur les arthropodes dont la richesse, l'abondance et la diversité ont été sensiblement inférieures à celles constatées dans les prairies environnantes. Or, de nombreux insectes sont inclus dans le régime alimentaire de plusieurs espèces d'oiseaux de prairies alpines. Par conséquent, l'impact des pistes de ski sur la végétation peut affecter la présence et l'abondance en arthropode, qui peut affecter à son tour les communautés d'oiseaux⁹.

Afin de préserver au maximum cette faune et cette flore montagnarde, les stations tentent de sensibiliser les touristes à la nécessité de connaître et de protéger cette biodiversité et de limiter les dérangements en insistant par exemple sur les perturbations créées par le hors piste. Par ailleurs, certaines tentent de conserver le maximum d'îlots boisés et de rochers au sein des domaines skiables afin que la faune et la flore puissent s'y réfugier. Elles cherchent également à élargir les aires protégées, créer des espaces interdits au public, restaurer au maximum la végétation naturelle sur les pistes en favorisant le retour d'espèces indigènes grâce aux techniques de transplantation végétale. Enfin, elles cherchent à limiter les nouveaux équipements et les regrouper au maximum pour éviter un « mitage » du paysage et les dérangements qui pourraient avoir lieu.

A La Plagne par exemple, plus d'une vingtaine de zones humides ont été identifiées sur le territoire communal, par la réalisation d'un abritant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques hydrophiles. Un plan d'actions sur plusieurs années vise à les protéger et à les mettre en valeur. En effet, ces zones jouent un rôle important dans l'équilibre hydrophile des bassins versant puisqu'elles constituent des « zones tampons » qui permettent de réguler les flux et éviter les crues¹⁰.

La station de Megève, quant à elle, propose une labo-rando, une nouvelle activité touristique visant à faire découvrir la nature de manière ludique et innovante. Un animateur présente les écosystèmes de moyenne montagne et initie les participants à l'observation des insectes à la loupe binoculaire, avec des tablettes tactiles. A l'aide d'un visio guide GPS, ils

⁹ GRIGNAN Germain (2014), Les impacts des sports d'hiver sur les oiseaux de montagne, *Humanité et biodiversité*

¹⁰ Charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne : 2007-2012 : bilan des cinq premières années, *Association Nationale des Maires des Stations de Montagne*

ont la possibilité de découvrir la nature de la station à travers des jeux d'observations et de recherches sur les traces des animaux, arbres, insectes et paysages¹¹.

A Chamrousse, des actions au sein du domaine skiable sont tout d'abord menées. Un programme vise à limiter les impacts du damage en limitant le nombre d'heures de fonctionnement des dameuses. Le domaine skiable a recours à des huiles biodégradables et a mis en place une procédure qui prévoit la récupération de la neige souillée si jamais l'huile venait à fuir.

La commune a également mis en place des mesures de protection du foncier agricole, en classant des espaces agricoles prioritaires en zone A. Par ailleurs, l'activité pastorale traditionnelle fait l'objet d'une préservation active en collaboration avec la Fédération des Alpes et s'est dotée d'un plan de pacage qui permet aux bergers d'optimiser les zones de pâturage et de respecter la ressource herbagère disponible et la préservation de l'avifaune. Le berger est présent de mi-juin à fin septembre avec ses 1 600 moutons et 35 chèvres. La Fête de la Transhumance est un évènement festif se déroulant début juillet et qui permet de pouvoir aller à la rencontre de son troupeau.

Enfin, le territoire de la commune est presque entièrement répertorié en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et certains secteurs comme le plateau de l'Arselle et le lac Achard sont classés dans la zone Natura 2000 pour leur protection.

Diverses actions sont entreprises par la station pour informer et valoriser ces zones. Des balisages et des panneaux d'information ont été implantés pour encourager le respect des sentiers et de la faune et la flore. Des visites guidées de l'Espace Naturel Sensible Tourbière de l'Arselle sont organisées chaque été par le département et ses guides nature.

I-2.1.4 L'amélioration de la qualité architecturale et paysagère

Le modèle des stations intégrées a montré de nombreuses limites depuis les années 80 en partie à cause de leurs vastes ensembles construits.

Les stations cherchent aujourd'hui à ce que l'architecture s'insère dans l'espace naturel. La neige peut devenir une composante de l'architecture en participant à l'insertion dans le

¹¹ Ibid

paysage. Par ailleurs, le choix du bois et des matériaux locaux permet de retrouver des éléments d'identité locale.

La station de Vaujany démonte chaque été 35% des perches des canons à neige et les câbles potentiellement dangereux pour les oiseaux sont balisés. Par ailleurs, 90% des lignes électriques sont enterrées et la station mène des actions afin de réduire le nombre de pylônes. Enfin, le réengazonnement des pistes se fait à chaque fois avec une graine spécialement étudiée pour le domaine montagnard.

La station de Chamrousse mis en place des mesures de protection du foncier agricoles ainsi que des actions de débroussaillage et de ré-ouverture de milieux et un engazonnement réfléchi des pistes à base d'essences locales.

I-2.2 Des actions visant à limiter les impacts du réchauffement climatique

I-2.2.1 Le réchauffement climatique, un phénomène responsable de nombreux maux en station

Les perspectives d'évolutions climatiques sont relativement inquiétantes. Le réchauffement climatique a plusieurs impacts négatifs dans les stations de montagne. Ceux-ci sont évoqués dans le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) datant de 2014.

Tout d'abord, il est responsable d'une hausse des températures et d'une baisse de la période d'enneigement naturel. Les stations les plus sensibles au changement climatique sont les stations situées dans les Alpes-Maritimes, en Isère et dans la Drôme. Les prévisions annoncent une hausse globale de la température entre 1,1°C et 6,4°C d'ici 2100. Entre 1900 et 2014, alors que la température moyenne en France a augmenté de +0,89°C, l'augmentation moyenne des températures annuelles dans les Alpes a été de +1,85°C (+2°C dans les Alpes du Nord et +1,75°C dans les Alpes du Sud)¹². Ce phénomène est généralisé sur les quatre saisons, mais est particulièrement marqué en hiver et en été. Cette hausse des températures est responsable d'une baisse de la couverture neigeuse. En 30 ans, le niveau d'enneigement des

¹² France culture, (2017). Les stations de ski face au changement climatique, franceculture.com [Consulté le 20 février 2017]

Alpes a baissé de 30%¹³. Cette question serait très sensible pour les stations situées à moins de 1500 mètres d'altitude. On observerait dans ces stations une diminution du nombre de jours avec neige au sol, soit de cinq à quatre mois d'enneigement dans les Alpes du Nord et de trois à deux mois dans les Alpes du Sud, et une réduction de l'épaisseur de neige d'environ 40 cm dans les Alpes du Nord et de 20 cm dans les Alpes du Sud. Concernant les stations situées à haute altitude, soit à plus de 2500 mètres, cela se traduirait par un début d'enneigement légèrement retardé, une faible baisse de l'épaisseur du manteau neigeux et une fonte avancée d'une douzaine de jours environ. En France, les stations atteignent généralement des altitudes assez élevées pour garantir un bon enneigement. C'est notamment le cas des stations ex nihilo qui ont été aménagées dans des hautes altitudes. Pour ces dernières, principalement situées en Savoie, Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence, une hausse de la température de 2°C ramènerait le nombre de domaines skiables disposant d'un enneigement naturel fiable à 80%. Si les températures venaient à augmenter de 4°C, la France compterait alors 55 stations viables situées à une altitude supérieure à 2000m, sur 143 au total¹⁴. En 2015, l'Université canadienne Waterloo prévoyait qu'en 2080 les JO d'hiver pourraient seulement être organisés dans 6 des 19 villes les ayant déjà accueillis. Par exemple, on pourrait toujours organiser les JO d'hiver à Albertville, mais plus à Grenoble.

D'ici une à deux décennies, toute station située en dessous de 1.800 mètres, soit 100 dans les Alpes, seront condamnées. Cette évolution est particulièrement inquiétante pour les Alpes du Sud où le ski représente 15 000 emplois et 800 millions d'euros de recettes annuelles¹⁵. Ainsi, sans pouvoir affirmer que l'enneigement naturel va diminuer de manière constante lors des prochaines décennies, nous observons déjà que les hivers peu favorables aux stations sont de plus en plus fréquents. Aucune étude scientifique portant sur les questions environnementales des territoires de montagne n'envisage une évolution positive de ce contexte climatique.

Le réchauffement climatique est également responsable d'une hausse du Bilan Carbone. En 2010, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) ont calculé le Bilan Carbone¹⁶ des

¹³ Ibid

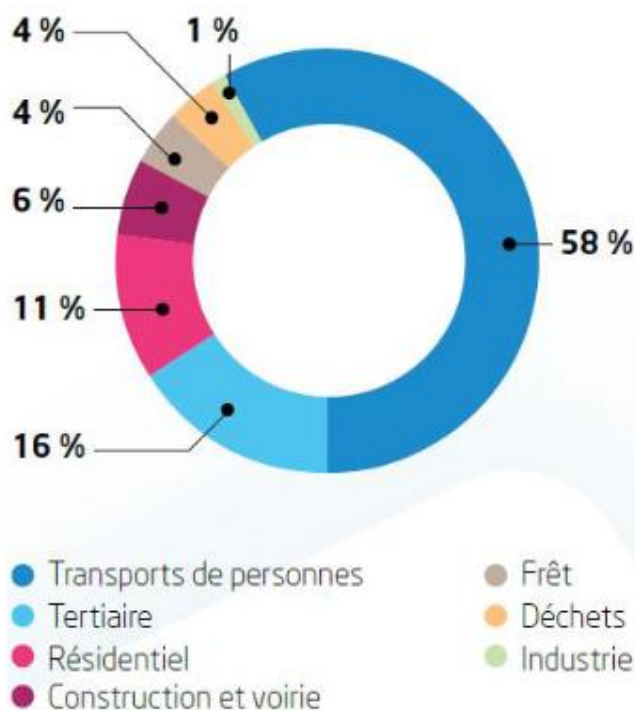
¹⁴ OCDE (2007). *Changements climatiques dans les Alpes européennes : adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels*. OCDE, Février

¹⁵ Ibid

¹⁶ Le Bilan Carbone est un outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités d'une entité, entreprise, collectivité ou établissement public, mis au point par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en 2004.

activités de dix stations françaises. L'échantillon sélectionné est représentatif des stations de moyenne et haute montagne avec un domaine relativement étendu. En partenariat avec l'association Moutain Riders, cette étude s'est mise en place dans le cadre de la « Charte nationale en faveur du Développement durable dans les Stations de Montagne ». Il en ressort qu'une station française de moyenne montagne avec un domaine d'au moins 10 kilomètres de pistes émettrait en moyenne entre 64 000 teq.CO₂ et 96 000 teq. CO₂.

Figure 2 : Emissions de GES d'une station de ski



Source : ANMSM, 2010

Les résultats détaillés montrent que les activités liées à la pratique du ski, comme les remontées mécaniques, les véhicules d'entretien des pistes et la production de neige artificielle ne représentent que 2% des émissions de GES des stations. En revanche, le transport pour accéder à la station lors d'un séjour au ski représente 58% des émissions¹⁷.

Sur ces 58% d'émissions de GES provoqués par les transports en station et les transports pour accéder aux stations, 44% est le fait de touristes étrangers. Cela s'explique par la plus grande distance à parcourir pour rejoindre les stations depuis leur pays d'origine, mais surtout par le mode de transport avec des voyages qui comprennent souvent un trajet en avion. De plus, les

¹⁷ ANMSM (2010). *Première en France : les stations de montagne présentent leur Bilan Carbone et les résultats de 2 ans de charte du développement durable*. ANMSM, Janvier

résidents permanents des stations sont responsables de 37% des émissions puisqu'ils sont responsables de déplacements réguliers entre les stations et la vallée. Enfin, les touristes français représentent 19% des émissions de GES¹⁸. Au-delà des émissions de GES induites par les trajets routiers pour accéder aux stations, l'entretien et la construction du réseau routier est particulièrement dévastatrice pour l'environnement. L'enquête d'ANMSM révèle que les infrastructures annexes nécessaires au développement des réseaux routiers engendrent des émissions très importantes même si elles restent occasionnelles. Il faut aussi tenir compte des besoins de fonctionnement des stations comme la nourriture, les marchandises, la gestion des déchets. Toutes ces nécessités provoquent des flux de transports polarisés sur les périodes de forte activité et représentent 4% des émissions de GES totales des stations.

Par ailleurs, toujours selon l'ANMSM, l'immobilier de loisirs et l'offre de services « après-ski » représentent 16% des émissions de GES. La consommation énergétique des hôtels, résidences de tourisme et des meublés locatifs s'accompagne généralement d'une offre de service élargie telle que la restauration, les commerces, les centres aquatiques, cinémas, etc. Dans certaines stations de grande taille comme l'Alpe d'Huez, le parc de lits touristiques peut engendrer jusqu'à 54% des émissions du « secteur tertiaire ». Suivent la restauration (40%) et les commerces (6%). Le secteur des parcs immobiliers des stations représente 11% des émissions de GES. L'étude montre que le vieillissement du patrimoine bâti a un impact important sur les émissions de GES de l'immobilier de loisir. En effet, de nombreux établissements ont été construits il y a plusieurs décennies et sont très dépendants des combustibles fossiles pour le chauffage des logements¹⁹. De même, les résidences secondaires, qui peuvent représenter jusqu'à 90% du parc immobilier dans certaines stations, concentrent leur occupation sur les périodes de vacances et créent donc des pics de consommation sur des périodes réduites en saison hivernale.

Le réchauffement climatique sera aussi responsable de nombreux autres effets négatifs, comme la hausse des précipitations durant la période hivernale et de la fonte des glaciers. Nous ne détaillerons pas ces points.

¹⁸ Ibid

¹⁹ Les résidences de plus de 30 ans représentent 45% des émissions du secteur diffus (ANMSM, 2010)

I-2.2.2 La mise en place de modèles de transport plus doux pour limiter les problèmes de pollution

Comme nous venons de le voir, les stations de montagne sont particulièrement touchées par les problèmes de circulation automobile. Il est donc impératif de se pencher sur certains outils de planification afin de favoriser un développement des transports collectifs, des pistes cyclables, des voies piétonnes. Malgré quelques expériences de stations sans voitures, telles que Avoriaz et Flaine, les destinations françaises sont en retrait par rapport à la généralisation d'initiatives de mobilité douce dans les stations allemandes, autrichiennes, italiennes et suisses. Aucune station française n'a ainsi participé au projet Alps mobility I, projet visant à trouver des solutions de voyages écologiques dans les Alpes. Une seule station, Les Gets, en Haute Savoie, a participé à son second volet de 2003 à 2006. De même, aucune destination ou organisation française ne figure parmi la vingtaine de partenaires du Network for soft mobility in European tourism, et les principales initiatives notables sur ce registre restent encore essentiellement le fait des ONG. Certaines politiques départementales, comme celle de l'Isère, vont dans le sens d'une offre de transports collectifs alternative à l'automobile individuelle, mais d'autres comme celle de la Savoie, sont au contraire pointées du doigt car elles continuent à apporter leur soutien à l'accès routier aux stations.

Plusieurs pistes d'action sont donc proposées pour tendre vers une mobilité douce dans les stations de montagne. Cela passe par la mise en place de transports en commun qui soient bon marché pour monter jusqu'à la station, une formule accès + forfait à un tarif préférentiel, une incitation au covoiturage pour les vacanciers mais également pour les employés de la station, l'aménagement d'une zone piétonne, la mise en place de transports alternatifs qui soient plus doux, ... La station de l'Alpe d'Huez par exemple, cherche à optimiser son offre de transports en commun. En 2013, des navettes gratuites dont une ligne 100% électrique, ont été inaugurées, permettant ainsi aux usagers de se rendre dans les principaux pôles de la station. Comparée à un bus classique, la navette électrique permet de limiter de 95% les émissions de CO₂, soit une économie de 100 tonnes chaque année. Par ailleurs, les conducteurs ont été formés à la conduite économique et rationnelle. La station de Puy Saint Vincent met en place durant l'hiver le « Train des neiges ». Celui-ci permet chaque week-end de rejoindre la station depuis Marseille, Aix-en-Provence et Manosque. Cette formule comprend l'aller-retour en train ainsi que des transferts en navettes autocars jusqu'à la station. Des tarifs préférentiels sont même proposés sur les forfaits des remontées mécaniques et des consignes bagages

gratuites sont mises à disposition sur présentation du forfait « Train des neiges ». Puy Saint Vincent a également mis en place des navettes gratuites au sein de la station avec des horaires compatibles à ceux des employés de la station afin que ces derniers puissent utiliser au maximum ce mode de déplacement²⁰.

Chamrousse tente de promouvoir le développement de transports doux. Pour cela, elle a installé deux bornes de charge électrique. La station encourage et récompense par ailleurs le covoiturage en partenariat avec Co-rider en offrant une réduction allant jusqu'à 20% sur le prix des forfaits de ski alpin. Des alternatives à la voiture sont également proposées pour se déplacer dans la station grâce à l'aménagement de sentiers piétonniers et de cheminements piétons signalisés et protégés par des barrières en bois. Les itinéraires piétons sont indiqués sur le plan de la station. Des navettes gratuites circulent aussi entre les différents pôles de la station entre décembre et avril et pendant la saison estivale, permettant ainsi d'accéder à tous les commerces, hébergements et activités touristiques. Dans le cadre du projet Smart Station, Chamrousse envisage de développer des navettes électriques et rendre le cœur de station complètement piétonnisé. L'offre de stationnement sera complètement revue avec à terme environ 700 places de stationnement dont un parking sous-terrain de 400 places. La station souhaite également installer un téléporté entre Grenoble et Chamrousse, qui relierait la vallée à la station en 25 minutes environ. Ce point sera développé plus tard.

I- 2.2.3 La contribution à la préservation de l'énergie à partir de ressources locales

La gestion de l'énergie est un aspect important à prendre en compte dans les stations de montagne. Aujourd'hui, seulement 25% des stations de montagne achètent ou produisent de l'électricité provenant des sources renouvelables par exemple²¹.

Plusieurs pistes d'action peuvent être envisagées par les stations. Certaines recourent de plus en plus au chauffage au bois tout d'abord et peuvent donc demander à ce qu'une chaufferie au bois soit au moins être présente dans les bâtiments publics de la station et le bois utilisé doit provenir d'exploitation locale. Ensuite, certaines stations tentent de se tourner vers le solaire en équipant les bâtiments publics de panneaux solaires photovoltaïques ou chauffe-

²⁰ Charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne : 2007-2012 : bilan des cinq premières années, *Association Nationale des Maires des Stations de Montagne*

²¹ ANMSM (2013). *Charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne, 2007-2012 : bilan des 5 premières années*. ANMSM-ADEME-Moutain Riders, Janvier

eau solaires thermiques. Elles peuvent également favoriser les éco-consommations en veillant à limiter et à réduire la consommation d'énergie globale au niveau de l'éclairage par exemple. Elles peuvent aussi se tourner vers un fournisseur d'énergie verte. En outre, elles peuvent privilégier les autres énergies renouvelables comme l'éolienne, la micro centrale hydraulique, la géothermie ou encore le système biogaz. Certaines stations ont tenté d'optimiser les dépenses en énergie des dameuses par exemple. C'est le cas des 2 Alpes, qui utilisent une dameuse hybride depuis décembre 2014, ou encore utiliser une huile biodégradable comme aux Gets. Enfin, certaines forment les conducteurs à une « éco-conduite » permettant d'économiser le carburant. Pour résumer, il s'agit de promouvoir les énergies renouvelables, solaires et bois-énergie, à partir de ressources locales.

L'Alpe du Grand Serre a par exemple mis en place une politique de réduction des consommations d'énergie au sein de la station grâce à l'optimisation de l'éclairage et des chauffages. Cette politique s'est accompagnée d'une forte sensibilisation du personnel de la station à travers la distribution de livrets d'accueil, l'organisation de réunions en début de saison. La station a également mis en place des compteurs électriques par bâtiment ainsi que des ampoules à basse consommation de carburant. Enfin, la station n'éclaire pas la montagne la nuit. La station de Courchevel utilise quant à elle l'énergie solaire pour ses refuges. En effet, le refuge des lacs Merlet et du Grand Plan sont équipés de quatre panneaux solaires photovoltaïques. La Plagne quant à elle a créé une chaufferie biomasse en 2009. Elle est alimentée à 58% en bois (2 800kw). Cela a ainsi permis le remplacement d'une ancienne chaufferie alimentée au fuel lourd et permet une économie de 4 000 tonnes de CO₂ non rejetées par an. Enfin, les 2 Alpes ont mis en place un dispositif de bullage. Conçu pour obtenir une température d'eau la plus homogène et la plus froide possible (entre 0,5°C et 1,5°C), ce système permet d'optimiser le fonctionnement des équipements de production de la neige de culture et de limiter la formation de glace en surface et ainsi augmenter le volume d'eau utilisable²².

A Chamrousse, plusieurs actions visant à réduire la consommation d'énergie ont été mises en place. Elles concernent tout d'abord les bâtiments publics. En effet, des diagnostics et des actions d'amélioration des consommations énergétiques sont engagées. Les employés des remontées mécaniques reçoivent au début de la saison un livret d'accueil comprenant une

²² Ibid

page qui indique les éco gestes à suivre. Ils sont également présentés lors de la soirée d'accueil du personnel et ce dernier est sensibilisé pendant les formations. Par ailleurs, les bâtiments de l'office de tourisme et de la Régie sont équipés de systèmes automatiques d'allumage et de coupure de l'éclairage, et le chauffage se règle en fonction de la température extérieure.

Ces actions concernent en outre les bâtiments privés. Des programmes incitent les acteurs privés à rénover et installer des énergies renouvelables. Des actions de sensibilisation sont également entreprises par le groupe Développement Durable (nous parlerons de ce groupe plus en détail plus tard dans ce devoir).

La station cherche aussi à réduire sa consommation en ce qui concerne l'éclairage public. elle a mis en place un système performant de suivi de puissance électrique qui a permis d'économiser 570 000KWH notamment avec la détection électrique anormale de nuit. Elle a aussi remplacé des projecteurs utilisés pour le ski nocturne avec une économie d'énergie réalisée de près de 50%²³.

En ce qui concerne à présent les actions propres au domaine skiable, Chamrousse forme les conducteurs de dameuses à l'éco-conduite. La station s'est également équipée d'un logiciel de géo-suivi permettant l'optimisation des plans de damage et de réduction du nombre de dameuses. La station a également souscrit à un Télésuivi auprès d'EDF dans le but de suivre et ajuster la consommation électrique globale en temps réel sur le domaine, ce qui a permis d'économiser 5% d'énergie²⁴.

Le projet de Smart Station de Chamrousse envisage de développer une démarche Carbonne spécifique à la station avec la prise en compte de critères plus précis que les Bilans Carbonne classiques. L'idée est donc de réduire l'empreinte carbone de Recoïn, tout en fixant une qualité environnementale du projet bien au-dessus des engagements de la Charte Nationale du Développement Durable des stations. Le projet prévoit par exemple la création d'un mini réseau de chaleur en bois, la généralisation du solaire thermique, un SmartGuide, l'éclairage public solaire, une « ferme photovoltaïque » de 4 000m², etc. Pour accompagner ces infrastructures, toutes les constructions neuves du projet seront conçues avec 100% d'énergies renouvelables, et intégreront des systèmes de récupération de chaleur sur les eaux grises. Il est prévu une logique de rénovation énergétique des bâtiments existants, avec une réduction de l'énergie grise. L'enjeu global sur la question énergétique est d'intégrer le maximum d'énergies renouvelables, pour ne plus utiliser d'énergies fossiles à terme.

²³ Ibid

²⁴ Ibid

I-2.3 Des stations de plus en plus soucieuses d'obtenir des preuves de certification environnementale

On assiste depuis plusieurs années à une multiplication des initiatives dans les stations de montagne passant par la mise en place de divers outils. Nous avons choisi de présenter ces différents outils dans cette partie, la plupart étant principalement liés aux questions environnementales.

Les certifications dans le domaine du transport

Tout d'abord, en termes de transport, nous pouvons citer l'exemple du label Alpine Pearl, de l'Association des perles alpines. Il vise à promouvoir la mobilité douce dans les Alpes. Les communes ayant obtenu le label offrent la possibilité à leurs visiteurs d'arriver et de repartir sans voiture, d'utiliser facilement les transports en commun sur place et de profiter de divers loisirs respectueux de l'environnement. Ce label, créé en 2006, résulte des projets européens *Alps Mobility* et *Alps Mobility II* initiés par le Ministère autrichien de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et des Eaux. Les Perles des Alpes s'étendent dans tout l'arc alpin, en Allemagne, France, Autriche, Italie, Slovénie et Suisse. En France, trois stations ont obtenu ce label : Les Gets, Pralognan-la-Vanoise et Termignon.

Les certifications dans le domaine du bâtiment

Ensuite, dans le domaine du bâtiment, il existe la norme Haute Qualité Environnementale (HQE), gérée par l'association HQE et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Cette norme créée en 2002, permet d'analyser en détail l'ensemble des aspects environnementaux d'une opération de construction neuve ou de réhabilitation d'un bâtiment. La station de la Bresse, par exemple, dispose d'espaces de loisirs certifiés Haute Qualité Environnementale.

Les certifications applicables aux domaines skiables

D'autre part, plusieurs outils trouvent à s'appliquer dans les domaines skiables. La Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature (FRAPNA) a par exemple construit son propre référentiel d'observation à travers un ensemble d'indicateurs décrivant l'état

environnemental d'un domaine skiable. La Fondation Pro natura-Pro ski a également mis en place un audit des domaines skiables. Il s'agit d'un audit environnemental qui récompense tous les deux ans un domaine skiable se distinguant par des initiatives écologiques au niveau des zones de ski et par un comportement respectueux de l'environnement. La procédure prévoit une vérification environnementale, suivie du développement d'un programme et d'un système de gestion environnementale. La méthode de l'audit dans les domaines skiables s'appuie sur les principes fondamentaux de l'EMAS (Système européen d'audit et de management environnemental) et porte essentiellement sur la relation avec le milieu naturel et le paysage, l'exploitation agricole et forestière ainsi que les risques naturels. Le Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF) cherche aussi à promouvoir et à soutenir la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) auprès de ses adhérents en adoptant la norme ISO 14001. Cette procédure permet d'intégrer la problématique de la gestion environnementale dans le cadre de l'entreprise de remontées mécaniques. Les Menuires est l'une des premières stations à avoir décroché cette certification en mars 2006.

Les certifications applicables à la station

En outre, certains outils s'intéressent avant tout à la station. Ainsi, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a travaillé sur la constitution d'un bilan carbone spécifique aux stations. Des démarches spécifiques aux stations sont également étudiées et prennent la forme de guides d'action. Par exemple, dans les Pyrénées et l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Chambéry, ont élaboré des plans d'action pour accompagner les acteurs et les sensibiliser aux impératifs de la durabilité tout en mettant concrètement à leur disposition des moyens d'action.

Autre exemple d'outils : la charte des bonnes pratiques. La société de remontées mécaniques Domaines Skiables de France cherche à mettre en place des bonnes pratiques pour contrôler la consommation électrique des stations touristiques. Après une concertation approfondie avec les stations en question et avec EDF, une charte des bonnes pratiques a été dressée en 2010, dont la mise en place est déjà en cours dans les principales stations alpines et prévoit plusieurs actions telles que la nomination d'un référent au sein de la station ou de la société, la mise en place d'outils pour le contrôle de l'énergie électrique, l'éco-conduite de neige artificielle, l'examen des facteurs et contrats relatifs à la fourniture d'électricité, la limitation de l'énergie par adaptation au réseau ERDF, la réduction du niveau de base de la

consommation, l'intégration des performances énergétiques dans les nouvelles spécification de projet, l'optimisation des installations existantes et enfin la contribution aux échanges de bonnes pratiques avec l'ensemble de la profession.

Ensuite, une charte du développement durable dans les stations de montagne a également été mise en place. Depuis 2007, l'Association nationale des maires de stations de montagne, en partenariat avec l'ADEME et l'ONG Mountain Riders, a mis en place une « charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne ». Cette charte fournit un cadre global d'évaluation, de gouvernance et d'action adaptable aux spécificités locales. Elle a été signée en 2011 par 50 stations, qui se sont ensuite attachées à mettre en place une politique d'amélioration comportant quatre étapes : la nomination d'un superviseur de l'environnement, la mise en place d'un diagnostic de développement durable, la création d'un conseil local formé de membres issus de différentes origines, telles que des associations, des professionnels ou fonctionnaires, l'élaboration et l'application d'un plan d'action pour 3 à 10 ans. Cette charte comprend 8 engagements, avec un total de 130 mesures :

- 1- Promouvoir un aménagement durable des territoires
- 2- Développer une politique durable de l'habitat, respectueuse du patrimoine bâti
- 3- Préserver les paysages et les espaces naturels
- 4- Promouvoir une gestion équilibrée des ressources
- 5- Favoriser des modes de développements performants et respectueux de l'environnement
- 6- Développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement
- 7- Sensibiliser les différents usagers de la station, tels que les habitants, les acteurs économiques, les touristes, ... afin de les encourager à des comportements responsables/écocitoyens
- 8- Mettre en œuvre un système transparent d'application de la charte et du contrôle de son respect²⁵

De plus, l'ONG Mountain Riders a aidé une centaine de stations de montagne à évaluer leurs propres activités grâce à un « éco guide » indiquant les différentes actions susceptibles de promouvoir le développement durable. L'évaluation est basée sur différents critères définis

²⁵ Charte Nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne. Disponible sur : <http://admin.anmsm.fr/Upload/Mediatheque/mini-site-developpement-durable/presentation/charte-DD.pdf>

en collaboration avec des professionnels des stations et des experts de différents domaines : déchets, recyclage, énergie, transport, ... L'Association Mountain Rider a également créé un label Flocon Vert qui garantit l'engagement durable des stations de montagne grâce à 31 critères à respecter. Pour l'instant, ce label a été attribué à trois destinations : Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, Les Rousses et Villars, en Suisse. Il répertorie au sein de ses éco guides les différentes actions des stations engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Nous pouvons également citer le cas d'autres initiatives ayant déjà été mises en place dans des stations telles que le premier forum international « les stations s'engagent pour la planète » à Avoriaz, les « Ateliers de la terre » à Courchevel, les démarches de certification environnementale ISO 14001 et Qualité Sécurité Environnement, aux Ménuires et à Montgenèvre. Des bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont également réalisés.

La modification de certaines politiques internes, avec l'aide des différents outils disponibles, doivent toutefois être apportées en impliquant la collectivité, les entrepreneurs, les particuliers comme les touristes. En effet, ces démarches doivent être portées par tous afin d'allier développement touristique et environnement et ainsi ouvrir les domaines à un potentiel nouveau marché. D'une certaine manière, ces efforts environnementaux permettraient la création d'emploi, un enjeu social important des stations de sports d'hiver face aux changements climatiques.

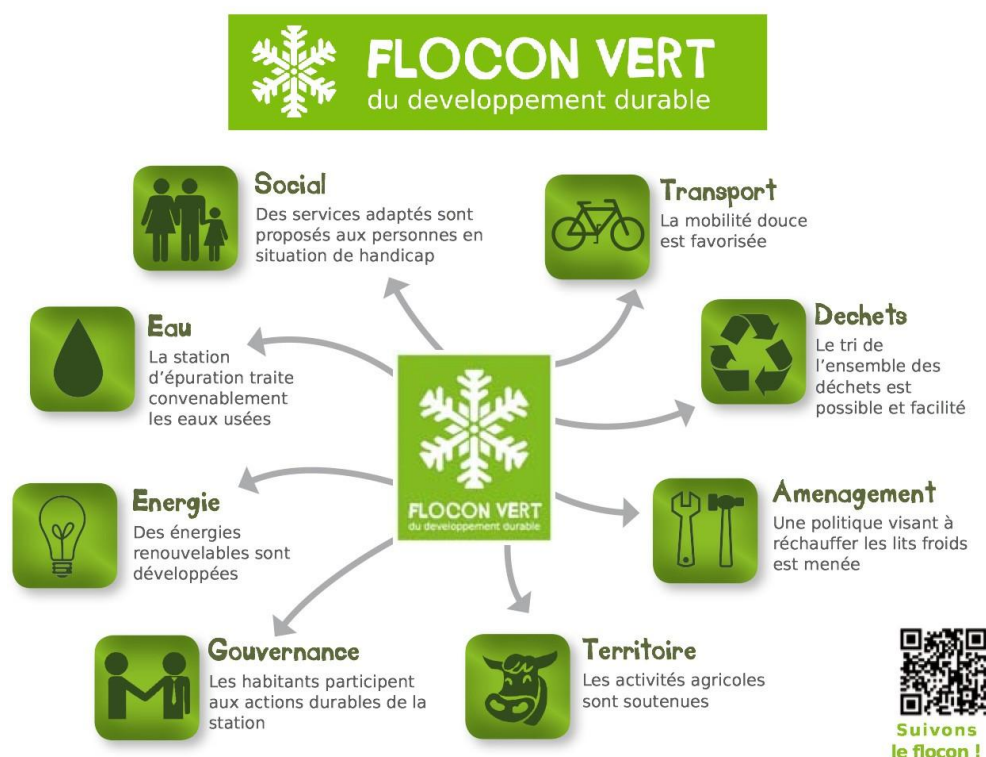
Figure 3 : Les outils du développement durable en station²⁶

Nom	Type	Organisme référence	Champ d'application
Alpine pearl	Label	Association des perles alpines	Transport
Haute qualité environnementale (HQE)	Norme (NF)	Association HQE / CSTB	Bâtiment
Empreinte écologique	Indicateur	FRAPNA	Domaine skiable
Pro natura – Pro ski	Indicateur - monitoring	Fondation Pro natura – Pro ski	Domaine skiable
ISO 14001	Norme (ISO) - SME	ISO	Domaine skiable
Bilan carbone TM	Indicateur	ADEME	GES collectivité
Guide « Pyrénées »	Guide	ADEME	Station touristique
Guide ENSAM Chambéry	Guide	ENSAM	Station touristique
Éco-guide des stations	Communication	<i>Mountain Riders</i>	Station touristique
Charte ANMSM	Contractuel	CNSAC	Territoriale

La station de Chamrousse a été la première de l'Isère à obtenir le label Flocon Vert. Cette labellisation est portée par l'association Mountain Riders et est censée garantir un développement durable des sites touristiques en montagne. La station a candidaté au label en janvier 2016 et a été audité en décembre 2016. L'engagement d'un grand nombre d'acteurs a permis à celle-ci de valider l'ensemble des 31 critères essentiels du label. Le comité de labellisation lui a ainsi délivré en janvier 2017 le label Flocon Vert. Cette certification s'appuie sur huit grandes thématiques : gouvernance, transport, énergie, aménagement, gestion de l'eau, gestion des déchets, social (accessibilité, handicap, saisonniers, ...) et territoires. Cette labellisation comporte des critères d'évaluation qui prennent en compte des questions sociales, souvent oubliées, telles que les conditions de travail des saisonniers.

²⁶ François Hugues et Marcelpoil Emmanuelle, (2009) Développement durable des stations de montagne : état des lieux et perspectives, *Ingénieries* n°57-58

Figure 4 : Les différents piliers du label flocon vert²⁷



Ainsi, les stations sont de plus en plus conscientes des méfaits environnementaux de l'activité touristique sur leur territoire et sont nombreuses à mettre en place des actions visant au respect de cet environnement, telles que le tri des déchets, l'économie d'eau, la protection de la biodiversité et l'amélioration de la qualité paysagère et architecturale. Elles essayent également de limiter les émissions de gaz à effet de serre en développant des énergies renouvelables et en favorisant des modes de transports plus doux. L'obtention de différents outils en lien avec la protection de l'environnement montrent bien que les stations sont impliquées dans ce domaine. Bien que les stations soient très impliquées dans les questions d'ordre environnementales, l'environnement ne constitue pas le seul pilier dans lequel œuvrent les stations de montagne. Ces dernières tentent également de promouvoir une économie durable. Nous allons donc à présent détailler ce point.

²⁷ <https://www.chamrousse.com/developpement-durable-flocon-vert-chamrousse.html>

PARTIE 2 : UN TOURISME QUI SE PREOCCUPE DES IMPACTS ECONOMIQUES SUR LES COMMUNAUTES LOCALES

II- 1. Des touristes sensibles aux retombées économiques de leurs activités

Le pilier économique est l'aspect du tourisme durable le moins abordé dans la revue de littérature. Cela s'explique en grande partie car peu de communication est faite à son égard. La motivation qu'auraient les touristes envers cet aspect économique est le fait de faire travailler la population locale. Cela peut être exercé de différentes manières, comme le fait de loger dans des hébergements traditionnels au profit des chaînes d'hôtels multinationales dont les retombées pour les populations sont minimales, faire ses achats sur les marchés et éviter de passer par des réseaux de distribution classiques tels que les supermarchés, acheter des souvenirs auprès d'artisans locaux au lieu de les acheter dans les boutiques de souvenirs, etc. La tendance serait donc à un retour vers les producteurs locaux en s'éloignant des grands circuits de distribution classiques, fait intervenir de nombreux intermédiaires.

80% des personnes interrogées estiment consommer des produits locaux lors de leur séjour à la montagne. Par ailleurs, elles sont 35,5% à déclarer que la diversification des stations de ski serait la troisième action qui les sensibiliserait le plus (après la préservation de l'environnement et les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre).

II-2. Les actions des stations de montagne en vue de pérenniser les retombées économiques du tourisme

L'équilibre économique général repose sur un certain niveau de fréquentation par la clientèle. Ce niveau est fortement dépendant de l'offre d'hébergement (capacité, qualité, niveau de commercialisation), des prestations proposées et de l'attractivité du domaine skiable.

Les stations de montagne sont aujourd'hui confrontées à un certain nombre de défis économiques. Alors que la fréquentation avait doublé entre 1988 et 2008²⁸ celle-ci a tendance à stagner depuis 2008, ce qui laisse penser qu'elles arrivent à maturité. Par ailleurs, elles

²⁸ Domaines Skiabiles de France, 2014

doivent faire face à une baisse des dotations de fonctionnement des communes. Entre 2014 et 2017, cette baisse annuelle était comprise entre -1,5 et -3,5 milliards d'euros pour les communes françaises²⁹. Enfin, elles sont confrontées à des baisses de capacité d'accueil en raison principalement du non-renouvellement de certains baux de résidence de tourisme et de la transformation d'hébergement de tourisme en résidences secondaires. Ce phénomène est communément appelé « refroidissement des lits » ou « lits froids ».

II- 2.1 Le renforcement de la viabilité et la compétitivité des stations de ski

II-2.1.1 La nécessité du maintien de l'activité ski

Les domaines skiables, principaux acteurs de compétitivité des stations de montagne

L'opérateur de domaine skiable joue le rôle de locomotive économique d'une station dans la mesure où les clients viennent avant tout pour la pratique du ski ou plus généralement des activités en lien avec la neige. La production de recettes fiscales pour la collectivité et l'activité économique des autres partenaires économiques de la station (ex : hébergement, écoles de ski, restaurants, commerces divers, etc) dépendent donc en grande partie de l'attractivité du domaine skiable. Par ailleurs, l'opérateur de domaines skiables est le premier pourvoyeur d'emplois, directs et indirects, en station voire dans les communes avoisinantes. En outre, par l'ensemble des taxes : contribution économique territoriale, taxes foncières, redevances contractuelles, taxes remontées mécaniques (5% des recettes) ou encore grâce aux participations volontaires, les opérateurs de domaine skiable participent activement, aux côtés des pouvoirs publics, au financement d'infrastructures locales qui bénéficient à tous. En 1985, la Loi Montagne a institué une taxe dite « taxe Loi Montagne » destinés aux opérateurs de remontées mécaniques, par délibération de la commune ou du département. Son montant dépend des recettes brutes de billetterie. Une part est versée à la commune (maximum 3%) et une autre au département (maximum 2%). Le montant communal de cette taxe est d'environ 33 millions d'euros et le montant départemental d'environ 17 millions d'euros³⁰.

²⁹ Association des Maires de France, 2015

³⁰ Domaines Skiables de France, 2015

Les stations représentent près de 80% des recettes nationales des remontées mécaniques³¹. A l'échelle nationale, les dépenses touristiques effectuées durant la période hivernale en station sont évaluées à sept fois le chiffre d'affaires hivernal des domaines skiables, soit environ neuf milliards d'euros³². Le forfait de remontées mécaniques occupe 14% des dépenses des visiteurs des stations. La ventilation des dépenses n'est conçue que pour les clients n'ayant pas acheté un package, c'est-à-dire pour 57% des clients. Pour eux, la part du forfait dans les dépenses n'est pas de 14% mais de 16%. Pour 1% dépensé en forfait, 6€ supplémentaires sont dépensés par le client en station, soit au total 7€ dépensés³³.

Les pistes d'actions des stations pour renforcer l'attractivité des domaines skiables

Toutes ces analyses confirment donc l'importance économique du ski pour les stations. Il est donc essentiel de faire perdurer cette activité. Les domaines skiables travaillent donc sur deux axes.

D'une part, il est essentiel que les stations arrivent à maintenir l'activité ski et lutter contre le réchauffement climatique. Elles peuvent recourir à la neige artificielle. Nous avons vu les méfaits que cette dernière pouvait avoir sur l'environnement, c'est donc la raison pour laquelle il est primordial d'en avoir un usage rationné. Par ailleurs, les stations peuvent réduire l'épaisseur de neige nécessaire à la pratique du ski permettant de limiter la quantité de neige artificielle à produire en cas de besoin, en plantant plus d'arbres afin de créer des zones ombragées, en drainant des terrains humides pour aider la neige à s'accumuler plus tôt et retarder sa fonte. Les stations peuvent aussi aménager des dénivelés ou encore de surfacer le sol en supprimant les obstacles tels que les rochers.

D'autre part, les stations doivent relier leurs domaines skiables entre eux afin d'augmenter l'offre ski. La France compte environ 14 domaines skiables entièrement reliés. Un des plus récents est le domaine de Paradiski, combinaison des Arcs, comprenant déjà trois stations et de la Plagne, en comprenant également déjà dix. Elles peuvent également améliorer leur parc de remontées mécaniques afin d'en augmenter le débit.

³¹ Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

³² Domaines skiables de France, 2016

³³ Ibid

Les actions en vue de maintenir et redynamiser le domaine skiable de Chamrousse

Le domaine skiable de Chamrousse est relativement réduit, et se situe en-deçà de la moyenne des autres stations iséroises. Avec ses 608 hectares de surfaces skiabiles gravitaires³⁴, le domaine de Chamrousse est trois fois moins étendu que les stations de même catégories. Cependant, les pistes sont très bien équipées, plus que la moyenne départementale. Pour un hectare de domaine skiable, les équipements en remontées mécaniques de Chamrousse permettent de transporter deux fois plus de skieurs que les stations du même type. L'autre particularité du domaine skiable de Chamrousse est son implantation sur un versant unique. Il est tourné vers l'Ouest, ce qui reste relativement favorable à l'enneigement, même si les pistes situées au Sud du domaine souffrent rapidement d'une température réchauffée par les rayons solaires qui dégradent la qualité de la neige. Étonnamment, cela ne porte pas préjudice à Chamrousse sur la question concurrentielle puisque l'ensemble des stations iséroises sont marquées par cette tendance. Concernant la vulnérabilité à l'enneigement, Chamrousse s'en sort plutôt bien en comparaison du reste des stations iséroises. L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) a mis au point une méthodologie d'évaluation de la viabilité de l'enneigement des domaines skiabiles, qui se fonde sur l'enneigement naturel et la potentialité de production, ainsi que sur la qualité de l'équipement des pistes. En 2006-2007, lors de « l'hiver sans neige », le domaine skiable avait un niveau de viabilité de 58%, ce qui fut l'un des taux les plus hauts en Isère (32% en moyenne). Sur d'autres saisons plus propices comme en 2008-2009, Chamrousse avait un indice de viabilité de 99%³⁵. Cela est sans doute dû à ses plages d'altitude relativement élevées, qui permettent de sécuriser actuellement l'enneigement du domaine. Malgré des chiffres qui semblent relativement positifs concernant la vulnérabilité du domaine skiable par rapport aux aléas climatiques, les élus de Chamrousse avouent faire face à des difficultés. Sur la dernière saison hivernale, Chamrousse a ouvert son domaine du 5 décembre 2015 au 17 avril 2016³⁶, mais la météo a été relativement défavorable en début de saison. Ce n'est pas la première année que le climat trop doux du mois de décembre dégrade la fréquentation des stations iséroises. Pour les élus de la commune, le problème ne vient pas de l'épaisseur du manteau neigeux sur l'année, mais de la répartition des chutes de neige. De même, pour le corps exécutif de Chamrousse, si la station avait réussi à fonctionner trois

³⁴ Ensemble des points accessibles par gravité depuis le haut des remontées mécaniques qui permettent de rejoindre le bas d'un appareil, IRSTEA (2015)

³⁵ Ibid

³⁶ Isère Tourisme, 2016

semaines l'hiver dernier sans avoir recours à la neige de culture, « cela aurait été le bout du monde !³⁷ ». La station considère qu'aujourd'hui la production de neige est un dispositif vital pour maintenir les dynamiques économiques actuelles. Se définissant comme « une économie de loisir génératrice d'emploi non délocalisable », Chamrousse mise tout sur l'or blanc. Il est vrai que 70 à 80% du chiffre d'affaires dans les stations de montagne provient de l'activité ski³⁸. Néanmoins, ce qui est encourageant dans la stratégie touristique de Chamrousse, c'est l'ambition non dissimulée d'une réelle adaptation de la station aux aléas des changements climatiques.

La station de Chamrousse souhaite soutenir le produit ski comme le moteur du tourisme de la station. Pour garantir la pérennisation des sports d'hiver, elle souhaite optimiser son domaine skiable, mais aussi le développer afin d'augmenter les retombées économiques de la station. En parallèle, elle souhaite construire un téléporté entre Recoïn et Roche-Béranger afin de mieux relier le domaine des pistes de ces deux polarités. Cette stratégie de modernisation et d'amélioration des mobilités entre les différents pôles de la station apparaît plus pertinente qu'une extension du domaine skiable. En effet, une optimisation de cet équipement, en remplaçant les anciennes remontées mécaniques avec un faible débit pourrait avoir un effet positif sur la qualité de l'offre, mais aussi sur la fréquentation du domaine.

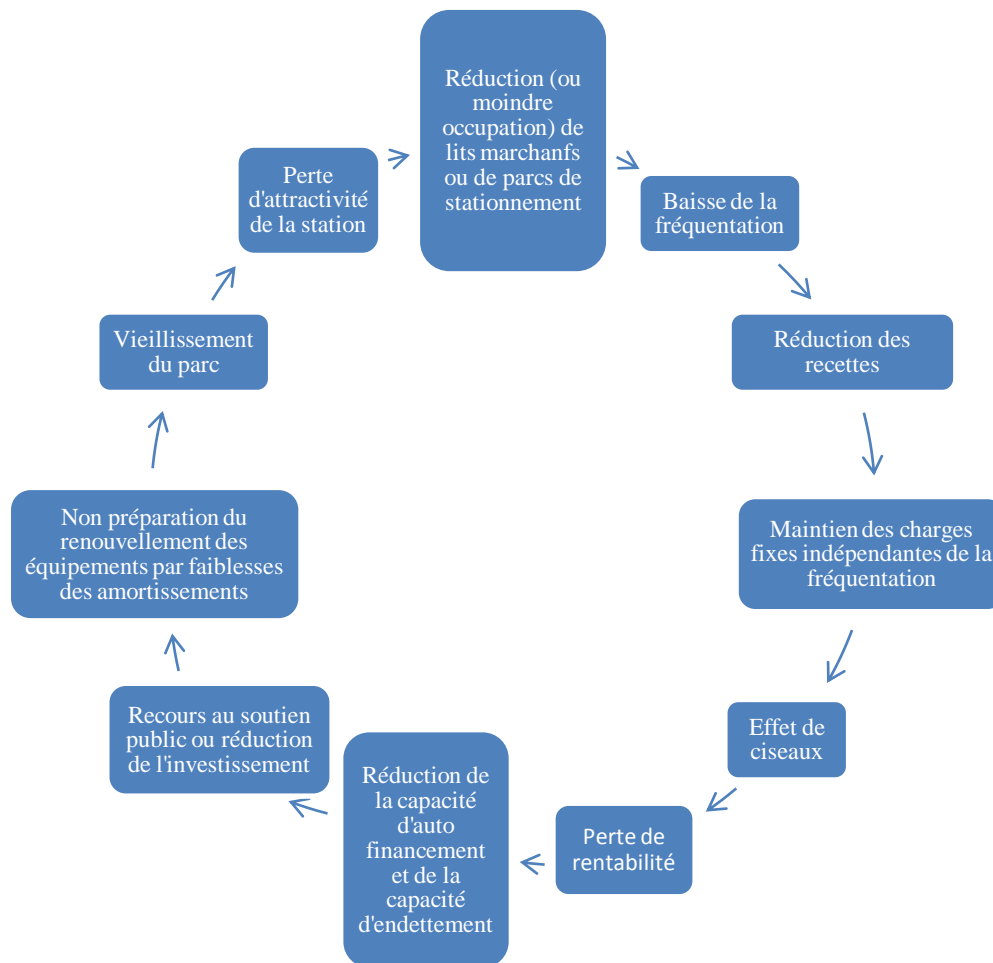
II-2.1.2 Un développement équilibré de l'immobilier

La croissance du secteur immobilier dans les stations de sports d'hiver apporte d'indéniables avantages, permettant aux collectivités publiques de voir leurs rentrées fiscales augmenter grâce à la taxe de séjour. Cependant, les stations sont confrontées à des difficultés quant à leur parc immobilier. La réduction des lits touristiques peut aboutir à l'enclenchement d'un cercle vicieux à l'opérateur de domaines skiables tout d'abord et à l'ensemble des acteurs économique ensuite.

³⁷ Grand Air-TéléGrenoble, 2016

³⁸ BOURDEAU Philippe, « Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne », *Téoros*, 27-2 | 2008, 23-30.

Figure 5 : Risque de spirale négative



Le devenir des stations de ski passe donc par la prise en compte du logement. Il est essentiel que les stations procèdent à un renouvellement de leur parc immobilier de loisirs. Ceci passe par plusieurs actions.

Optimiser les lits touristiques marchands

L'optimisation du stock diffus représente un potentiel économique conséquent à exploiter. Aujourd'hui, environ 30% des séjours dans les stations de ski françaises se font dans des résidences secondaires³⁹ devant les séjours assurés par la location en agence immobilière. Ce chiffre tend même à croître d'années en années. Lorsque l'on s'intéresse aux taux de remplissage des différents modes de commercialisation, on observe le manque de rendement

³⁹ ATOUT France (2015) *La réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations de montagne*. Paris : ATOUT France, Coll. Observation touristique

du secteur diffus. C'est un stock qui possède un potentiel énorme sur les séjours en station, mais qui reste très peu valorisé. Bien que ce rendement soit moindre que pour les résidences de tourisme, l'hôtellerie ou les meublés loués par agence, la location entre particuliers des résidences secondaires constitue 13% des séjours en montagne⁴⁰. Si l'on compare avec d'autres modes de commercialisation, cela représente la moitié des séjours générés par les meublés en agence immobilière. Ce potentiel de location des biens entre particuliers est donc un facteur à ne pas négliger. Bien qu'elle soit habituellement assurée par les agences immobilières, la location de particulier à particulier se démocratise. Ce marché prend une ampleur considérable depuis plusieurs années. En 2015 par exemple, près de 21 000 annonces en lignes ont été recensées dans les stations françaises, soit plus de 105 000 lits touristiques⁴¹. Sur l'ensemble de ces annonces, 80% concernaient des logements dans les stations alpines. Les stations iséroises faisaient partie des destinations les plus proposées avec près de 10% des annonces françaises, juste derrière la Savoie et la Haute-Savoie. Une réelle dynamique est donc en train de se lancer, favorisée par l'essor des OTA. Cependant, son impact reste encore limité. Le parc français comptabilise toujours 63% de lits diffus, dont seulement 11% semble loué entre particuliers⁴². Les dynamiques actuelles ont tendance à montrer une forte croissance des acteurs économiques majeurs de la location de vacances en ligne. En partant de l'hypothèse que l'essor des OTA va se poursuivre dans les prochaines années, il est à prévoir une amélioration et une adaptation constante de ce mode de commercialisation par rapport au marché des sports d'hiver.

L'UNPLV (Union Nationale pour la Promotion et le développement de la Location de Vacances) et l'observatoire du tourisme ATOUT France, ont réalisé en 2014 une étude sur les effets de la location entre particuliers en station de montagne. Les résultats concernant l'occupation par la location entre particuliers montrent que ce mode de commercialisation favorise les pics de fréquentation. Les périodes de fortes affluences sont concentrées sur les vacances scolaires françaises et les écarts avec le reste de la saison hivernale sont particulièrement importants. En comparaison avec les hébergeurs professionnels, les propriétaires privés gèrent moins bien les pics de fréquentation. A cet égard, l'optimisation du stock de résidences secondaires louées entre particuliers représente un enjeu capital pour le bon équilibre des stations, en termes d'économie, de fréquentation mais aussi d'adaptation

⁴⁰ ATOUT France (2015) *La location entre particuliers en station de montagne : poids du marché et rations économiques pour la saison hivernale*. Paris : ATOUT France, Coll. Observation touristique

⁴¹ Ibid

⁴² Ibid

aux aléas climatiques. Il ne s'agit pas seulement de remettre les lits froids sur le marché mais d'être aussi en capacité de lisser la hausse de fréquentation qui aura tendance à se concentrer sur les périodes de vacances et de manière plus importante que le secteur marchand conventionnel.

En parallèle, certains outils peuvent être mis en place afin de limiter la croissance de ces lits inoccupés par le biais de moratoires. D'autres stations fixent des quotas qui limitent le seuil quantitatif de lits froids acceptables. Il existe aussi des limitations sur les surfaces constructibles annuellement.

Promouvoir la réhabilitation des logements existants

D'autre part, les stations doivent réhabiliter leurs logements existants avec une stratégie de financement efficace pour lever les freins à la location. En effet, la relance de la location des résidences secondaires, n'est pas seulement qu'une question de commercialisation. La réhabilitation des logements constitue un enjeu important afin d'enrayer le problème des lits froids. La Caisse des Dépôts et Consignations a créé en 2014 une foncière de rénovation de l'immobilier de montagne, avec de nombreux partenaires comme des banques et des collectivités locales⁴³. Sa mission est de racheter des appartements qui ne correspondent plus aux critères souhaités et de les rénover pour favoriser leur intégration dans le secteur marchand. D'autres stratégies fondées sur des instruments dédiés à la rénovation se sont développés dans les stations. Cela peut passer par des conventions entre l'Etat, les collectivités et les propriétaires privés. L'ORIL (Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisir), mis en place en 2011, est un contrat permettant l'allocation d'une aide financière à la rénovation si le propriétaire s'engage à relouer son bien à minima pendant 9 ans. De plus, le propriétaire peut bénéficier d'un levier fiscal pour le remboursement de la TVA sur les travaux de rénovation du bien.

Maintenir un stock vital de lits marchands à haut rendement

Ensuite, les stations peuvent maintenir un stock vital de lits marchands à haut rendement.

Le stock marchand est très important pour assurer une garantie de fréquentation relativement diffuse. En effet, les lits touristiques commercialisés en résidences de tourisme, hôtels, et

⁴³ La « Foncière Rénovation Montagne » est détenue par la Caisse des Dépôts (50%), la Banque populaire des Alpes (16%), la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (16%), le Crédit agricole des Savoie (9,6%) et la Compagnie des Alpes (9,6%)

même en agence immobilière, ont un taux de remplissage beaucoup plus constant que les lits loués entre particuliers. L'enjeu consiste alors dans le maintien des fonctions marchandes de ces hébergements. Les stations doivent être capables de conserver un volume d'appartements commercialisés susceptible de générer des nuitées et de l'activité touristique. Cependant, il est nécessaire de rappeler que l'érosion à minima du stock marchand vers le stock non marchand est inévitable. En Isère par exemple, entre 1% et 3% du parc marchand bascule vers le secteur diffus chaque année⁴⁴. Dans certains cas, l'enjeu du secteur marchand peut être de renouveler son parc par des logements neufs. Il conviendra toutefois de réaliser des produits efficaces mais surtout durables. L'investissement dans le secteur hôtelier semble être une valeur sûre à l'inverse des résidences de tourisme de grande taille et des meublés neufs gérés par une agence immobilière, les dépenses sur le territoire local étant nettement plus importantes pour un touriste qui loge dans un hôtel que dans une résidence secondaire. Cependant, le manque d'investisseurs solides limite aujourd'hui les implantations hôtelières afin d'assurer le maintien durable de ces produits. En complément, l'essor des Habitations Légères de Loisirs telles que les campings, bungalows, pourraient permettre de valoriser la saison estivale.

Eviter la "fuite en avant" de l'immobilier de loisirs

En outre, les stations doivent éviter la « fuite en avant » de l'immobilier de loisirs. La surabondance d'hébergements neufs, entraînée par des produits immobiliers nécessitant un renouvellement régulier comme les résidences de tourisme, pose la question de la stratégie de développement à adopter pour les stations. Les stations doivent équilibrer leurs choix pour redynamiser le parc immobilier de loisirs. Produire de nouveaux lits chauds marchands pour réduire l'influence des lits froids existants reste une solution régulièrement utilisée et mise en avant par les stations alpines. Les critères de rendements économiques, de remplissage et de simplicité de gestion sont autant de données à prendre en compte. La location de particulier à particulier est plutôt performante mais son taux d'occupation reste beaucoup plus faible que les biens commercialisés par des professionnels. Elle représente en effet 30% de semaines en moins que les meublés gérés en agence et 45% de semaine en moins que les résidences de tourisme⁴⁵. Néanmoins, la location entre particuliers est un secteur encore jeune et sa marge de progression est grande. Il se peut que le rendement des locations entre particuliers se

⁴⁴ Actu Montagne, 2013

⁴⁵ ATOUT France (2015) *La location entre particuliers en station de montagne : poids du marché et ratios économiques pour la saison hivernale*. Paris : ATOUT France, Coll. Observation touristique

rapproche petit à petit de celui des meublés en agence, la nature des biens commercialisés étant similaire.

Depuis de nombreuses années, la solution privilégiée pour remédier aux sorties de baux des résidences de tourisme était la production d'hébergements neufs. Et comme le rendement des résidences de tourisme reste inégal jusqu'à présent, c'est ce type de produits que l'on construisait pour contrebalancer les logements anciens qui avaient basculés dans le secteur diffus. Cela a donné la sensation d'une fuite en avant de l'immobilier des stations. Cette production quantitative n'a fait que nourrir le phénomène des lits froids en privilégiant des produits peu pérennes et n'a pas tenu des nouvelles exigences défendus par le gouvernement et la société civile. C'est dans ce contexte que les autorisations à la construction sont devenues de plus en plus rares et difficiles à obtenir. Les nouveaux projets en stations de montagne se heurtent ainsi aux limites des réserves foncières et à l'encadrement très réglementé de l'urbanisme en montagne.

Savoir anticiper les sorties vers le secteur non marchand

Selon le Syndicat National des Résidences de Tourisme (SNRT), au sein des résidences de tourisme, le taux de renouvellement des lits marchands atteint 90% à la suite du premier renouvellement de bail, et 70% après le second. Ces fins de baux pourront être mieux gérés grâce au nouvel arrêté du 16 mars 2015, qui fixe les normes et procédures de classement pour les résidences de tourisme.

Pour conclure, en termes de stratégies, « freiner/stopper la croissance des résidences secondaires » et « réhabiliter/remettre en location les lits existants » constituent les deux stratégies à mettre en œuvre en priorité. Le soutien à l'hôtellerie mérite également d'être encouragé. Par contre, la mise sur le marché de nouveaux lits marchands, généralement dans le cadre de grosses opérations immobilières s'apparente souvent davantage à une nouvelle fuite en avant qu'à une réponse adaptée à la caractéristique majeure du marché du ski en Europe : sa saturation.

Le parc immobilier de Chamrousse s'est développé en trois phases principales⁴⁶. La première phase de développement s'est réalisée entre les années 1960 et 1970, avec l'accueil des Jeux Olympiques de 1968. De nombreuses copropriétés ont ainsi vu le jour, la plupart

⁴⁶ AURG (2015). *Diagnostic et prospective, modèle de développement*. AURG, Octobre

étant encore présentes aujourd'hui. Dans les années 1980, une seconde phase s'est amorcée avec la réalisation de nouvelles copropriétés de tailles plus conséquentes à travers des immeubles emblématiques dans la station comme le Vernon ou l'Eterlou. Enfin, la troisième phase a consisté en la rénovation des anciens immeubles et en la construction de plusieurs résidences de tourisme et des premiers hôtels. Elle a été impulsée par une volonté politique de redynamisation de la fréquentation du parc immobilier. Les années 1990 ont marqué une large pause dans le développement de l'immobilier de la station. En revanche, la dernière décennie a été l'une des périodes les plus productives en surfaces bâties. Les principales réalisations ont été faites sur le secteur de Bachat Bouloud, et quelques opérations disparates ont été lancées à l'entrée de la station. Aujourd'hui, le parc d'hébergement de Chamrousse représente un peu plus de 2 800 logements⁴⁷ pour une population d'environ 450 habitants⁴⁸. Seul 5% du parc est dédié à de la résidence principale et plus de 91% à de l'immobilier de loisir (résidences secondaires, locatif privé, résidences de tourisme, locatif saisonnier, etc). Au regard du domaine skiable et de l'équipement de la station cette offre d'hébergement semble amplement suffisante. En effet, les 540 000 journées skieurs en moyenne par an sont représentés majoritairement par une clientèle excursionniste. Aucun constat de saturation n'a été observé dans le stock d'hébergements.

Le parc immobilier de la station est néanmoins confronté à plusieurs enjeux. Tout d'abord, un déséquilibre important entre la capacité d'accueil du domaine skiable et la taille du parc d'hébergement. Ensuite, la station est confrontée à l'ancienneté de son parc d'hébergement. Même si le quart du stock actuel a été produit récemment (25% depuis 2000), une très grande partie des logements loués à Chamrousse n'ont pas été rénovés depuis leur construction. Pour certains immeubles, le vieillissement du bâti devient problématique, comme c'est le cas pour « La Résidence », construite à Recoïn en 1995. Ensuite, il y a un risque d'érosion vers le secteur diffus. En effet, le risque d'érosion du parc marchand est grand à Chamrousse et pourrait avoir un impact néfaste sur les séjours et la fréquentation. Actuellement sur les 850 appartements en résidences de tourisme, seulement 83% sont commercialisés⁴⁹. C'est-à-dire que 17% des logements en résidences de tourisme ne sont ni en bail de gestion, ni en agence, ni achetés par des propriétaires privés. Ils représentent assurément des lits froids sans perspective d'avenir.

⁴⁷ AKTIS, 2015-AURG d'après DGI-Magic III, 2013

⁴⁸ INSEE (2013) *Commune de Chamrousse (38567)* : Dossier complet. INSEE, données statistiques

⁴⁹ AURG (2016) *PLU de Chamrousse - Stratégie territoriale : volet déplacements*. AURG, Décembre

Plusieurs actions sont donc à développer afin de lutter contre ces difficultés. Tout d'abord, il convient d'accompagner la réhabilitation et l'adaptation du parc existant. De plus, la station doit anticiper l'anticipation des dynamiques immobilières. Pour assurer une rentabilité suffisante du parc immobilier, le projet prévoit l'implantation de trois hôtels dont un 4 étoiles et deux 3 étoiles, ainsi que plusieurs résidences de tourisme. Il prévoit la réalisation d'environ 600 appartements en résidence de tourisme. L'impact sur le territoire local sera significatif aussi bien en termes de fréquentation que de retombées économiques.

II-2.2 La diversification des activités proposées en station pour faire face au phénomène de saisonnalité

Le ski a été l'un des vecteurs majeurs des dynamiques territoriales en montagne lors des quarante dernières années. Cependant, le marché du ski semble arriver à saturation aujourd'hui. Les logiques de développement économique tournées uniquement autour du ski peuvent encore fonctionner pour les stations en haute altitude, mais pour les communes-stations de petite ou moyenne taille, elles peuvent être dangereuses.

La Convention alpine a freiné la poursuite du développement des domaines skiables et a encouragé les stations à diversifier leurs activités. En 1993, le Service d'Étude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM) a réalisé une étude portant sur « La diversification de l'offre touristique dans les stations de sports d'hiver françaises et étrangères ». Il montre que toutes les stations de montagne se sont développées sur des modèles similaires, créant ainsi des difficultés à satisfaire la demande des clientèles. Il est donc nécessaire que les stations développent « une gamme de produits plus étendue et plus sophistiquée » afin de « individualiser différents produits en vue de couvrir plusieurs marchés ». Il ne s'agit pas de remettre en cause la mono-activité du ski mais de créer des produits et prestations complémentaires afin d'augmenter la fréquentation des stations de montagne et donc des retombées économiques pour les communes.

La diversification des activités "quatre saisons" est souvent présentée depuis quelques années comme une des conséquences des difficultés d'enneigement. Cependant, les deux facteurs ne sont pas forcément liés et plusieurs autres raisons expliquent cette tendance à la diversification comme : la moindre pratique du ski par les touristes le fractionnement des séjours, la prise en compte des non skieurs dans les familles, le souci de rentabilité plus forte des hébergements, le développement d'emplois permanents au détriment des emplois

saisonniers, la prise en compte des clientèles de proximité dans les activités, le maintien de services toute l'année dans les stations-villages, ... Il convient donc de mettre en place une nouvelle offre touristique et innovante liée à la spécificité de chaque territoire et éviter de tendre vers un même modèle.

Il est important de préciser que le tourisme estival dans les Alpes dépend des conditions météorologiques. Dans les Alpes, le temps est assez variable contrairement aux stations balnéaires. La situation pourrait néanmoins changer à l'avenir en raison du réchauffement climatique. Les étés en Méditerranée pourraient devenir trop chauds, tandis que les températures à des altitudes plus élevées, associées à des précipitations moins abondantes, devraient rester clémentes. La canicule de l'été 2003 en est la preuve puisque les habitants de la plaine, aux pieds des Alpes, allaient se « réfugier » dans les montagnes pour échapper temporairement aux fortes chaleurs.

Bien que l'offre de loisirs soit déjà particulièrement riche durant la saison estivale, elle reste toutefois moins structurée et lisible qu'en hiver. Plusieurs possibilités de diversification quatre saisons s'ouvrent aux stations. Nous allons donc étudier chacune d'entre elles.

II-2.2.1 Le développement d'activités autour de la neige

Les stations sont de plus en plus nombreuses à proposer des activités de nouvelles activités en hiver, liées à la neige. Elles développent par exemple leurs offres de balades en raquette, les promenades en chiens de traîneaux, proposent de la plongée sous la glace, aménagent des espaces équipés de pistes de luges avec tapis de remontée.

II-2.2.2 Le développement d'activités de pleine nature

Les stations cherchent en outre à proposer des activités de pleine nature telles que les pistes de ski-roue, des parcours d'orientation, des sentiers thématiques, de l'escalade, de la via-ferrata, des activités équestres, des randonnées. Ces balades doivent proposer quelque chose de nouveau, comme un balisage, une mise en scène, un cheminement ponctué par des aménagements, des jeux, ... L'idée est de leur donner un sens particulier. Certaines stations misent également sur le développement du cyclisme. D'autres cherchent à développer diverses activités sont offertes pour les enfants. Dans les stations du groupe Label Montagne,

divers jeux, activités et animations sont organisés autour de l'univers du yéti et une piste baptisée « Opouland » permet de découvrir les mystères de la montagne.

Plusieurs stations ont d'ores et déjà entamé une diversification de leurs activités. A Orcières, par exemple, la commune a installé un Bike Park. Cet équipement s'est rapidement imposé comme une référence dans les Alpes du Sud. Cet espace est équipé de deux wall ride, dont un de 5 mètres de haut, cinq gaps, une fun box, des passerelles et deux bascules. Pour les amateurs de descente, la station a aménagé deux pistes vertes, une piste bleue, deux pistes rouges et une piste noire. Autre exemple, celui de Châtel, dont l'idée est de donner l'envie de pratiquer du VTT grâce à une approche ludique mais aussi pédagogique, ce qui permet aux visiteurs de débiter ou de se perfectionner. La station a également lancé des VTT électriques.

II-2.2.3 L'organisation d'évènements sportifs et culturels

Les évènements sportifs ou culturels font aussi partie de la stratégie d'adaptation des activités à la saisonnalité⁵⁰. Etant donné que 80% des clientèles viennent en station l'hiver pour faire du ski, la plupart des évènements proposés sont liés à ce sport, au sens large. C'est par exemple le cas du X Games de Tignes. Cette compétition de ski alternatif freestyle rassemble pendant trois jours environ 100 000 personnes. Cependant, le ski et ses déclinaisons ne sont pas les seuls sports à créer de l'évènement durant l'hiver. Nous pouvons citer le cas de Val Thorens qui accueille le Trophée Andros, un spectacle de course automobile sur glace. Certaines stations organisent aussi des évènements culturels comme Serre-Chevalier, qui propose chaque année un festival autour d'Offenbach ou dans la station de Val d'Arly, qui accueille « L'Odyssée de l'Accordéon ». Certaines organisent également des concerts géants comme Tignes et d'autres des festivals autour du cinéma comme le Festival du film fantastique de Gérardmer ou encore le Festival international du film de comédie à l'Alpes d'Huez.

L'évènement doit toutefois être en adéquation avec la station, ses valeurs et son image. Tignes et les Deux Alpes par exemple sont résolument tournées vers un public assez jeune,

⁵⁰ BOURDEAU Philippe (2008), *Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne : une approche à partir du cas français*, Revue de recherche en tourisme 27-2

entre 18 et 35 ans, c'est la raison pour laquelle elles proposent des événements où le second degré est très présent, avec une forte influence de la fête et du sport extrême. Le Grand Bornant, lui, a un positionnement caritatif, familial et sportif. Les Arcs tentent de faire rimer sport et culture. Les stations du massif de Sancy misent sur le terroir et la gastronomie avec la Saint Cochon. Les stations misent par ailleurs sur des événements plus ciblés dans le but d'attirer des groupes d'individus particuliers. C'est le cas des Deux-Alpes avec les Junior folies, destinées aux familles ou encore le Girl Power Tour, tourné vers les femmes, à Serre-Chevalier.

II-2.2.4 Le développement de produits bien-être et de loisirs indoor

Avec le vieillissement de la population, les clientèles seniors, aux revenus plus confortables, peut-être séduite par la montagne pour des raisons sanitaires et de bien-être. Le développement de produits de bien-être contribue à attirer une clientèle aisée dont on attend des dépenses plus importantes en compensation de la stagnation de la fréquentation. Cette offre s'adosse souvent au développement de la parahôtellerie. Plusieurs stations ont donc déjà misé sur l'installation de piscines, centres aqualudiques ou aquatiques, saunas, spas, salons de massage, ... Avoriaz s'est par exemple équipée d'un complexe aquatique au décor tropical pour un budget de 13 millions d'euros⁵¹.

Elles peuvent aussi mettre en place des équipements culturels tels que des cinémas, musées, casinos, bowlings, patinoires ... ou encore des services divers, comme des garderies ou des centres de loisirs.

II-2.2.5 La diversification des activités proposées au sein de la station de Chamrousse

La station cherche à diversifier ses activités autour de la pratique de la neige d'une part. Chamrousse a aménagé la piste « family park » qui est très fréquentée par les familles désireuses de skier avec leurs enfants sur des pistes récréatives. La station a également développé des nocturnes de ski. Cette offre attire principalement les habitants de l'agglomération grenobloise. Par ailleurs, pour éviter au maximum la saison hivernale très lucrative, la station a développé des partenariats avec Isère Tourisme et France Montagne. Les opérations « Skiez en décalé » et « Le printemps du ski » permettent aux touristes de profiter de prix réduits s'ils décalent leur pratique du ski, à partir du mois de mars.

⁵¹ MOLGA Paul (2016) Ski : quand finira l'âge de l'or blanc, *Les Echos*

Chamrousse a également cherché à diversifier la palette de ses activités. Elle propose déjà plusieurs activités sportives telles que des parcours de randonnées et balades, des parcours VTT, de la via ferrata et de l'escalade. Elle a également installé une aire de jeux pour enfants, « Chamrousse Kids » comprenant des châteaux gonflables, trampolines, toboggans, un mini golf, des jeux en bois, jeux sportifs, etc. Plusieurs zones ludiques sont également en libre accès (ex : sports de glisse, sports de ballons, parcours santé, etc). La station a aussi mis en place le Crazy Jump, un matelas gonflable où l'on peut sauter en chute libre du haut d'un sautoir de 4m50 ou 6m50. De plus, la station est équipée d'un espace bien-être avec son spa offrant une vue panoramique sur la montagne.

Chamrousse cherche à diversifier encore plus ses activités quatre saisons. La commune souhaite faire fonctionner la station au moins huit mois sur douze. Cette offre étalée sur toute l'année peut se développer à l'aide des dynamiques touristiques locales. En effet, l'autre pôle touristique important à l'entrée du massif de Belledonne est la station thermale d'Uriage. Le thermalisme représente pour Chamrousse une activité à remettre au goût du jour.

La station cherche aujourd'hui à développer une activité tournée vers le tourisme d'affaires. En effet, la présence de grandes entreprises internationales et de nombreuses PME sur Grenoble, ainsi que le poids des pôles de Recherche et d'Innovation et des pôles d'Enseignement Supérieur permettent de pouvoir s'orienter vers ce type d'offres, en semaine et toute l'année hors vacances scolaires, qui pourrait être assortie d'une offre d'espaces de co-working au cœur du village. Attirer ce type de clientèles réduirait à minima les écarts entre les périodes creuses et les pics de fréquentation.

La commune de Chamrousse se démarque de certaines stations puisqu'elle considère la pratique du ski comme un pilier de son économie mais elle est consciente de la nécessité de développer des activités quatre saisons. Cette transition, bien qu'ambigüe pour le moment, représente une stratégie économiquement et politiquement viable avec le projet urbain de restructuration de la station. En effet, le projet retenu par la commune intègre une diversification des activités de la station : centre balnéotonique, salle multi-médias et multi-usages, commerces, espace de co-working, etc. Ce projet pionnier, est en quelque sorte un test grandeur nature d'une réelle diversification des activités en station. Il fonde toujours sa dynamique économique première sur la pratique du ski comme nous l'avons précédemment vu, l'objectif étant de s'en servir comme d'un appui financier pour s'orienter vers une station

ouverte toute l'année⁵². Ainsi, la réponse proposée par Chamrousse pour les prochaines années est efficace, puisqu'elle combine la diversification de l'offre toutes saisons, l'optimisation du domaine skiable, et son extension. De plus, l'appui sur les dynamiques métropolitaines qui va se développer en parallèle (tourisme d'affaires, clientèle locale, etc), permettrait d'assurer un modèle économique plus stable et une fréquentation plus diffuse.

Conclusion

Ainsi, la logique de diversification est défendue dans presque toutes les stations de moyenne et haute altitude. Néanmoins, celle-ci ne rime pas souvent avec développement durable. Parfois, les nouvelles activités lucratives proposées aux visiteurs se rapprochent plus des parcs d'attractions que de la découverte du territoire montagnard. En effet, la dynamique de fréquentation touristique reste l'objectif primordial des stations. A cet égard, de nombreuses « attractions » sont installées dans ces stations. De nombreuses critiques se font entendre sur cette « dysneylandisation » de la montagne⁵³, remettant en cause la dégradation de visuelle des paysages de montagne et la standardisation de ces équipements. L'enjeu est donc de trouver le bon équilibre entre les mécanismes de marché et la garantie d'un développement durable avec des pics d'affluence mieux gérés.

II- 2.3 Le développement de circuits courts pour faire vivre les acteurs économiques locaux

68% des stations de montagne ont d'ores et déjà développé des circuits courts⁵⁴. Cela permet d'approvisionner les stations en produits de proximité, connecter les consommateurs et les producteurs, encourager des fermes qui dynamisent l'économie locale et limiter les déplacements inutiles vers la vallée. Il existe différentes possibilités pour l'agriculture locale, notamment les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne, les coopératives locales qui permettent aux producteurs locaux de se regrouper pour vendre ensemble leurs produits et les marchés de produits locaux qui donnent aux consommateurs la possibilité de choisir ses produits locaux. Les critères pour une agriculture locale dans les stations de montagne sont de

⁵² AKTIS Architecture et Urbanisme Durables (2016). *Chamrousse Village 1650, The Alpine Connected Smart Resort*, AKTIS, Juillet

⁵³ BENS, N. (2015). La mal-adaptation aux changements climatiques, *Moutain Wilderness*, n°100-1, pp.9-12

⁵⁴ BENS, N. (2015). La mal-adaptation aux changements climatiques, *Moutain Wilderness*, n°100-1, pp.9-12

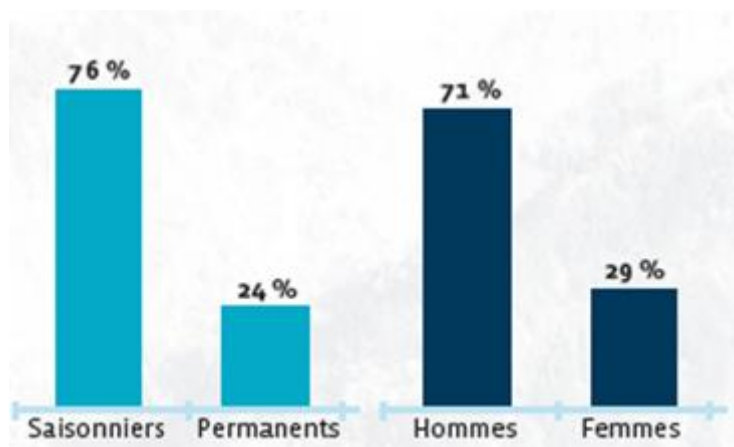
disposer de produits frais et locaux et d'un marché au sein de la station permettant de mettre en valeur les producteurs locaux.

Chamrousse cherche à promouvoir les produits régionaux grâce à la vente de produits des environs sur le marché, ayant lieu tous les mardis en saison. Par ailleurs, la restauration scolaire est cuisinée sur place par un cuisinier qui utilise autant que possible des produits locaux et bio.

II-2.4 Vers une amélioration de la qualité de l'emploi des travailleurs saisonniers

La place des travailleurs saisonniers dans les stations de montagne

Figure 6 : Part des travailleurs selon le statut et le sexe



Source : Domaine skiable de France, relevé d'indicateurs 2016

Les stations de montagne emploient chaque hiver, environ 120 000 personnes⁵⁵, la plupart saisonniers. Selon le code du travail, un travailleur saisonnier est une personne occupant un emploi à durée déterminée, entre un et neuf mois dans un établissement dont la durée d'ouverture ne dépasse pas neuf mois par an. Au niveau législatif, la place de ces travailleurs au sein des stations de montagne est faiblement prise en compte. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, environ 95 000 emplois⁵⁶ dépendent directement ou indirectement de l'ouverture des domaines skiables, comme les commerces, hébergements, écoles de ski, services en stations, ... La place et le profil des salariés de la station est une problématique

⁵⁵ Rousseau Nicolas (2016) Sports d'hiver, des pistes pour la station de demain, *La Tribune*

⁵⁶ Ibid

essentielle à soulever. En effet, plus des trois quarts des salariés sont des saisonniers. Ceci pose la question de leurs conditions de travail, de vie et de santé.

Les difficultés rencontrées par les travailleurs saisonniers

Les conditions d'emploi des travailleurs saisonniers soulèvent un certain nombre de problèmes que ce soit en matière d'application du droit du travail, de conditions d'hébergement, de suivi médico-social, d'hygiène et de sécurité, de transport, d'indemnisation du chômage ou de formation professionnelle. Dans cette partie, nous traiterons uniquement des questions d'ordre économique. Nous détaillerons les questions de conditions de vie et de santé dans notre troisième partie, portant sur les questions sociales.

Les travailleurs saisonniers sont confrontés à des conditions de travail qui peuvent se révéler particulièrement difficiles.

En effet, ils doivent tout d'abord faire face à la précarité de l'emploi. En décembre 2016 par exemple, environ 45 000 saisonniers⁵⁷ étaient en attente d'être embauchés par manque de neige. 30 à 40% d'entre eux étaient ainsi au chômage. La double saison touristique qui caractérise les massifs montagneux accentue les problèmes liés aux emplois saisonniers. En effet, lors de la saison hivernale, les stations sont créatrices d'emplois. En revanche, tous les emplois liés au ski (remontées mécaniques, damage, cours de ski) ne sont pas reconduits durant la saison estivale.

Les travailleurs saisonniers font également face à des pénibilités d'ordre physique. Le travail répétitif et physique de certaines activités peut causer des troubles musculo-squelettiques chez les personnes peu préparées physiquement et plus âgées.

Les saisonniers ont tendance à méconnaître également les droits du travail et ne connaissent pas de documents présentant les différents contrats et les droits inhérents au statut de travailleur saisonnier.

Ensuite, l'exercice d'un travailleur saisonnier ne facilite pas l'accès à la formation professionnelle continue, ce qui a pour conséquence des difficultés à construire de vrais parcours professionnels qualifiants avec des perspectives de promotion derrière et pour les entreprises à activité saisonnière des obstacles à fidéliser leurs salariés d'une saison à l'autre et à recruter du personnel qualifié.

⁵⁷ Ibid

La saison semble également amplifier les problèmes liés au respect du droit du travail. Plus l'entreprise est petite et isolée,

Enfin, les emplois saisonniers sont marqués par une discrimination sexiste. Globalement, les femmes sont moins nombreuses dans le travail saisonnier en stations et sont sous représentées dans les secteurs les plus intéressants. Dans l'ensemble, entre 56% des saisonniers sont des hommes et sont en général plus âgés, puisque le tiers d'entre eux ont moins de 35 ans contre 45% chez les femmes. Les hommes sont plus souvent bénéficiaires d'un CDI. Le secteur des remontées dans lequel ils sont de loin les plus nombreux est le secteur où l'ancienneté est la plus élevée et où le turn-over est le plus faible avec la proportion la plus élevée de bénéficiaires de réembauche prioritaire. Les femmes sont pourtant dans l'ensemble plus qualifiées. Ces inégalités ont plusieurs explications. La moyenne d'âge plus jeune des femmes peut indiquer qu'après un certain âge, il leur devient difficile de chercher du travail dans les stations. On observe que peu de services pour la petite enfance existent en dehors des garderies relativement coûteuses réservées de fait aux touristes. Une femme qui a donc de jeunes enfants à charge a des difficultés à concilier travail et vie de famille. Il est par ailleurs difficile de trouver des logements bon marché disposant de tout le confort et de toute la place voulue pour l'accueil d'enfants. En raison de leur moindre ancienneté, les femmes se voient plus souvent exclues des possibilités promotionnelles qui existent dans l'univers du travail saisonnier. En effet, le passage d'un emploi de serveuse à un emploi de maître d'hôtel ou du secteur du commerce au secteur des remontées mécaniques que certains hommes parviennent à réaliser au fil du temps est beaucoup plus difficile pour les femmes qui sont donc obligées d'interrompre plus tôt leur carrière dans le travail saisonnier.

Les solutions envisagées par les stations

En 1985, la Loi Montagne marque les prémices d'une prise en compte des travailleurs saisonniers dans les stations de ski, avec le rapport préliminaire de L. Besson (1983) pour qui cette loi a pour objectif "l'amélioration des conditions de vie et de travail des montagnards". La préoccupation principale semble être la légalisation et la reconnaissance de la pluriactivité des travailleurs-habitants des stations de montagne. La Loi Montagne du 28 décembre 2016 actualise et complète les dispositions de la loi de 1985 en faveur des travailleurs saisonniers. Elle harmonise le droit des saisonniers en matière d'activité partielle. Jusqu'à présent, les stations de ski qui étaient gérées en régie à simple autonomie financière, c'est-à-dire directement par la collectivité locale, ne pouvaient pas bénéficier du système d'indemnisation

en cas de réduction d'activité, dû par exemple à un manque de neige. L'article 42 de la nouvelle loi encourage les établissements de formation professionnelle situés en zone de montagne à favoriser la biquilification de saisonniers afin de leur permettre d'acquérir des compétences transversales et polyvalentes. Ensuite, l'article 43 simplifie le régime de protection sociale des saisonniers. Avant, ces travailleurs, souvent pluriactifs devaient s'adresser à une ou plusieurs caisses selon l'activité exercée. Ainsi, la caisse relevant de l'activité principale du travailleur saisonnier est dorénavant compétente pour prendre en charge les prestations correspondant à l'activité secondaire.

De plus, dans le but d'assurer l'équité entre tous les saisonniers des stations, l'article 45 autorise pour trois ans à titre expérimental, le recours à l'activité partielle à l'instar des services de remontées mécaniques ou de pistes de ski étant dans le champ concurrentiel et constituant un service public industriel et commercial (SPIC). Les agents de ces communes peuvent donc maintenant bénéficier d'une indemnisation pour compenser la perte de rémunération liée à une baisse de leur activité. L'indemnisation des heures chômées sera prise en charge par l'Etat et l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic). En contrepartie, ces stations devront lancer une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de sécuriser le parcours professionnel des saisonniers. La Loi apporte aussi plus de souplesse aux contrats à durée indéterminée intermittent (CDII). Ce contrat, actuellement peu développé, offre la possibilité aux saisonniers d'occuper un emploi permanent et d'altérer périodes travaillées et périodes non travaillées. Il a pour avantage de sécuriser le parcours professionnel des saisonniers et d'éviter la multiplication des contrats de courte durée.

Enfin, les stations peuvent faire face au problème de discrimination en offrant notamment des équipements nécessaires qui permettent d'assurer la garde et l'hébergement des enfants. Ce point sera également dans notre troisième partie.

.Le cas de Chamrousse

La commune de Chamrousse emploie environ 490 salariés⁵⁸. Près du tiers de l'activité provient du secteur de l'hébergement et de la restauration (32%), suivis par les transports pour l'accès à la station (24%), les activités de services divers (15%), les services publics, administratifs et sociaux (14%) et les commerces (12%). Sur les 309 actifs recensés ayant un

⁵⁸ INSEE (2013). Commune de Chamrousse (38567) : Dossier Complet. INSEE, données statistiques

emploi⁵⁹, 221 travaillent à Chamrousse, soit 71%. Pour les autres, ils travaillent pour la plupart sur Grenoble, Saint-Martin-d'Hères ou Meylan. Les entreprises de Chamrousse sont en général de petite taille. Ce sont des entreprises qui emploient principalement des habitants de la commune. Ces derniers représentent l'essentiel du secteur professionnel de la station : petits commerces, restaurants, hébergements, services divers, etc. Ainsi, la commune cherche à développer son activité de sports d'hiver ainsi que son offre touristique. L'attractivité économique liée au tourisme représente donc un facteur déterminant pour la prospérité de la station.

Pour conclure cette deuxième partie sur le pilier économique, les stations de montagne entreprennent différentes actions en vue de pérenniser les retombées économiques du tourisme, en renforçant leur viabilité et leur compétitivité. Cela passe notamment par le renouvellement des domaines skiables, secteur économique principal des stations de montagne, mais également par le développement équilibré de l'immobilier, qui via la taxe de séjour, contribue à renforcer les retombées économiques pour la station. Les stations tentent également de diversifier leurs activités pour lutter contre le phénomène de saisonnalité, en attirant ainsi les visiteurs toute l'année mais également en vue de satisfaire les touristes, qui cherchent également d'autres activités que le ski. Par ailleurs, ces dernières cherchent à développer une économie qui soit en lien avec les ressources locales et les réalités montagnardes. Enfin, les stations cherchent à renforcer le nombre et la qualité des emplois liés au tourisme, notamment les saisonniers. Au-delà des volets environnementaux et économiques du tourisme durable, un troisième volet est tout aussi important, il s'agit du pilier socioculturel. C'est donc ce que nous allons étudier dans cette troisième partie.

⁵⁹ Ibid

PARTIE 3 : UN TOURISME TOURNÉ VERS LES QUESTIONS D'ORDRE SOCIAL ET CULTUREL

III-1. Des touristes moins sensibles aux problématiques sociales et culturelles

Les aspects sociaux sont souvent négligés voire ignorés comparés aux aspects environnementaux et économiques. Il est cependant essentiel de les prendre en compte. Les touristes sont à la recherche de contact avec les populations locales et de découverte de nouveaux us et coutumes. Ce désir de rencontre et d'échange est dû en grande partie à une volonté de renouer les contacts sociaux qui ont été peu à peu délaissés ces dernières années. Il y a une recherche d'authenticité, un retour aux sources et aux valeurs familiales.

57% des répondants ont affirmé aller à la découverte de nouvelles cultures et coutumes lors de leurs vacances à la montagne. Par ailleurs ils sont 53% à déclarer loger toujours ou souvent dans des habitats traditionnels et éviter de loger dans des chaînes. Le pilier social semble ainsi ne toucher que dans une moindre mesure les touristes. On note d'ailleurs que lorsqu'il leur est demandé de citer trois actions en termes de développement durable mis en place par les stations, aucune action en lien avec le pilier social n'arrive dans les trois premiers choix.

III-2. L'action des stations pour promouvoir les bienfaits socioculturels du tourisme

III-2.1 L'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des populations locales et des saisonniers

Les stations souhaitent préserver les activités et le cadre de vie de ses populations locales grâce à la mise en place d'un réseau performant de services qui couvrent les besoins les plus importants à la vie sociale.

III-2.1.1 Vers une prise en compte des conditions sociales des travailleurs saisonniers

Les difficultés des saisonniers en station

Les saisonniers font face à des conditions de vie difficiles au sein de la station. Tout d'abord, les saisonniers doivent faire face à un espace qui a été presque entièrement pensé et réalisé pour les skieurs et sont souvent victimes de la spéculation immobilière et des prix explosifs des loyers. Il leur est souvent très difficile de trouver un logement et doivent souvent se loger dans la vallée, ce qui pose la question de la pendularité de leurs déplacements. En outre, peu de services leur sont proposés. Il est donc difficile d'avoir une vie de famille ou sociale à côté de leurs activités professionnelles.

En outre, les saisonniers sont confrontés à des conditions de santé difficiles. En effet, l'accès aux soins et au suivi médical est souvent moins bien assuré que pour les autres actifs : horaires d'accueil inadaptés, dans certains cas dépassements d'honoraires avec pour les saisonniers non locaux, refus de la carte Vitale par certaines pharmacies pour les saisonniers non locaux, etc. Il y a donc une prise en charge à deux vitesses, selon que le saisonnier est local ou non. Le dispositif « Médecin traitant » n'est pas toujours adapté au nomadisme des saisonniers. Leur mobilité rend le suivi médical complexe. Cela entraîne également des complications dans la prise en charge des frais occasionnés.

Les pistes d'action envisagées par les stations

L'article 46 de la nouvelle Loi Montagne vise à un meilleur accompagnement des saisonniers. Il demande aux maisons de services au public (MSAP), créées pour lutter contre les fractures territoriales, d'accueillir les maisons des saisonniers. Ces dernières ont pour objectif d'informer les saisonniers et de les accompagner dans leurs démarches que ce soit en termes de formation (création d'une formation préalable à l'embauche, accueil de formation à distance, montage des dossiers, invitation des acteurs de la formation aux forums de l'emploi, ...), de dialogue social (accueil de facilitateurs ou de médiateurs du travail saisonnier, mise en place d'une charte de l'emploi saisonnier, ...), de santé et protection sociale (permanences de professionnels, journées d'information, de prévention et de dépistage, guichet unique d'information sur la sécurité sociale, ...), de logement (bourses aux logements, mobilisation du parc privé, service logement, ...) de culture (gestion d'une bibliothèque ou autre espace

culturel, organisation de soirée en saison ou animation d'une troupe théâtre amateur, ...) et de conditions de vie en saison (carte de réduction pour les commerces de la station, ...). Des groupes de travail ou collectifs de professionnels ont aussi été constitués sur certains sites. Ils se réunissent plusieurs fois dans l'année pour travailler sur les différentes actions qui peuvent être mises en place auprès des saisonniers ou qui pourraient être améliorées (guides des saisonniers, lettres d'informations, pots d'accueil, permanences des structures de prévention à la maison de la saisonnalité/espaces saisonniers, journée de prévention santé...), pour réfléchir à la manière de toucher/sensibiliser tous les saisonniers... Différents types de structures participent à ces groupes : maisons de la saisonnalité/espaces saisonniers, diverses associations de prévention en santé, services de médecine du travail, centres médico-psychologiques, centres de planification et d'éducation familiale, inspection du travail, caisses primaires d'assurance maladie, mutuelles...

De plus, concernant les problématiques de logements, l'article 47 de la nouvelle loi oblige les communes touristiques ou les établissements publics de coopération intercommunale dénommés « touristiques » à signer une convention avec l'Etat afin d'améliorer l'offre d'hébergements. Plusieurs partenaires peuvent être associés à l'élaboration de cette convention : EPCI, action logement, représentants de la Caisse des dépôts et consignations, département, bailleurs sociaux et organismes agréés qui exercent les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale sur le territoire de la commune. La loi offre la possibilité de sous-louer des logements sociaux vacants au profit des saisonniers. Les ressources du sous-locataire ne doivent pas excéder un certain plafond afin que ce dernier puisse prétendre à ces logements. La durée de la sous-location ne doit pas excéder six mois.

La prise en compte des travailleurs saisonniers au sein de Chamrousse

La station de Chamrousse met à leur disposition plusieurs appartements ou studios (37 logements au sein de la résidence le Champlan à Abondance, 5 logements dans la résidence les Ramines et 6 logements dans la Maison Châtellane). Par ailleurs, les navettes intercommunales leur sont gratuites et des tarifs préférentiels leur sont offerts au parking souterrain et la garderie. Des réductions sur les prix dans certains commerces et sur le forfait saisonnier leur sont également proposées. En outre, la commune a mis en place un point d'accueil saisonnier. Elle a en effet acquis l'ancien chalet de vente des « Domaines de l'Arselle », idéalement situé à Roche Béranger devant les Marmots. Il permettait d'accueillir

les saisonniers et employeurs Plusieurs évènements ont été organisés réunissant de nombreux participants. Plusieurs partenaires sont intervenus, tels que l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT), l'Association Lyonnaise pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier (ALPIES), Pôle Emploi, le Centre National Professionnel pour la Commercialisation des articles de sports et loisirs (CNPC) et la Mission Locale des Jeunes. La Régie a par ailleurs réactivé le comité d'hygiène et de sécurité au travail et mis en œuvre les moyens nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail des salariés en intervenant notamment dans le confort et la sécurité avec l'extension du garage du matériel. Il permet aux techniciens de travailler à l'abri des intempéries, le réaménagement des points de vente pour un meilleur confort, le renouvellement du matériel informatique.

III-2.1.2 Le développement des systèmes de santé pour faire face à la désertification médicale

Les territoires de montagne souffrent d'un vieillissement des professionnels de la santé en place et d'un non-remplacement de tous les départs entraînant un risque de « désertification médicale ». Par ailleurs, les stations font face à des afflux saisonniers de population, ce qui provoque alors des difficultés d'accès aux soins en période de haute saison. De plus, les professionnels de santé ne sont pas forcément tous présents tout au long de l'année sur ces territoires. Il peut donc y avoir des difficultés d'accès aux soins hors saison touristique, bien qu'il semble que la densité apparente de professionnels soit correcte voire élevée. Enfin, les caractéristiques géographiques (enclavement de certaines vallées, routes étroites et sinueuses) et climatiques (mobilité limitée en raison des conditions météorologiques, réseau routier dépendant fortement du déneigement en hiver) des stations de montagne, ainsi que la faible offre de transports en commun, peuvent rendre difficiles les conditions d'accès aux services de santé.

Ces spécificités justifient donc une approche particulière de l'offre de soins dans les stations de montagne, pour répondre à la fois aux besoins des populations permanentes et d'autre part aux populations touristiques ou saisonnières. La nouvelle Loi Montagne vise par exemple à soutenir les médecins retraités afin que ceux-ci continuent d'exercer en zone de montagne. En échange, ils percevront une exonération de moitié de leurs cotisations sociales ou encore à prolonger la durée d'exercice des praticiens attachés associés dans les hôpitaux.

La station de Chamrousse est équipée d'un cabinet médical spécialisé en médecine générale, médecine d'urgence, médecine du sport, traumatologie, radiologie osseuse et

physiothérapie. Elle accueille également une pharmacie, un cabinet d'ostéopathie et propose des consultations en naturopathie.

III-2.1.3 Le développement de l'accès au haut débit afin de lutter contre les exclusions

Lors de la première Loi Montagne de 1985, les questions d'accès aux réseaux de communication n'étaient pas d'actualité. Aujourd'hui, les nouvelles technologies sont devenues indispensables à la vie quotidienne des habitants et au développement économique de ces territoires. Ces outils de désenclavement et de connexion sont donc essentiels dans les stations de montagne, encore peut-être plus qu'ailleurs.

Dans le cadre du projet de Chamrousse, la station souhaite installer une couverture internet très haut débit, et recourir de plus en plus à des objets connectés. Un espace dédié aux objets connectés, et un espace de co-working seront insérés dans les séracs du cœur de station. L'objectif est d'inscrire Chamrousse comme une station pionnière de l'ère du numérique. S'appuyer sur la dynamique technopolitaine de l'agglomération permettrait de faire de la station une vitrine métropolitaine de l'économie de la connaissance.

III-2.1.4 Le développement d'une offre éducative en lien avec les spécificités des stations de montagne

La présence de l'école dans les zones de montagne est une des préoccupations du ministère de l'Éducation nationale. Le gouvernement souhaite tout d'abord développer la contractualisation pour prendre en compte les spécificités des écoles en montagne. La Région Rhône-Alpes-Auvergne cherche également à développer des filières de formation spécifique afin de maintenir sur place les populations locales. Enfin, elle souhaite encourager l'innovation professionnelle, la création de nouvelles filières et le développement équitable de la formation en promouvant les métiers de la montagne par des actions d'information et de découverte.

La station de Chamrousse organise des visiteurs de classes de lycéens en section technologique orientée vers le développement durable.

III-2.1.5 Le déploiement des modes de transports pour relier les stations au reste du territoire

L'enjeu de désenclavement des stations de montagne constitue un axe essentiel des politiques de transport. Cela passe notamment par une bonne interconnexion entre le réseau structurant et les réseaux secondaires. L'Etat va donc engager 720 millions d'euros pour la modernisation et le développement des réseaux structurants de montagne, dans le cadre des contrats de plan Etat-région 2015-2020, pour un effet de levier total de 1,74 milliards d'euros d'investissement public⁶⁰.

Dans le cadre du projet de restructuration de Recoïn, l'agence AKTIS Architecture et Urbanisme Durables envisage la création d'un téléporté reliant Grenoble à Chamrousse en passant par Uriage. Une meilleure liaison physique entre les massifs isérois et l'agglomération grenobloise permettrait ainsi de mettre fin aux nombreuses barrières qui existent aujourd'hui entre la ville et la montagne. Les différents acteurs seraient tout d'abord plus aptes à dialoguer et ce lien favoriserait l'échange de dynamiques entre « le haut » et « le bas ». Actuellement, le Sud de l'agglomération est relativement délaissé sur les questions de mobilité alors qu'il représente entre 30 000 et 40 000 habitants. Ainsi, un ancrage Sud dans la vallée pour le projet de téléporté pourrait donc relancer la question de l'accessibilité dans cette partie. De plus, l'ancrage entre Uriage et Chamrousse est également important puisque la station thermale constitue un pôle important sur lequel peut s'appuyer le projet de Chamrousse.

III-2.2 Une revalorisation des activités traditionnelles et culturelles

Le tourisme met de plus en plus en péril les traditions et coutumes locales au sein des stations de montagne. Il est donc nécessaire aujourd'hui de promouvoir ce patrimoine et cette culture aussi bien auprès des populations locales que des touristes.

Historiquement, les pistes de ski ont été implantées sur les domaines agricoles. Il s'agit en effet de zones à pente relativement douce qui sont favorables aux deux activités. On assiste petit à petit à un recul de l'agriculture en montagne. Les stations alpines sont cependant des espaces où elle se maintient. Ceci s'explique aussi bien par des éléments physiques que sociaux. En effet, la création de pistes de ski génère des facilités d'accès tels que des pistes

⁶⁰ Feuille de route du Gouvernement de la montagne, à l'heure du défi climatique (2015). *Conseil national de la Montagne*

tout terrain, des 4*4 facilitant le transfert du lait. En échange, les pratiques agricoles permettent l'entretien des domaines skiables. La double activité permet également le maintien des populations aux abords des stations de ski. Par ailleurs, des aides sont accordées par certaines communes pour soutenir l'activité agricole. Les stations peuvent aller plus loin dans la préservation de ces activités traditionnelles et construire par exemple des offres d'immersion dans la vie d'un agriculteur de montagne, telle que la production de fromage, de pain, ... Certains acteurs socioprofessionnels, pluriactifs, représentent des portes d'entrée intéressantes pour développer ces offres, comme les moniteurs de ski qui pourraient emmener les clients à la traite le soir par exemple.

Au-delà de la revalorisation des activités traditionnelles, les stations sont de plus en plus nombreuses à proposer des circuits visant à faire découvrir ou redécouvrir le patrimoine bâti. La station des Arcs par exemple, est détentrice du label patrimoine du 20^{ème} siècle et organise des visites pour découvrir l'architecture et les résidences typiques des années 1970.

Les stations cherchent également à promouvoir la gastronomie montagnarde. Nombreuses sont les stations disposant de restaurants qui proposent des repas « typiques » avec au menu tartiflette, fondue savoyarde, ... La gastronomie s'invite de plus en plus au cœur de ces stations. Le restaurant gastronomique « Le Façon » par exemple, niché en plein cœur des 3 Vallées dans la station de La Tania propose des plats et un décor rendant hommage à la Savoie.

La station de Chamrousse cherche à valoriser la culture montagnarde. Pour cela, elle organise des initiations culinaires aux plantes alpines (ex : cueillette, réalisation de recettes de cuisine à base de plantes sauvages). La station organise également des visites privées du patrimoine (visites de l'Eglise du Saint Esprit et de la salle des Chalets des Cimes, édifices labellisés au Patrimoine contemporain du 20^{ème} siècle). La station compte également plusieurs restaurants proposant des spécialités montagnardes.

III-2.3 Une accessibilité aux stations de montagne renforcée

III-2.3.1 Un accès amélioré pour les personnes handicapées

Peu d'infrastructures sont adaptées pour les personnes handicapées. Le ski a été l'un des premiers sports pour les personnes handicapées à se structurer dès les années 50 et il fait partie de la Fédération Française Handisport dès sa constitution en 1963. Le label « Tourisme et Handicap », créé à l'initiative du Ministère chargé du tourisme et du Ministère chargé des personnes handicapées, représente un progrès en la matière. En 1999 déjà, le slogan clamait : « Skiez avec votre handicap ! ».

Plusieurs initiatives ont été lancées par les stations afin de favoriser l'accueil de ces populations, telles que la formation des moniteurs de ski, renforcer l'accessibilité des stations, adapter les logements, créer des places réservées à proximité du domaine skiable, rendre davantage accessible les télésièges, ...

Plusieurs stations se sont d'ores et déjà engagées dans cette voie. C'est notamment le cas de Val d'Isère, qui a mis en place l'uni-ski ou le dualski. Les moniteurs de la station proposent aussi une initiation en tandem. L'association « Handisport-Val d'Isère » promeut les activités handisport à Val d'Isère et dans les alentours. La station de Flaine quant à elle, met à disposition certains télésièges aux personnes à mobilité réduite ainsi que du matériel et des formations. A Courchevel, certaines remontées mécaniques sont accessibles aux skieurs handicapés. De plus, plusieurs écoles proposent l'initiation et l'enseignement du ski. Courchevel se place d'ailleurs parmi les stations des Alpes du Nord qui propose le plus d'équipements et d'accompagnement à la pratique du ski pour les personnes handicapées. Enfin, la station de Aime-La Plagne en Savoie, a créé en 1996 son association « Antenne handicap », revendiquant pleinement l'accueil du public handicapé.

La station de Chamrousse offre des forfaits ski gratuits pour les personnes munies d'une carte d'invalidité à plus de 80%. Deux résidences sont également adaptées et la station propose également des cours de handiski. Par ailleurs, 31% des remontées sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. 4 moniteurs sont formés et il est possible de louer du matériel spécifique. En 2009 une commission accessibilité a été créée, afin de mettre aux

normes des bâtiments communaux tels que l'école, le centre d'interprétation de la contrebande, l'office de tourisme, etc.

III-2.3.2 Des stations davantage accessibles aux jeunes

Les stations de ski ont souvent l'image de destinations relativement chères et peuvent freiner l'arrivée de familles avec enfants et de jeunes adultes disposant d'un budget encore limité.

Certaines stations de montagne ont constaté une baisse de la fréquentation des jeunes (15-25 ans). Or, les jeunes représentent à la fois un potentiel de clientèle immédiate mais également les touristes de demain, et constituent donc des cibles porteuses pour les stations. Les portes d'entrée offertes par les colonies, les classes de neige ou les classes de découverte et toutes autres sorties scolaires sont essentielles. Aujourd'hui, le nombre de centres de vacances et de loisirs est en diminution constante et la réglementation des conditions d'accueil des jeunes publics, tout comme le coût induit par les travaux de mise aux normes des bâtiments, sont en grande partie responsables de la disparition de ce type d'accueil.

Il faut donc agir sur plusieurs leviers permettant de rendre plus attractives les stations de montagne auprès de ces publics. Il pourrait être envisagé de travailler avec l'Education Nationale afin de relancer le ski scolaire en soutenant la généralisation d'initiatives comme celles qui ont pu être déjà engagées par certains départements de montagne : les sorties de ski, traditionnellement organisées le mercredi par les établissements scolaires des communes de montagne, voire des grandes villes de proximité, ont été supprimées et les plus jeunes générations perdent ainsi le lien avec la culture sportive de leur région et sa réalité économique. Aujourd'hui, l'hyper réglementation les encadrant et les coûts de transport ont freiné leur venue en montagne. Ensuite, les stations pourraient moderniser les villages et centres de vacances et développer des formules innovantes pour les jeunes adultes. Ces derniers sont un segment de clientèle encore peu courtisé dans les stations. Les produits proposés ne correspondent pas toujours à leurs attentes et certaines pratiques comme le ski reste relativement chères. Enfin, les stations peuvent développer le tourisme de proximité pour les familles et les groupes de jeunes en jouant sur la complémentarité ville-montagne.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une vaste opération destinée à attirer les jeunes de 8 à 25 ans en montagne, appelée « Génération Montagne ». Elle a commencé le 1^{er} avril 2017 et s'est terminée le 2 mai 2017. Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne. Plus de 70 stations et villages de montagnes ainsi que 72 structures d'hébergement se sont impliqués pour proposer 72 offres de séjour, programmes festifs, expériences, etc. Dès 2018, Génération Montagne devrait connaître une véritable ampleur. Plusieurs pays européens souhaitent également être associés à cette opération⁶¹.

Le gouvernement cherche également à simplifier l'organisation des classes découverte et de neige. Ces classes de découverte sont des moments privilégiés d'apprentissage ainsi que de découverte du milieu montagnard. Une charte partenariale avec la Fédération des Parcs naturels régionaux a été conclue en avril 2015 pour développer les sorties dans la nature. Sur la base des travaux déjà engagés, notamment avec l'association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM), la ministre de l'Éducation nationale, en lien avec le ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, s'engage à relancer ces dispositifs de découverte, notamment par la simplifications des dossiers de demande d'autorisation de l'agrément des intervenants extérieurs qui sont parfois nécessaires.

La station de Chamrousse cherche tout d'abord à attirer les familles grâce à des infrastructures et réductions diverses. Elle leur offre 10% de réduction sur les tarifs publics des forfaits de ski pour l'achat d'au moins quatre forfaits dont un enfant ou jeune, des tarifs privilégiés pour les familles à la piscine municipale, à la pêche et aux infrastructures pour les familles. Les familles locales bénéficient de la carte d'hôte leur offrant des réductions sur la patinoire, la bibliothèque, les cours de ski et les forfaits de ski alpin et nordique. Un service de garderie-crèche est également disponible sur la station : Les Mouflets, qui accueille des enfants de 3 mois à 6 ans tous les jours de 8h à 19h. Elle prend en charge aussi bien les enfants des habitants, des vacanciers que des saisonniers. La station tente également de faire venir des groupes scolaires du département en accompagnant les écoles afin de financer ces sorties. Il s'agit principalement de classes primaires. Le département isérois est très pro actif dans ce sens.

⁶¹ DEDIEU, C. (2017). Les villages et stations de montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes lancent un opération séduction, *La Montagne*

III-2.4 Des dispositifs de sécurité pour gérer les risques éventuels

La problématique des risques est très présente dans l'évolution des concepts du développement durable. Dans le cadre des stations de montagne, celle-ci concerne surtout les risques naturels liés aux retenues et principalement le risque d'avalanches, et globalement les risques liés au changement climatique, mais également les risques d'accidents liés à la pratique de divers sports.

Depuis 1997, la moyenne des sinistres pris en charge chaque hiver par les services des pistes dans les stations françaises, s'élève à 42 000 interventions de secours et 45 décès chaque saison⁶². Les secteurs hors-piste sont responsables de plus de la moitié des décès traumatiques recensés. Les accidents liés au ski posent un double problème de sécurité et de santé publique. Les informations collectées lors des interventions de secours et du S.N.O.S.M montrent que les chutes représentent plus de 90% des cas d'interventions de secours et qu'elles ont le plus souvent lieu sur des pistes peu difficiles. Les accidents les plus graves sont liés à la pratique de hors piste, aux collisions et aux avalanches. Elles démontrent également que, contrairement à ce que l'on peut souvent croire, les surfeurs sont autant secourus que les skieurs. Un ensemble de raisons peuvent expliquer ces accidents : les clients surestiment leur niveau, sous-estiment la difficulté des secteurs fréquentés, adoptent une vitesse trop élevée, sont peu réceptifs à l'information, etc.

Dans chaque station, un dispositif de sécurité est intégré au système station et interagit avec ce dernier. Cinq principes d'action (réactif, juridico-normatif, commercial, socio-économique et passionnel) ont été identifiés⁶³.

⁶² Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (S.N.O.S.M)

⁶³ Corneloup, Jean, et Bastien Soulé. « La gouvernance sécuritaire dans les stations de sports d'hiver françaises », *Espaces et sociétés*, vol. 128-129, no. 1, 2007, pp. 133-150

Figure 7 : Carte synthétique des principes d'action⁶⁴

REACTIF	Aménagements sécuritaires du domaine skiable réalisés a posteriori : les intervenants réagissent en fonction du repérage des accidents les plus fréquents et/ou les plus marquants. En termes de moyens humains et techniques déployés, l'accent est porté sur l'intervention de secours davantage que sur la prévention du danger
NORMATIF	En termes d'aménagement du domaine skiable (signalisation, information, protection), de sécurité sur les remontées mécaniques (maintenance, mise aux normes) ou d'organisation des secours, les intervenants locaux se plient aux exigences étatiques, préfectorales ou municipales allant dans le sens de la sécurité. D'une autre part pour permettre l'exploitation de la station et d'autre part pour ne pas voir la responsabilité des acteurs locaux mise en cause en cas d'accident.
COMMERCIAL	La SEM qui gère la station se doit d'être rentable financièrement et de développer des actions dans le sens de la productivité de la station. Le dispositif de sécurité, intégré à la station et à la SEM, est affecté par cet objectif. La sécurité peut être exploitée commercialement par certains acteurs marchands (ex : location et vente de casques). Prise en charge sanitaire et médicale des victimes d'accidents de ski génératrice d'un marché secondaire explicatif de l'implantation locale de certains intervenants (ambulancier) ou utilisé comme source d'activité complémentaire (cabinets de médecins).
SOCIO-ECONOMIQUE	Activité économique importante et secteurs d'emploi primordiaux générés par l'exploitation de la station. La micro-économie liée à la sécurité et aux accidents n'est pas négligeable au sein de ce secteur : plusieurs organismes centraux du dispositif sont concernés Influence de la saisonnalité de l'emploi en station en termes de recrutement professionnel et d'organisation interne (service des pistes, remontées mécaniques)
PASSIONNEL	Passion des sports de montagne et du territoire, synonymes de liberté. Le fait de pratiquer la montagne toute l'année (en intervention, lors des entraînements, exercices et patrouilles de prévention) est apprécié et généralement moteur du choix professionnel effectué par les pisteurs-secouristes et GM. Goût pour l'action risquée et la réalisation de missions de secours. L'opération de secours en elle-même est fortement attractive

Des stratégies d'acteurs destinés peuvent produire des tensions et des dysfonctionnements. Par exemple, si le directeur des services des pistes décide de ne pas ouvrir les pistes, cela impacte de façon négative l'exploitation commerciale de la toute la station. Ce dernier subit alors une pression de la part des autres acteurs (ex : loueurs de matériel, moniteurs, restaurants situés sur les pistes en altitude, ...) qui ont un intérêt économique à ce que les pistes restent ouvertes le plus possible. La pression exercée par ces acteurs se révèlent parfois payantes, ce qui est susceptible de créer des situations dangereuses (ex : ouverture de pistes gelées ou partiellement enneigées, ...)

Ceci montre bien que la gestion des risques dans les stations de montagne doit être analysée dans une approche globale. Par ailleurs, Munch et Vazelle (1996) ont bien illustré la vision

⁶⁴ Ibid

institutionnelle de la sécurité dans les stations et montrent les intérêts et limites des perspectives d'analyse de type top down. La réalité est bien différente. En effet, les chiffres d'accidentologie en station, les logiques d'action déficientes, les blocages décisionnels et les intérêts particuliers montrent bien qu'il est nécessaire de modifier l'approche territoriale de la sécurité dans les stations de montagne.

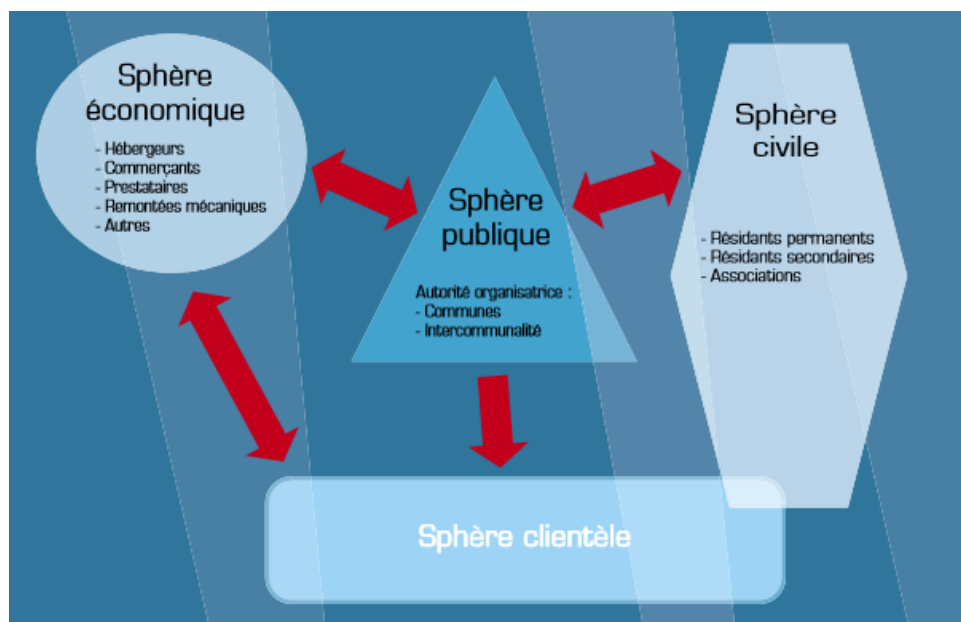
Sur le domaine skiable de Chamrousse, des balises bleues permettent aux skieurs de se situer sur les pistes. Elles sont disposées dans un ordre décroissant de haut en bas. En cas d'accident, cela permet à la personne de transmettre directement le nom de la piste et le numéro de la balise, permettant ainsi aux secours de retrouver plus aisément le blessé. Par ailleurs, des jalons, cordes jaunes et noires et les triangles permettent de prévenir les skieurs d'un danger quelconque. Pour délimiter les bords des pistes, des jalons de la couleur de la piste et couleur orange définissent les limites latérales de celles-ci. En dehors de ces limites, le skieur évolue en hors piste. Le domaine indique également les risques d'avalanche à l'aide de panneaux. La couleur jaune signifie que le risque est de 1 et 2, c'est-à-dire faible à limité. Un panneau jaune et noir indique un risque de niveau 3 à 4, c'est-à-dire fort. Un panneau gris indique quant à lui un risque de niveau 5, c'est-à-dire un risque très fort. Sur les différents plans de la station, il est en outre conseillé le port du casque pour les enfants et la station rappelle aux skieurs de s'assurer qu'ils soient bien assurés, les secours sur le domaine skiable étant soumis à facturation.

Ainsi, les stations sont de plus en plus soucieuses du bien-être des populations. Elles tendent à prendre compte davantage des besoins des travailleurs saisonniers, à développer des services à destination des habitants (santé, éducation, etc), à favoriser l'accès aux populations handicapées mais également aux familles avec enfants et aux jeunes, pour qui les vacances à la montagne sont souvent synonymes de vacances « chères » et enfin, mettent en place des moyens de prévention afin de prendre en compte les risques potentiels liés aux stations et notamment à la pratiques du ski. Le pilier social est souvent un des piliers du développement durable qui reste mis de côté, or celui-ci est essentiel. Nous allons dans cette dernière partie voir que ces trois piliers du tourisme durable ne sauraient fonctionner efficacement sans un mode de gouvernance impliquant plusieurs acteurs.

PARTIE 4 : VERS UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

La station de montagne est un ensemble complexe qui rassemble à la fois des partenaires publics mais aussi privés qui ont des intérêts et stratégies variés. La gouvernance constitue un enjeu majeur face à la multiplicité des acteurs qui sont liés de près ou de loin à la chaîne du tourisme durable. Plus précisément, la question de la gouvernance fait référence aux questions de pluralité d'acteurs, à des objectifs communs ainsi qu'à la proximité⁶⁵. Elle repose sur la combinaison de trois formes de proximité : proximité géographique qui représente un espace délimité ; proximité organisationnelle, qui a lieu quand les acteurs ont des traits communs entre eux ; proximité institutionnelle, qui représente l'ensemble des valeurs, codes, règles et contraintes formelles ou informelles.

Figure 8 : Les différents acteurs en stations de montagne



⁶⁵ GERBAUX, F. et MARCELPOIL, E. (2006). « Gouvernance des stations de montagne en France : les spécificités du partenariat public-privé », *Revue de géographie alpine*, tome 94, n° 1, p. 9-31.

IV- 1. Les acteurs politiques face à une remise en question de leur légitimité et un manque d'expertise

La sphère politique se compose de l'ensemble de l'institution communale et des organisations qui travaillent autour d'elle.

Tout d'abord, elle est composée du maire. La qualité du partenariat local dépend en partie de lui. Ses orientations pour le développement et sa vision stratégique vont avoir une incidence sur l'ensemble des relations locales. L'implication directe ou indirecte des élus dans la gestion touristique locale peut conduire à des conflits de pouvoir. Elle implique souvent des relations complexes puisque le maire a le rôle de juge et joue également le rôle de partie dans le développement touristique.

Ensuite, la sphère politique se compose des services municipaux. Leurs compétences revêtent une dimension particulière dans les stations de montagne en raison de leur caractère saisonnier. S'y ajoutent des domaines particuliers que sont la promotion touristique, les transports collectifs, les parkings, la politique sportive de la commune, etc. L'efficacité et la pertinence de l'action communale reposent sur les ressources humaines et l'organisation interne de l'institution communale. Il est donc important d'avoir une véritable expertise pour assumer ces missions ainsi qu'un management et une organisation efficaces.

Cette sphère politique concerne par ailleurs la gestion des remontées mécaniques. Il s'agit d'un des points les plus importants dans le management des stations de montagne. Il est assuré par la commune mais un organisme public ou semi-public le prend également en charge (régie, SEM). Aujourd'hui, la gestion de type public est principalement située dans les sites de moyenne ou faible importance. Dans les stations de haute altitude, la gestion est soit mixte ou soit déléguée à des grands groupes.

Enfin, la sphère politique est composée de l'office de tourisme. Ce dernier dispose de marges de manœuvre relativement étroites. Ses missions sont de manière classique l'information, la promotion et parfois l'animation.

Au niveau de la sphère politique, le manque de coordination mais d'entente également, entre les actions de la mairie, des services municipaux, des remontées mécaniques et de l'office du tourisme, peut rendre l'obtention d'un consensus entre différentes missions souvent délicate, qu'il s'agisse aussi bien de missions générales pour la société locale que de missions en lien avec la gestion du tourisme.

IV-2. Les acteurs de la société civile et l'émergence de revendications pour une amélioration du cadre de vie

La sphère civile est constituée de plusieurs acteurs. Les populations des communes touristiques ont beaucoup évolué ces dernières années. Dans de nombreuses stations villages et de grandes stations, les enjeux fonciers et patrimoniaux sont exacerbés. Ainsi, dans certaines stations villages, ce phénomène se traduit par des stratégies de clans familiaux particulièrement actives puisque certaines d'entre elles se positionnent de manière spécifique dans les différentes structures et organismes de la station. L'emploi de la population locale a souvent été une des revendications des responsables politiques dans la mesure où ces emplois étaient en quelque sorte la compensation du développement touristique. Mais le phénomène le plus marquant ces dernières années, est l'émergence de revendications sur le cadre de vie. L'aménagement des espaces publics et de leurs accès, le maintien d'un cadre de vie viable, l'accès au logement de la population locale, de la main d'œuvre touristique deviennent de plus en plus centraux. Par le biais des associations locales, certains habitants et copropriétaires réagissent et l'on voit naître, dans de nombreuses stations, des revendications spécifiques. La sphère civile souhaite de plus en plus se faire entendre au sujet de son cadre de vie et de l'impact que le tourisme peut avoir sur celui-ci. La population s'implique de plus en plus dans les décisions et les projets locaux. De plus, les modes de gestion et les acteurs ne partagent pas tous les mêmes intérêts, ce qui rend difficile la réalisation d'objectifs communs et la création d'une gouvernance territoriale.

IV-3. Les acteurs économiques, une implication inégale et une évolution dans un domaine peu homogène

La sphère économique se caractérise par son hétérogénéité et se compose de nombreux professionnels du tourisme qui évoluent dans des domaines relativement divers. Tout d'abord, nous pouvons citer les remontées mécaniques, lorsque la gestion est déléguée. Par ailleurs, elle concerne l'hébergement marchand (hôtellerie, résidences de loisirs, centres de vacances, meublés). Elle se compose de grandes chaînes hôtelières et d'hôtels détenus par les locaux. Les grandes chaînes hôtelières se maintiennent, parfois avec difficulté, mais sont souvent peu impliquées localement. Les gros hébergeurs ont souvent peu de relations directes avec la ou les communes. Les hôteliers locaux, quant à eux, sont peu nombreux mais pèsent dans les négociations locales. Ils sont souvent regroupés au sein d'un syndicat ou d'une union

hôtelière et sont très présents au sein des conseils municipaux. Les autres professionnels de l'hébergement sont actifs mais de manière plus aléatoire et sont disséminés en raison du manque d'organisation de l'activité collective locale. La taxe de séjour est l'objet de relations entre les hébergeurs et la commune. Sa perception est la responsabilité des professionnels qui doivent ensuite la reverser selon des modalités spécifiques à la commune. Cette perception est souvent un point de blocage avec les hébergeurs, réticents de devoir collecter cette taxe auprès des clients. Les remontées mécaniques doivent également payer une taxe sur leur chiffre d'affaires. Ce sont donc les deux seules entités à devoir reverser une taxe.

La sphère économique prend également en compte les commerçants. Ils sont très peu organisés et souvent en position d'attente par rapport à la collectivité locale. Le caractère saisonnier de l'activité impacte négativement leur potentiel de mobilisation.

Enfin, elle associe les prestataires divers, qui évoluent notamment dans des domaines sportifs et d'animation : guides de montagne, moniteurs de ski, accompagnateurs de moyenne montagne. Ces professions ont une tradition collective forte mais ne forment pas forcément un groupe important dans les stations. Cela les amène donc à nouer des alliances avec d'autres groupes professionnels.

Les acteurs de la sphère n'ont pas vraiment la sensation d'appartenir à un même ensemble. L'action collective reste encore limitée, puisque les communes se sont progressivement occupées des problèmes majeurs des stations, tels que les lits froids. Les professionnels ont donc été mis de côté et se sont donc presque uniquement concentrés sur leur propre domaine d'activité.

Ainsi, il paraît essentiel aujourd'hui d'élargir le regard des stations vers le territoire en intégrant le maximum d'acteurs, de secteurs divers, mais également d'autres communes du territoire afin de mettre en œuvre des orientations stratégiques et mutualiser leurs compétences. Au-delà de la sphère économique, qui semble omniprésente dans les stations de ski, il convient d'intégrer la sphère civile, les habitants, la société locale. Ainsi, depuis quelques années, dans certaines stations de montagne, des résidents secondaires se réunissent pour prendre part aux différentes actions. Dans d'autres stations, les associations visent à défendre la culture et le patrimoine de leur commune. Ces différentes démarches montrent bien les attentes des populations et que l'intérêt dépasse le simple intérêt économique basé sur le développement touristique. Aux Arcs, par exemple, une association de gouvernance

"L'esprit des Arcs" a été créée. Elle implique l'ensemble des acteurs de la station dans des commissions thématiques⁶⁶.

IV-4. La question de la gouvernance au sein de la station de Chamrousse

La station a mis en place un Groupe Développement Durable afin d'impliquer les habitants, salariés, socio professionnels et associations. Au-delà de la participation des acteurs de la station, Chamrousse souhaite également travailler avec les AOT et les territoires voisins du Grésivaudan dans le but d'améliorer les conditions d'accessibilité sur son territoire. Cependant, le dialogue entre la Métropole et la station reste encore timide. Le projet urbain de Chamrousse n'a pas encore trouvé écho dans l'agglomération grenobloise et les incompréhensions politiques ont rendu les premières discussions relativement difficiles. Ce projet est donc un exemple intéressant de la complexité du dialogue entre les collectivités de montagne et celles de la vallée. Si la station de Chamrousse semble ouverte et motivée pour développer une réelle relation entre la ville et la montagne, l'intercommunalité grenobloise, en revanche, semble plus réservée. Les stations de moyenne montagne ont tendance à fonctionner de manière indépendante par nature et l'intercommunalité grenobloise s'est axée sur une unique vision productive de son territoire. Aujourd'hui, ces deux « entités » n'ont pas la même culture du développement territorial et ni les mêmes enjeux. Pourtant, elles gagneraient à mettre en place des accords, permettant ainsi de valoriser le territoire grenoblois et ses massifs.

Ainsi, bien que la gouvernance ne soit pas considérée comme un des trois piliers du tourisme durable, elle revêt une importance particulière. Sans une concertation et un travail entre toutes les parties communes des stations, aucune action d'ordre environnemental, économique ou socioculturel ne pourrait être menée à bien.

⁶⁶ MARCELPOIL, E. (2009). La gouvernance touristique, une petite histoire de la recherche dans le domaine des stations de montagne, *Duralpes*

CONCLUSION GENERALE

Au départ, le développement touristique des zones de montagne a été conçu à partir d'une logique économique d'aménagement du territoire. Depuis le début des années 2000, une réelle volonté de prise en compte du développement durable tend à émerger. Ce mouvement répond à la double contrainte, d'une part de la demande de la clientèle et d'autre part, de la pression des ONG, aussi bien françaises qu'internationales. Nous avons pu en effet voir que les voyageurs sont davantage demandeurs de cette forme de tourisme aujourd'hui, en raison d'une réelle prise de conscience des effets néfastes que peut causer le tourisme de masse, qui caractérise les stations de montagne, où peu d'importance est accordée aux populations locales et aux écosystèmes qui pâtissent de cette forme de tourisme.

Aujourd'hui, le modèle porté par certaines stations n'est pas exempt de contradictions et de risques. Il est donc important qu'elles se tournent vers un tourisme plus responsable. Bien que les stations françaises aient réagi plus tardivement aux préoccupations liées au tourisme durable que ses voisins européens ou américains, plusieurs stations sont aujourd'hui engagées dans ce processus de développement durable. Les possibilités d'évolution dépendent des catégories de stations. Les stations de moyenne montagne, souvent situées à proximité d'une agglomération dispose d'une marge de manœuvre plus large que d'autres stations, plus éloignées.

Tout au long de ce travail, nous avons ainsi pu vérifier nos quatre hypothèses de travail.

Hypothèse 1 : Quelles sont les actions du tourisme durable qui préoccupent le plus les clientèles touristiques ? Sont-elles les mêmes que celles développées en priorité par les stations de montagne ?

Nous avons pu démontrer ceci grâce au questionnaire distribué aux clientèles touristiques se rendant en stations de montagne, qui se disent plus largement impactées par les questions d'ordre environnemental, reléguant l'aspect économique au second rang et l'aspect socioculturel au troisième rang. Il en est de même du côté de l'offre. La question de l'impact environnemental des stations de ski a longtemps animée le débat autour de leur aménagement. L'environnement représente d'ailleurs le pilier principal du tourisme durable dans les stations. Cet environnement naturel constitue le principal facteur d'attraction des touristes vers ces destinations. Ce capital n'est pas renouvelable et la priorité des stations est de le préserver, car

il est le garant de leur durabilité. Afin de limiter l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement, plusieurs actions sont développées, comme la gestion des déchets, l'économie d'eau, notamment pour la fabrication de la neige de culture, la préservation de la biodiversité qui les entoure, la mise en place de transports moins polluants, l'économie d'énergie ou encore en l'amélioration de leur qualité architecturale et paysagère. Les actions entreprises en termes de préservation et de protection de l'environnement sont nombreuses, bien plus que celles touchant les deux autres aspects du tourisme durable. Dans l'inconscient collectif, on associe souvent alors tourisme durable à l'environnement. Néanmoins, le tourisme durable ne peut être réduit à une simple politique environnementale.

Hypothèse 2 : Quelles sont les principales motivations des clientèles touristiques en stations de ski ? Le ski est-il l'activité engendrant les plus fortes retombées économiques ?

Nous avons pu démontrer cette hypothèse grâce au questionnaire distribué. Le ski reste aujourd'hui l'activité la plus pratiquée. Malgré les effets négatifs du réchauffement climatique sur l'enneigement des stations, il paraît essentiel que celles-ci arrivent à maintenir cette activité afin de maintenir leur niveau de compétitivité, notamment en ayant recours à la neige de culture, mais de façon raisonnée.

Le pilier économique revêt une grande importance également. Il représente le facteur essentiel du développement des stations, puisqu'il sert aussi les autres objectifs du tourisme durable. Il faut donc préserver un tissu économique important et diversifié en matière de commerces, d'habitats touristiques, de services non seulement pour les périodes de fréquentation touristique mais également tout au long de l'année. Les stations cherchent ainsi à maintenir l'activité autour du ski, secteur économique essentiel en stations. Mais, elles tentent également de diversifier leur économie en proposant des activités quatre saisons afin de palier aux problèmes de saisonnalité, impactant grandement les stations mais également proposer aux clientèles une offre plus riche qui correspond mieux à leurs attentes. Enfin, elles cherchent à optimiser leurs logements à vocation touristique, source de retombées économiques pour les stations via la taxe de séjour.

Hypothèse 3 : Le tourisme apporte-t-il seulement des avantages économiques ? Comment contribue-t-il à améliorer le bien-être des populations locales et des travailleurs saisonniers ?

Le tourisme durable n'apporte pas seulement que des avantages en termes économiques, mais contribuent également à servir d'autres objectifs socioculturels et environnementaux. Nous avons pu démontrer cette hypothèse tout au long de ce travail en étudiant les diverses actions mises en place aussi bien d'un point de vue environnemental que socioculturel, censés améliorer le bien-être des populations locales. Ceci a été illustré par plusieurs exemples de stations et plus en détail celle de Chamrousse. Bien qu'historiquement, les stations, notamment les stations intégrées, prenaient très peu en compte le capital humain dans leur aménagement, elles tendent aujourd'hui à mettre en place des actions visant à améliorer la qualité de bien-être de leurs populations. Les stations de montagne tentent en effet de plus en plus à améliorer les conditions de vie des travailleurs saisonniers, que ce soit en leur facilitant l'accès au logement, aux systèmes de santé, en sécurisant leur emploi, les formant, ... Elles cherchent également à attirer de plus en plus de jeunes, future clientèle de ces stations de montagne. De plus, elles tentent d'ouvrir davantage leurs territoires en évitant toute forme d'exclusion. Ceci passe notamment par le développement du haut débit, qui permet également de satisfaire les visiteurs en permanence connectés aujourd'hui, mais également en offrant à la population une offre de service de santé de qualité. Elles encouragent par ailleurs des mesures favorisant l'accès aux populations handicapées. Enfin, elles s'attachent à préserver leur identité en maintenant un artisanat, patrimoine, afin d'empêcher qu'elles se transforment en stations de loisirs à l'image des parcs d'attraction qu'on peut parfois voir émerger. Bien que certains sujets aient montré une évolution positive au cours des dernières années, certains doivent encore être améliorés, comme notamment le problème de l'immobilier, qui a tendance à exclure les travailleurs saisonniers et les locaux de la station. La nouvelle Loi Montagne devrait toutefois apporter quelques réponses sur ce sujet.

Sur le plan opérationnel, il est important de développer des moyens qui permettent d'évaluer les pratiques des stations en termes de tourisme durable en ce, pour toutes les thématiques précédemment étudiées.

Hypothèse 4 : Les acteurs travaillent-ils de manière suffisante ensemble ? Ont-ils les mêmes intérêts ?

L'implication de tous les acteurs (sphère civile, sphère économique et sphère politique) est cruciale pour mener à bien les actions de tourisme durable. Souvent oubliée lorsque l'on évoque les enjeux du tourisme durable, la gouvernance reste un point très important. En effet, sans un travail commun entre les différentes sphères de la station, peu de politiques de

développement durable pourraient voir le jour. Les stations situées en proximité d'agglomérations bénéficient d'un atout en plus et doivent travailler de concert avec ces pôles urbains. Il est donc aujourd'hui essentiel que les acteurs engagent un dialogue plus étroit autour de ces trois valeurs que sont le progrès économique, la préservation de l'environnement et la vie des communautés locales, tout ceci dans le but de maximiser les retombées d'un tourisme durable dans les stations.

Pour conclure, il convient de sensibiliser les différentes destinations alpines et les parties prenantes du tourisme alpin sur l'importance de la durabilité sur le futur de ces stations. Ceci conduira à de réelles performances dans ce secteur, qui pourront ensuite être reprises par les consommateurs. On peut imaginer la création d'un label d'excellence en termes de tourisme durable qui permettrait de promouvoir ce concept dans l'ensemble des Alpes.

BIBLIOGRAPHIE

Périodiques / revues

ARCUSET, L. (2009). « Logiques touristiques en station de haute-montagne : quelles évolutions possibles vers la durabilité ? », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, Volume 97-3

BENISTON, M. (2005). « Mountain climates and climatic change : An overview of processes focusing on the European Alps », *Pure and Applied Geophysics*, 162, p. 1587-1606

BENS, N. (2015). La mal-adaptation aux changements climatiques, *Mountain Wilderness*, n°100-1, pp.9-12

BOURDEAU, P. (2009). *De l'après-ski à l'après tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? Réflexion à partir du cas français*, *Revue de géographie alpine* 93-3

BOURDEAU, P. (2008). *Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne : une approche à partir du cas français*, *Revue de recherche en tourisme* 27-2

CHABERT, L. (1988). *L'évolution des rapports de force dans l'aménagement de la montagne pour le ski, l'exemple rhonalpin*, *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 63 n°4

CHANET, D. (2017). Un nouveau souffle pour Chamrousse, *Journal Municipal de Chamrousse*, numéro spécial, janvier

CHEVALIER, M. (1996). « Paroles de modernités. Pour une relecture culturelle de la station de sports d'hiver moderne », *Revue de géographie alpine*, n° 3, p. 29-39.

DAWSON, J. et SCOTT, D. (2013). «Managing for climate change in the alpine ski sector », *Tourism Management*, Volume 35

DELORME, F. (2014). « Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne », *In Situ*

DUBOEUF, T. (2006). « *Pouvoir local et stratégies foncières en stations de montagne françaises : quelle durabilité du développement touristique local et quels enjeux pour la gouvernance ?* » *Revue de géographie alpine* Tome 91 n°1

FAVROT, L. (2016). Chamrousse, la renaissance d'un symbole, *Mag2Lyon*, février n°76, pp.92-97

GERBAUX, F. et MARCELPOIL, E. (2006). « Gouvernance des stations de montagne en France : les spécificités du partenariat public-privé », *Revue de géographie alpine*, tome 94, n° 1, p. 9-31.

MACHIAVELLI, A. (2009). « Le tourisme alpin », *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*

RICHARD, D., MARCELPOIL, E., et BOURDIÈRES, V. (2010). Changement climatique et développement des territoires de montagne : quelles connaissances pour quelles pistes d'action ? *Revue de Géographie Alpine-Journal of Alpine Research*, 4-98,12

SCOTT, D., & MCBOYELE, G. (2007). Climate change adaptation in the ski industry *Mitig Adapt Strat Glob Change*, p.1411-1431

Ouvrages / monographies

AGRAWALA, S. (2007). *Changements climatiques dans les Alpes européennes : adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels*, Paris : OCDE

ATOOUT France (2011), « *Carnet de route de la montagne : Pour un développement touristique durable des territoires de montagne* », Marketing touristique

ATOOUT France (2015) *La réhabilitation de l'immobilier de loisirs dans les stations de montagne*. Paris : Atout France, Coll. Observation touristique

ATOUT France (2015). *La location entre particuliers en station de montagne : poids du marché et ratios économiques la saison hivernale*. Paris : ATOUT France, Coll. Observation touristique

BOURDEAU, P. (2007). *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?* Cachan.

BOURDEAU, P. (2006). *La montagne, terrain de jeu et d'enjeux. Débats pour l'avenir de l'alpinisme et des sports de nature*, Editions du Fournel, L'Argentière-la-Bessée

BOZONNET, J-P. (1992). *Des monts et des mythes. L'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

CHAPPIS, L. (2003). *Ma montagne ... du rêve à la réalité, 50 ans d'études urbanisme en montagne*, Facim Volume 1, Chambéry

DUPEUBLE, M.(2007). « *Etat des lieux des connaissances sur les changements climatiques en station de montagne : phénomènes, impacts, adaptations, enjeux*», Université de Savoie, CISM

FRANÇOIS, H. MARCELPOIL, E et BILLET, S. (2010). : l'implantation des stations de sport d'hiver : quel ancrage dans le développement durable ? » in E. Marcelpoil, L. Bensahel-Perrin, H. François (dir) : *les stations de sport d'hiver face au développement durable. Etat des lieux et perspectives*, Paris, L'Harmattan

Rapports / chartes

ANEM (2007). *Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne*. Rapport au 23^{ème} congrès de l'ANEM, Paris

AURG (2016). *Un nouveau projet communal pour Chamrousse*. AURG, Mars

AURG (2016). *PLU de Chamrousse - Stratégie territoriale : volet déplacements*. AURG, Décembre

AURG (2015). *Diagnostic et prospective, modèle de développement*. AURG, Octobre

CIPRA , Le tourisme d'hiver en mutation. Skier aujourd'hui et pour toujours, amen ?, Cibra Info n°81,2006

Collectif, 2007, *Dossier tourisme : quel avenir pour les stations françaises ?*, Montagne leaders n°201 (juillet 2007), pp.28-55

Comité de massif des Alpes. (2015). *Convention interrégionale du massif des Alpes*.

DATAR, 2005, *Analyse des attitudes face à l'adaptation aux changements climatiques : le cas de deux stations de moyenne montagne dans les Alpes de Haute-Provence*, Revue Territoires 2030 n°2, Décembre 2005

FACIM (2004), *Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?* Ed. Comp'act, Chambéry

FOURCADE, M. et MARTINEZ, C. (2008). Les massifs français et le tourisme durable. Quelle application de la Convention alpine ?; Comité français de l'UICN, Paris, consulté le 01 octobre 2016

FROCHOT I. et KREZIAK D (2009), « *Etude de l'expérience touristique en stations de montagne Hiver et Eté* », Etude réalisée pour Savoie Mont Blanc Tourisme

GENEVARD, A. et LACLAISS, B. (2015). *Un acte II de la Loi Montagne pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne*. Rapport des députées Genevard, A et Laclais, B., Juillet

INSEE (2013). *Commune de Chamrousse (38567) : Dossier Complet*. INSEE, données statistiques

KELLER P., (2000), « Les facteurs-clés du succès des stations de sport d'hiver », *Rapport de base. Deuxième Congrès Mondial du tourisme de neige et des sports d'hiver*. Principauté de Andorra

OCDE, (2007), « Changement climatique dans les Alpes européennes – Adapter le tourisme d’hiver et la gestion des risques naturels », OCDE édition

Observatoire National des Stations de Montagne (2016). *Vacances de fin d’année : une fréquentation des stations jugée correcte malgré un déficit d’enneigement*. ANMSM - ATOUT France, Janvier

PEYRACHE-GADEAU, V. (2003). « Le développement durable des territoires de montagne : Un objet de concertation sur le devenir des stations touristiques ? » Communication au XXIème colloque de l’ASRDLF, Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales

PRIM-ALLAZ I, et FRANÇOIS-LECOMPTE A., (2009). *Tourisme durable : les Français sont-ils partants ?*, 25^{ème} Congrès International de l’Association Française du Marketing, Londres, 14 et 15 mai

ROLLAND, V. (2006). *Attractivité des stations de sport d’hiver : reconquête des clientèles et compétitivité internationale*, *Rapport au Premier Ministre*

Articles / pages Internet

Groupe Caisse des Dépôts (2014). *Dynamiser l’attractivité touristique et économique de Chamrousse*. Caissedesdepots.fr, 18 décembre 2014 [Consulté le 08 mars 2017]
Disponible sur : <http://www.caissedesdepots.fr/dynamiser-lattractivite-touristique-et-economique-de-chamrousse>

DSF, (2008). *Les talents insoupçonnés de la neige de culture*, Domaines-Skiables.fr [Consulté le 02 mai 2017]
Disponible sur : <http://www.lamontagneenmouvement.com/>

France culture, (2017). *Les stations de ski face au changement climatique*, franceculture.com [Consulté le 20 février 2017]
Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-economique/les-stations-de-ski-face-au-defi-climatique>

MARCELPOIL, E. (2009). La gouvernance touristique, une petite histoire de la recherche dans le domaine des stations de montagne, *Duralpes* [Consulté le 04 avril 2017]

Disponible sur : <http://www.duralpes.com/la-gouvernance-touristique-une-petite-histoire-de-la-recherche-dans-le-domaine-des-stations-de-montagne/>

Mémoire / thèses

ACHIN, C. (2015). *La gouvernance de la diversification comme enjeu de l'adaptation des stations de moyenne montagne : l'analyse des stations de la Bresse, du Dévoluy et du Sancy*. Thèse de doctorat en sciences du territoire, Université Grenoble-Alpes.

FRANÇOIS, H. (2007). « *De la station ressource pour le territoire au territoire ressource pour la station : le cas des stations de moyenne montagne, périurbaines de Grenoble* », Thèse en aménagement de l'espace, Université de Grenoble

LIPPERT S-A. (2007). *Les stations de sports d'hiver face au changement climatique*, Mémoire Grenoble

Vidéos

France Ecologie Energie. *La ville grandeur nature - Chamrousse Grenoble Alpes Métropole*, consulté le 06 juin 2017

Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=IV3ak1-vits>

Grand Air. *A quoi ressembleront nos stations demain ? Réponse avec des spécialistes de l'aménagement en montagne et l'exemple de Chamrousse*, TéléGrenoble, consulté le 07 juin 2017

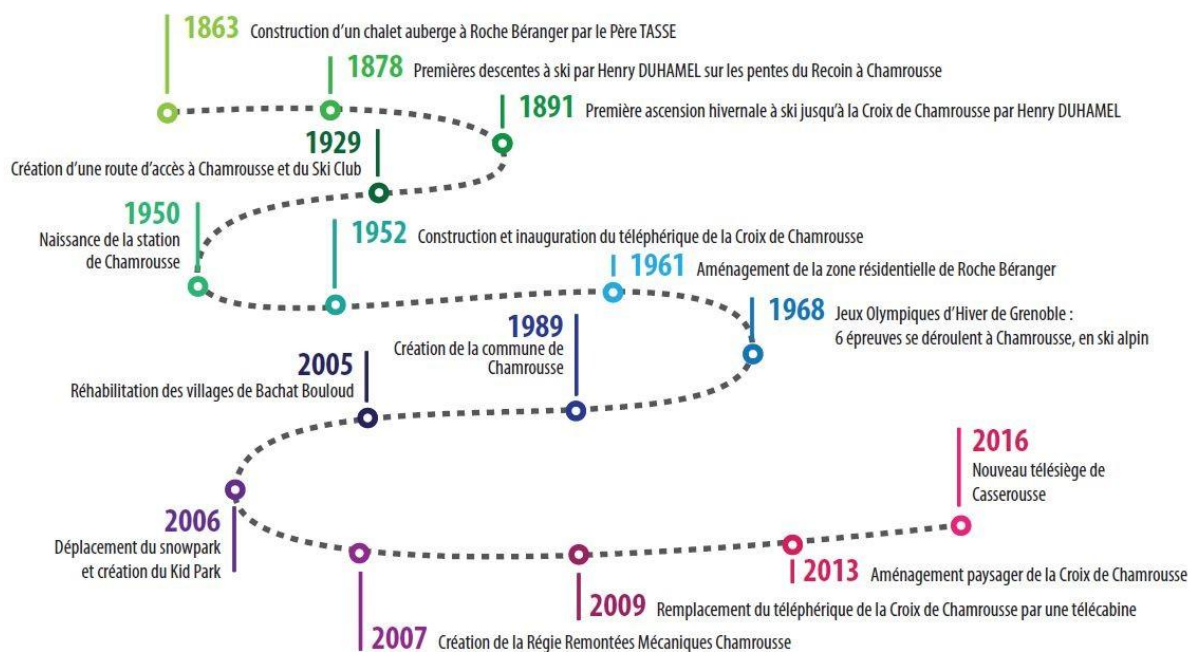
Disponible sur : http://www.telegrenoble.net/replay/grand-air_9/grand-air-25-avril-2016_x46v37a.html

Autres

AKTIS Architecture et Urbanisme Durables (2016). *Chamrousse Village 1650, The Alpine Connected Smart Resort*, AKTIS, Juillet

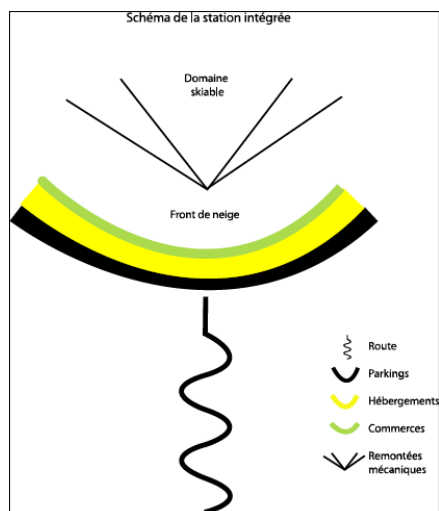
ANNEXES

Histoire de la station de Chamrousse



Source : <https://www.chamrousse.com/histoire-chamrousse.html>

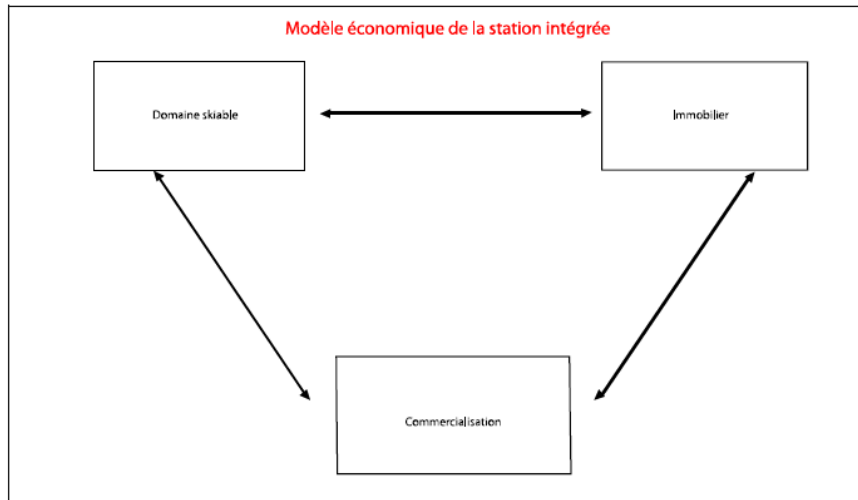
Le schéma de la station intégrée



Source : A. Bonnemains

Source : A. Bonnemains

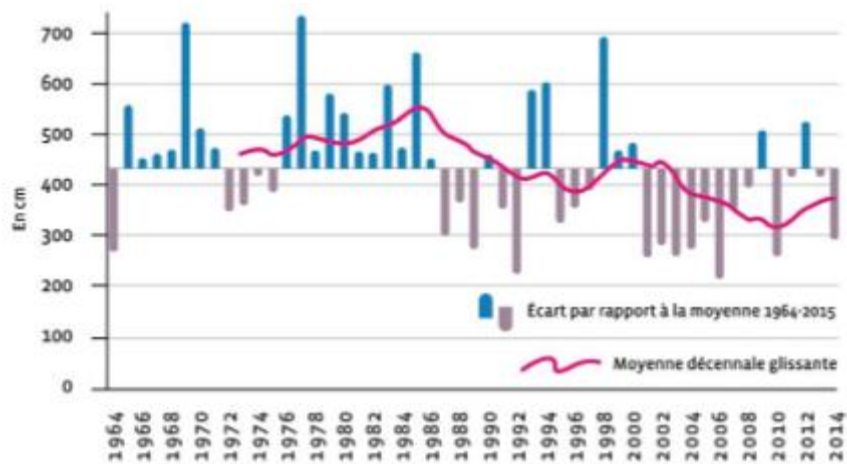
Le modèle économique de la station intégrée



Source : A. Bonnemains

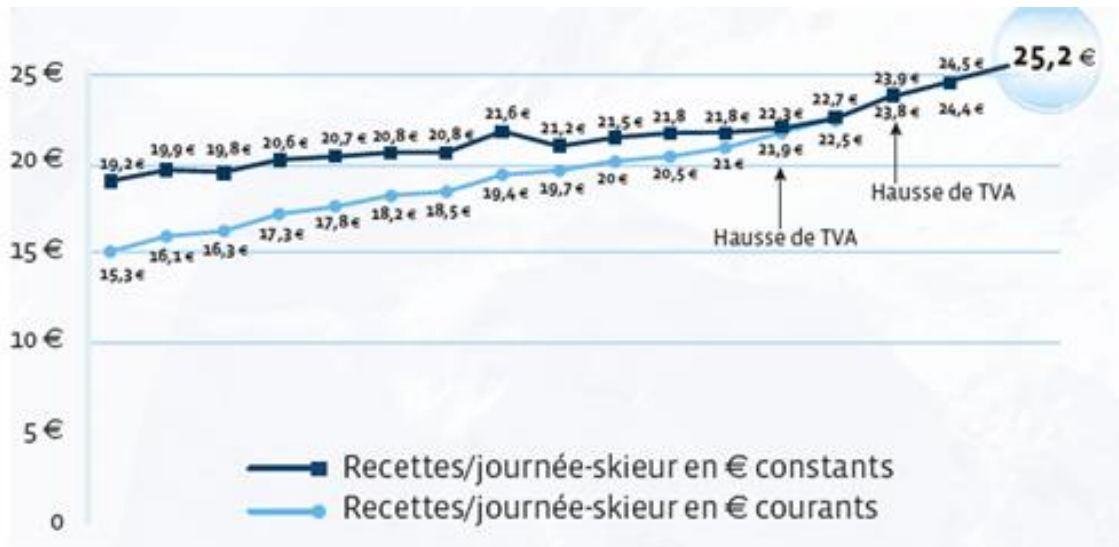
Source : A. Bonnemains

L'évolution de l'enneigement naturel en Isère depuis 50 ans



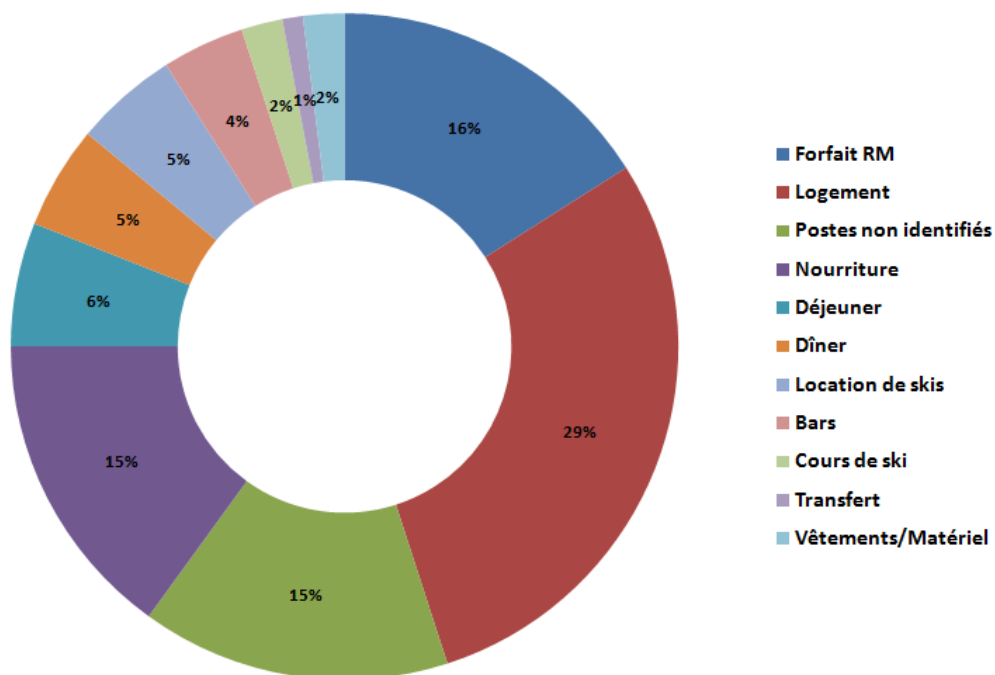
Source : DSF – ANMSM, 2015

La recette moyenne TTC par journée-skieur



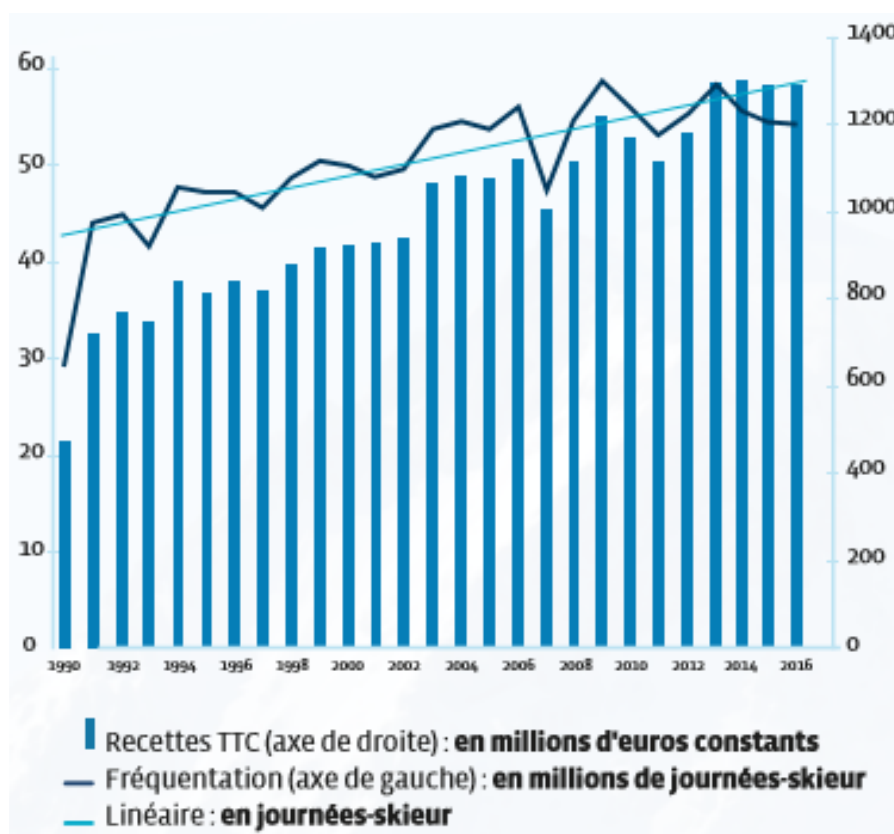
Source : Domaine skiable de France, relevé d'indicateurs 2016

La répartition des postes de dépenses hors package



Source : Domaine skiable de France, relevé d'indicateurs 2016

Les recettes et fréquentation des domaines skiables depuis 1990



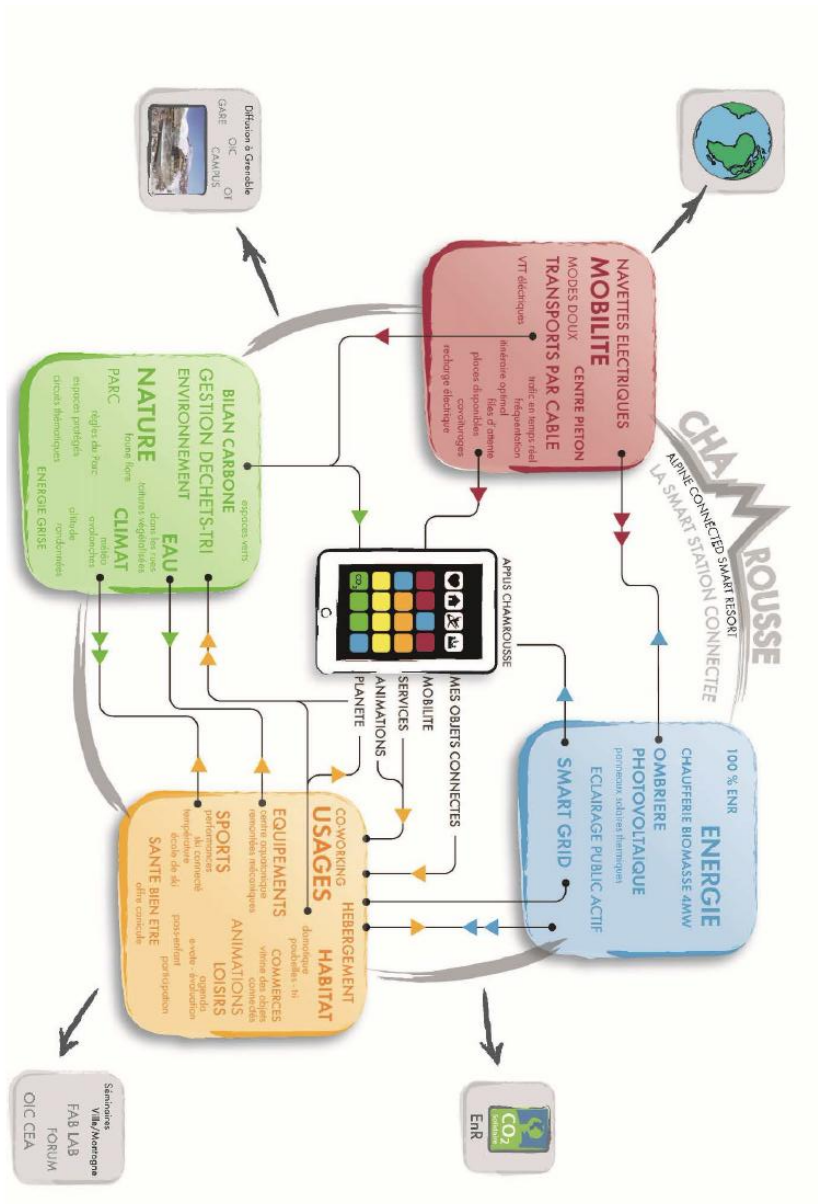
Source : *Domaine skiable de France, relevé d'indicateurs 2016*

Chamrousse et Grenoble au second plan



Source : Office du tourisme de Chamrousse, 2014

Schéma du concept de Smart Station en 5 thèmes



Source : *AKTIS Architecture et Urbanismes Durables, 2015*

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la station de Chamrousse

Figure 2 : Schéma de développement durable du tourisme

Figure 3 : Emissions de GES d'une station de ski

Figure 4 : Les outils du développement durable en station

Figure 5 : Les différents piliers du label flocon vert

Figure 6 : Risque de spirale négative

Figure 7 : Part des travailleurs selon le statut et le sexe

Figure 8 : Carte synthétique des principes d'action

Figure 9 : Les différents acteurs en stations de montagne

RESUME

Depuis le début des années 2000, une réelle volonté de prise en compte du développement durable tend à émerger. Ce mouvement répond à la double contrainte de la demande de la clientèle d'une part et de la pression des ONG.. Bien que les stations françaises de montagne aient réagi plus tardivement aux préoccupations liées au tourisme durable que leurs voisins européens ou américains, plusieurs stations sont aujourd'hui engagées dans ce processus de développement durable. Elles mettent en place différents moyens visant à la protection de l'environnement, via des actions visant à économiser l'eau, l'énergie, trier les déchets, développer des modes de transports plus écologiques, protéger la biodiversité et améliorer la qualité architecturale et paysagère. En outre, elles tentent de maximiser les impacts économiques, en cherchant à maintenir l'activité ski, développer l'immobilier de manière équilibrée, diversifier les activités quatre saisons, développer des circuits courts et améliorer la qualité de l'emploi des travailleurs. Enfin, elles cherchent à maximiser les retombées sociales pour les communautés locales en développant de nouveaux services, favorisant l'accès aux stations aux populations souvent mises de côté, en revalorisant la culture montagnarde. Ces différentes actions ne seraient pas possibles sans l'implication de tous les acteurs concernés.

Mots clés : tourisme durable - stations de montagne - Chamrousse

ABSTRACT

Since the beginning of the 2000s, sustainable development has emerged. This movement answers to a double constraint, from both the demand side and pressure from NGOs. Although the French ski resorts have reacted later to concerns related to sustainable tourism than their European and American neighbours, a lot of ski resorts are now engaged in this process. They set up different measures in order to protect the environment, thanks to actions aimed at saving water, energy, sorting the waste, developing soft modes of transports, protecting biodiversity and increasing architectural and landscaping quality. What is more, they try to maximize economic impacts, by maintaining snow activities, developing house stock in a balance way, diversifying four-season activities, short circuits and improving job quality for workers. Finally, they try to maximize social and cultural benefits for local communities by developing new services, encouraging access for populations that are often

excluded and upgrading mountain culture. These different actions would not be possible without the implication of all the concerned actors.

Keywords : sustainable tourism - ski resorts - Chamrousse

